

DELEGATION DE Monsieur Nicolas BRUGERE

D-2015/653

Approbation du plan d'actions 2015-2017. "Bordeaux Générations Seniors"

Monsieur Nicolas BRUGERE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

1. Les enjeux du Plan d'actions "Bordeaux Générations Seniors"

D'après l'analyse des besoins sociaux, le nombre d'habitants âgés de 60 ans ou plus sur Bordeaux devrait passer de 48000 actuellement à 52000 en 2020. Cette évolution se concentrera sur la population âgée de 85 ans et plus : leur nombre devrait ainsi passer de 8000 en 2014 à 9800 en 2020.

La ville de Bordeaux mène depuis de nombreuses années une politique active afin de préparer ces évolutions et faciliter l'intégration des nouveaux seniors qu'elle accueillera sur son territoire.

Le 28 avril 2014, nous avons adhéré au réseau francophone "Villes Amies des Aînés", affilié à l'Organisation Mondiale de la Santé, afin de répondre aux enjeux sociaux et sociétaux du vieillissement de la population bordelaise et de promouvoir le bien vivre ensemble.

Le plan d'actions "Bordeaux Générations Seniors" qui s'inscrit dans les objectifs du Pacte de Cohésion Sociale et Territoriale constitue l'armature d'une politique globale et transversale.

L'ambition de l'action municipale est d'accompagner les seniors tout au long de leur parcours de vie. Il s'agit également de favoriser l'inclusion et la contribution sociale des différentes générations seniors, d'innover pour créer les conditions du bien vivre à domicile, d'engager un processus d'amélioration constante de la qualité de vie des aînés bordelais.

2. Un plan d'actions triennal territorial et transversal au bénéfice du Bien vivre ensemble (2015/2017)

La Ville de Bordeaux soucieuse de co-construire ce projet avec tous les acteurs (institutionnels, associatifs, société civile) a engagé des démarches collaboratives pour bâtir un plan d'actions triennal autour de 9 thématiques: information et communication, culture et loisirs, lien social et solidarité, autonomie services et soins, bâtiments et espaces publics, habitat adapté et domotique, transports et mobilité, participation citoyenne et emploi, silver économie.

Les diagnostics réalisés en marchant dans le cadre du Pacte de Cohésion Sociale et Territoriale et les ateliers participatifs qui se sont tenus le 9 mars 2015, ont permis de faire émerger des pistes d'actions afin d'améliorer la qualité de vie des aînés et celle de tous les citoyens bordelais. Cette réflexion s'est poursuivie le 28 mai 2015 avec les auditions publiques de personnalités qualifiées, expertes sur le sujet des seniors.

Les bordelais âgés de 60 ans et plus ont participé nombreux à ces rencontres collaboratives.

Des groupes projets réunissant des partenaires associatifs et institutionnels ont également contribué à l'élaboration du plan d'actions "Bordeaux Générations Seniors".

Parallèlement, un diagnostic territorial a été réalisé. Il met en lumière la dynamique territoriale engagée par la Ville de Bordeaux et ses partenaires en faveur d'un vieillissement actif.

Le plan d'actions "Bordeaux Générations Seniors" 2015/2017 issu de ce travail transversal et participatif a pour ambition d'anticiper les changements liés à la transition démographique en inscrivant dans la durée des actions à destination des seniors et de toute la société civile bordelaise. Il permettra de promouvoir une politique publique partenariale et globale au bénéfice du bien vivre ensemble autour de deux axes stratégiques majeurs:

- ⇒ Favoriser un vieillissement actif
- ⇒ Accompagner la perte d'autonomie

Ce plan d'actions triennal est décliné en 83 actions, dans les 8 quartiers de la Ville de Bordeaux et mobilise d'ores et déjà plus d'une cinquantaine de partenaires associatifs et institutionnels. Il s'accompagnera d'une évaluation continue de la démarche au moyen d'indicateurs de suivi et de réalisation.

Aussi, et si tel est votre avis, nous vous remercions, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire

- à signer le plan d'actions "Bordeaux Générations Seniors"

ADOpte A L'UNANIMITE

M. BRUGERE. -

Quelques courts instants, Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour vous parler du plan triennal d'actions 2015 / 2017 « Bordeaux Générations Seniors ».

Aujourd'hui 48.000 personnes ont 60 ans et plus. En 2010 ça sera 55.000 personnes et à partir des années 30, un tiers de la population.

Depuis de nombreuses années vous menez une politique active afin de préparer ces évolutions et faciliter l'intégration des nouveaux seniors dans notre ville qu'elle accueillera sur son territoire.

L'ambition de notre action municipale est d'accompagner les seniors tout au long de leur parcours de vie, avec comme ambition aussi de créer les conditions du bien vivre à domicile, et d'engager des processus d'amélioration constante pour la qualité de vie des aînés.

Ce plan triennal a été élaboré après plusieurs temps de concertation, comme cela se passe aujourd'hui.

Deux axes majeurs dans ce plan : favoriser un vieillissement actif et accompagner la perte d'autonomie.

Vous verrez dans ce document qui vous a été remis en début de séance comment ces démarches ont été faites. Un certain nombre d'éléments ont été recueillis.

Et vous pourrez prendre connaissance des 83 actions très concrètes - comme dans le cadre du Contrat Local de Santé - intégrées dans le Pacte de Cohésion Sociale et Territoriale et avec des indicateurs qui permettent une évaluation régulière.

Je voudrais vous parler de quelques actions.

L'action 7 qui consiste à favoriser les échanges de bonnes pratiques dans le domaine du vieillissement avec l'ensemble des villes jumelées avec Bordeaux.

L'action 9 qui consiste à créer un nouvel atelier en centre ville.

L'action 13 qui consiste à favoriser l'activité sportive et de loisirs du public senior dans tous les quartiers de la ville.

L'action 24 qui consiste à élaborer un livret « Bordeaux Solidarité Seniors » permettant aux commerçants avec des indicateurs précis de signaler les personnes qu'ils constatent en situation de fragilité.

L'action 40 qui permet de développer l'offre de service de portage de repas à domicile qui existe déjà et que nous allons développer.

L'action 52 qui permet de développer les outils numériques pour mieux permettre le maintien à domicile.

L'action 66 qui permet la mise en place de programmes d'habitat adaptable aux différents âges de la vie.

Voilà quelques-unes des actions des 83 actions concrètes et évaluables pour les 3 années à venir.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Pas d'interventions ?

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

Bravo, M. BRUGERE pour cette belle unanimité.

BORDEAUX GENERATIONS SENIORS

Plan d'actions 2015 - 2017



La démarche du projet

Bordeaux Générations Seniors

La Ville de Bordeaux, considérant la question du vieillissement comme un enjeu à la fois social et sociétal, a adhéré le 28 avril 2014, à l'initiative d'Alain Juppé, Maire de Bordeaux, au réseau francophone Villes Amies des Aînés afin de promouvoir une politique publique locale au service de tous les âges de la vie.

L'ambition du Projet Bordeaux Générations Seniors vise à innover pour créer les conditions du bien vieillir et engager un processus d'amélioration constante de la qualité de vie des aînés bordelais.

La Ville de Bordeaux soucieuse de co-construire ce projet avec tous les acteurs (institutionnels, associatifs, société civile) a initié des démarches collaboratives en vue de bâtir un plan d'actions triennal autour de 9 thématiques préconisées par l'Organisation Mondiale de la Santé (information et communication, culture et loisirs, lien social et solidarité, autonomie services et soins, bâtiments et espaces publics, habitat adapté et domotique, transports et mobilité, participation citoyenne et emploi, silver économie).

Bordeaux Générations Seniors est le fruit de l'engagement de plus de 50 partenaires institutionnels et associatifs locaux, aux côtés de la Ville de Bordeaux et de la Métropole.

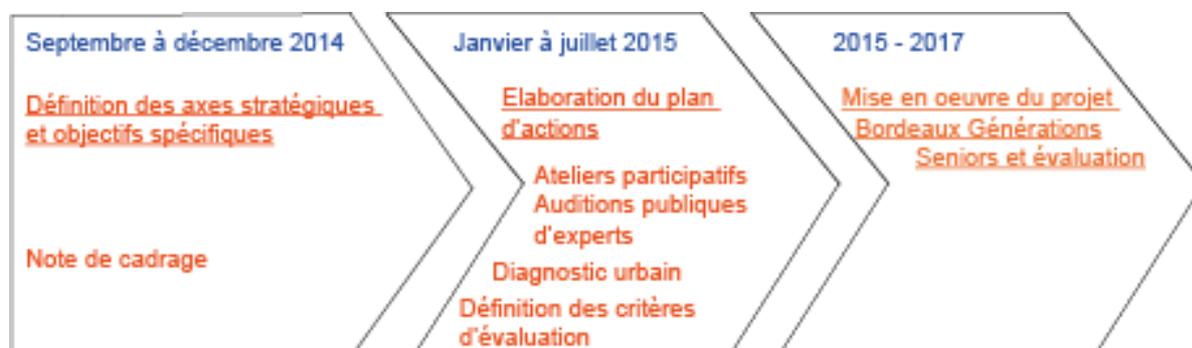
La Caisse des Dépôts et Malakoff Médéric y ont apporté leur parrainage et les autres acteurs impliqués dans le projet sont :

AG2R la Mondiale, Association du Lien Interculturel et Social (ALIFS), Alogia, Groupe Alliance Territoires, Association l'Apalpa, Aquitanis, Aquitaine Active, Atelier Graphite, Atis, ARS Aquitaine, ASAD, ASEPT, A'urba, Bordeaux Métropole Aménagement, Caisse de développement social et local de Bordeaux, CARSAT AQUITAINE, CAUE de la Gironde, Centre de prévention Bien Vieillir Agirc-Arrco Aquitaine, Cilogis, CHU de Bordeaux, Conseil Départemental de la Gironde, CODERPA, CPAM, Croix Rouge française, Domofrance, Association les Doyennés, Association Ensemble 2 Générations, EHPAD Henri Dunant, EHPAD Grand Bon Pasteur, EHPAD La Clairière de Lussy, EHPAD Maryse Bastié, Association Faits de coeur's, Association France Alzheimer, France Bénévolat, Incité, Centre social et culturel Grand Parc Intencité, Institut européen de la santé, I-perform, Association Interlude, ISPED, Keolis, Logévie, Maison de l'emploi, Maisons de quartier, MSA, Mutualité française, OAREIL, Office du Tourisme de Bordeaux, OGISAD, PACT 33, Pavillon Prévoyance, Polyclinique Bordeaux Nord, Association Petits frères des pauvres, Association Prendre soin du lien, La Ronde des quartiers, Société Saint Vincent de Paul, Secours Catholique, SIVU, SNI, Télésanté Aquitaine, Association 1 2 Toits, UDAF, URPACT, URPS, Unicité, Association Vivre Avec, Wimoov.

Bordeaux Générations Seniors s'appuie sur :

- ⇒ **La dynamique partenariale du Pacte de cohésion sociale et territoriale, du projet pilote PAERPA et du Contrat local de Santé**
- ⇒ **La démarche d'analyse des besoins sociaux (atlas territorial)**
- ⇒ **Les diagnostics en marchant**
- ⇒ **Les ateliers participatifs**
- ⇒ **Les auditions publiques d'experts**
- ⇒ **Le diagnostic urbain**

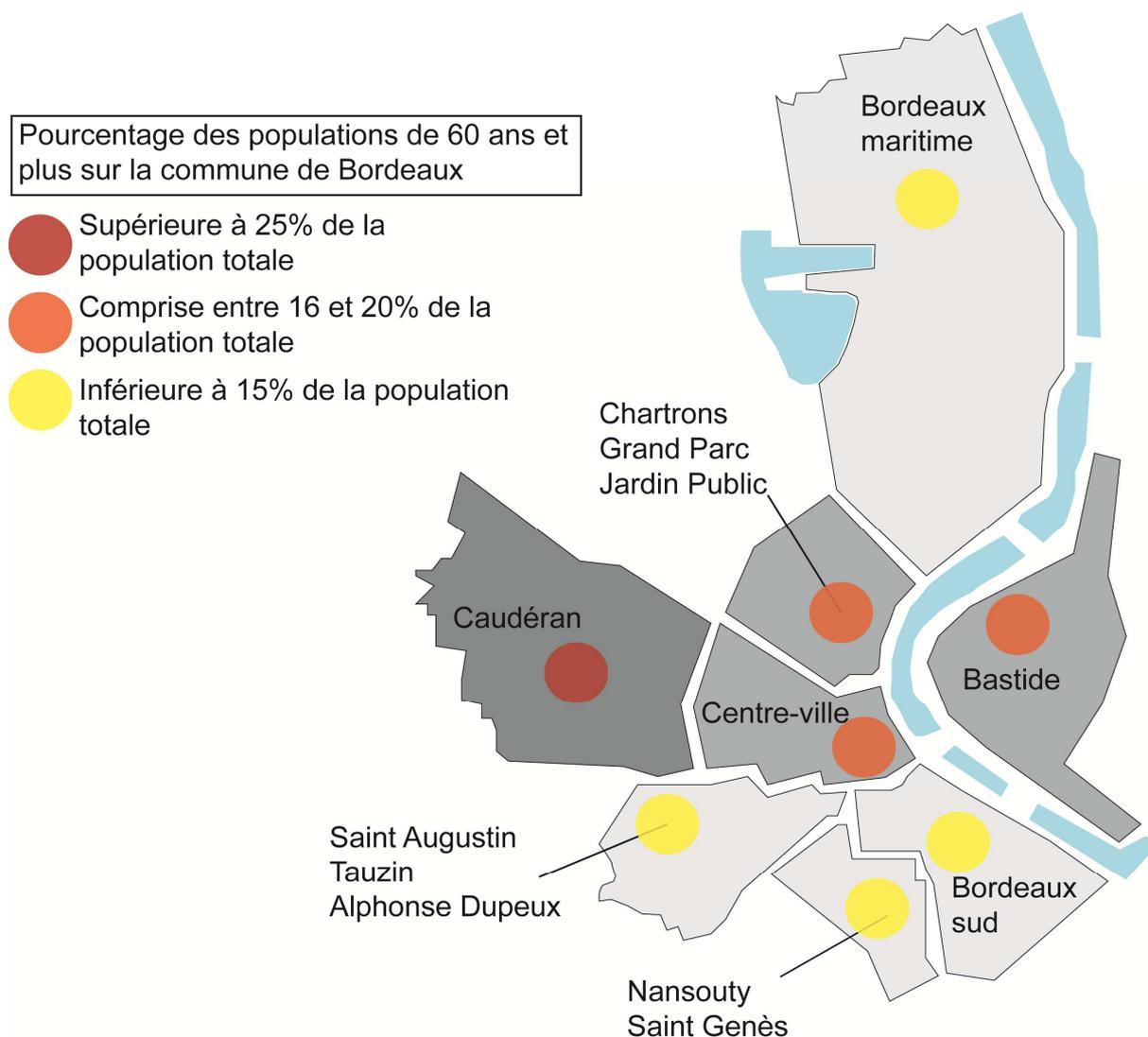
Un plan d'actions réalisé en 3 temps :



Eléments de diagnostic sur Bordeaux

D'après l'analyse des besoins sociaux, le nombre d'habitants âgés de 60 ans ou plus sur Bordeaux devrait passer de 48 000 actuellement à 55 220 en 2020. Cela devrait se traduire par un vieillissement de la population pour atteindre 20% en 2020. Cette évolution se concentrera sur la population âgée de 85 ans et plus (+53%). Leur nombre devrait ainsi passer de 8 050 en 2014 à 9 800 en 2020.

Le nombre de retraités âgés de 60-74 ans devrait aussi augmenter, ce qui laisse présager que le vieillissement de la population va se poursuivre au-delà de 2020.



Source : Analyse des besoins sociaux - CCAS de la Ville de Bordeaux (septembre 2013)

Le plan d'actions

Bordeaux Générations Seniors

décliné selon les neuf thématiques de la vie urbaine et en 83 actions sur les 8 quartiers de la Ville de Bordeaux.

1. Bordeaux, qualité de vie

1) Information et communication

- ENJEU 1.1 : Améliorer les réseaux de diffusion à destination des seniors
- ENJEU 1.2 : Conforter la place des seniors dans la Ville
- ENJEU 1.3 : Promouvoir la communication autour de la dynamique du vieillissement au niveau international

2) Culture et loisirs

- ENJEU 2.1 : Améliorer l'accès à l'offre culturelle et de loisirs à destination des seniors
- ENJEU 2.2 : Conforter la place des seniors dans la Ville

3) Lien social et solidarité

- ENJEU 3.1 : Soutenir les aidants
- ENJEU 3.2 : Développer l'engagement des bénévoles
- ENJEU 3.3 : Lutter contre l'isolement des personnes âgées
- ENJEU 3.4 : Faciliter l'intégration des personnes âgées immigrées dans la ville
- ENJEU 3.5 : Promouvoir la solidarité auprès des personnes âgées

4) Autonomie, services et soins

- ENJEU 4.1 : Rapprocher, mettre en cohérence les approches sanitaire, médico-sociale et sociale, mobiliser les ressources du territoire afin de mieux informer les professionnels, les personnes âgées et leurs aidants et optimiser le parcours de santé des personnes âgées de 75 ans et plus
- ENJEU 4.2 : Améliorer le lien ville / hôpital
- ENJEU 4.3 : Accompagner le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie et soutenir les aidants familiaux
- ENJEU 4.4 : Promouvoir le bien vieillir par des actions de prévention
- ENJEU 4.5 : Favoriser une prise en charge multidisciplinaire et adaptée des situations complexes des personnes âgées
- ENJEU 4.6 : Développer une information de qualité et renforcer l'intégration des acteurs œuvrant auprès des personnes âgées
- ENJEU 4.7 : Renforcer la qualité de la prise en charge des personnes âgées fragiles
- ENJEU 4.8 : Accompagner la perte d'autonomie

5) Participation citoyenne et emploi

- ENJEU 5.1 : Soutenir l'employabilité des seniors
- ENJEU 5.2 : Développer l'engagement bénévole des seniors
- ENJEU 5.3 : Conforter la place des seniors dans la Ville

6) Silver économie

- ENJEU 6.1 : Accompagner le parcours de vie des seniors
- ENJEU 6.2 : Favoriser l'innovation au service des seniors

2. Bordeaux, qualité de ville

7) Habitat - Habiter en ville

- ENJEU 7.1 : Définir la politique en matière d'habitat adapté au vieillissement
- ENJEU 7.2 : Faciliter le maintien à domicile
- ENJEU 7.3 : Encourager le développement de l'offre de nouveaux modes d'habitat partagé (habitat participatif, colocation, habitat groupé)
- ENJEU 7.4 : Favoriser l'inclusion sociale des personnes en situation de vieillissement prématuré et ou en perte d'autonomie

8) Transport et mobilité

- ENJEU 8.1 : Faciliter les déplacements des personnes âgées
- ENJEU 8.2 : Promouvoir les innovations au service de la mobilité
- ENJEU 8.3 : Améliorer l'information et la communication

9) Bâtiments et espaces publics

- ENJEU 9.1 : Définir la politique de la ville en matière d'urbanisme adapté au vieillissement
- ENJEU 9.2 : Conforter la place des seniors dans la ville

1. BORDEAUX Qualité de vie

Information et communication

La Ville de Bordeaux a fait le choix de porter haut et fort la vieillesse comme un atout majeur de notre société.

La parole et l'identité visuelle des seniors sont valorisées dans les outils d'information et de communication tels que le Pass l'info, le guide «Les seniors dans ma ville», le guide des clubs et des ateliers, la page Facebook «Bordeaux Seniors» ou le blog seniors.

Des campagnes de communication où la vieillesse s'affiche et se revendique accompagnent les événementiels tel que le nouveau temps fort «L'Université des cheveux blancs».



Information et communication

⇒ en 3 enjeux majeurs et 7 actions concrètes

Enjeux	Actions
<p>ENJEU 1.1 Améliorer les réseaux de diffusion à destination des seniors</p>	<p><u>Action 1</u> : Poursuivre le déploiement du Pass Senior.</p> <p><u>Action 2</u> : Promouvoir auprès des seniors l'existence de la page seniors Bordeaux.fr, du kiosque virtuel et de l'agenda qui regroupe l'ensemble de l'offre « culture et loisirs » proposée par les acteurs locaux</p> <p><u>Action 3</u> : Développer la communication autour de la prise en charge des seniors dans le cadre de la Plateforme Autonomie Seniors (CLIC-MAIA-CTA).</p>
<p>ENJEU 1.2 Conforter la place des seniors dans la ville.</p>	<p><u>Action 4</u> : Assurer une meilleure représentativité des seniors dans les supports de communication de la Ville de Bordeaux: le senior, un citoyen comme les autres.</p> <p><u>Action 5</u> : Valoriser la parole des seniors, leurs expériences, leurs savoirs, et porter la vieillesse comme un véritable atout de notre société.</p> <p><u>Action 6</u> : Développer la consultation des seniors sur les outils de communication.</p>
<p>ENJEU 1.3 Promouvoir la communication autour de la dynamique du vieillissement au niveau international.</p>	<p><u>Action 7</u> : Favoriser les échanges d'informations sur les bonnes pratiques dans le domaine du vieillissement avec les villes jumelées avec Bordeaux.</p>

Information et communication

ENJEU 1.1 : Améliorer les réseaux de diffusion à destination des seniors

FICHE ACTION 1 : Poursuivre le déploiement du Pass Senior

Le Pass Senior est destiné aux bordelais âgés de 60 ans et plus. Sa délivrance est immédiate et gratuite sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Les points de retrait sont situés dans chaque quartier, dans les mairies de proximité, ainsi que dans des lieux de passage : kiosque culture et cité municipale.

Cette carte gratuite offre des accès privilégiés à des événements culturels, des visites touristiques, des exclusivités et des offres promotionnelles chez les commerçants de proximité soit plus de 210 partenaires dans tous les quartiers.

En 2015, plus de 12 000 bordelais, soit 25% de la population des 60 ans et plus, sont bénéficiaires du Pass Senior.

Les indicateurs de suivi

↳ Nombre de Pass Senior délivrés

↳ Nombre de partenaires

Pilote :

Ville de Bordeaux (Direction Générations seniors et Autonomie)

Partenaires :

Ronde des quartiers, commerçants, associations sportives et culturelles, services à la personne, Ville de Bordeaux (Direction Générale des affaires culturelles), Malakoff Médéric

Echéancier : 2015 - 2017

Information et communication

ENJEU 1.1 : Améliorer les réseaux de diffusion à destination des seniors.

FICHE ACTION 2 : Promouvoir auprès des seniors l'existence de la page seniors Bordeaux.fr, du kiosque virtuel et de l'agenda qui regroupe l'ensemble de l'offre «culture et loisirs» des acteurs locaux

Les pages du site Bordeaux.fr dédiées aux seniors sont structurées en cinq rubriques (être actif, bien vivre chez soi, trouver un logement, accompagner un proche et la plateforme autonomie seniors) qui permettent aux utilisateurs d'accéder facilement aux informations qu'ils recherchent.

De plus, les activités proposées par les opérateurs peuvent être directement inscrites sur le site Bordeaux.fr à la rubrique «l'Agenda de Bordeaux».

La page Facebook seniors offre la possibilité de publier les photos des derniers événements de la ville. Elle informe aussi les abonnés des actualités et propose des liens internet de redirection vers la Plateforme Autonomie Seniors, le site bordeaux.fr et les sites des partenaires bordelais.

Les indicateurs de suivi

↪ **Nombre de consultation de la page Bordeaux.fr**

↪ **Nombre d'abonnés à la page Facebook**

Pilote:

Ville de Bordeaux (Direction Générations Seniors et Autonomie, Direction de la Communication)

Echéancier : 2015 - 2017

Information et communication

ENJEU 1.1 : Améliorer les réseaux de diffusion à destination des seniors.

FICHE ACTION 3 : Développer la communication autour de la prise en charge des seniors dans le cadre de la Plateforme Autonomie Seniors (CLIC-MAIA-CTA)

Le site internet de la plateforme autonomie seniors, ouvert en 2015, propose aux professionnels intervenant dans la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées des aides dans les démarches concernant leurs patients (mobilisation de dispositifs ou d'accompagnement social ou médico-social, des recours à des avis de spécialistes, etc.), des actions de coordination des actions mises en œuvre autour de la personne âgée et le suivi de leur réalisation et enfin de mettre en place des Plans Personnalisés de Santé (PPS). La plateforme répond également aux besoins des bordelais de plus de 60 ans en matière de santé, de prévention et d'autonomie en les informant et les orientant dans leur parcours de santé (sortie de l'hôpital, soins à domicile, repérage de la perte d'autonomie etc.), en facilitant l'accès à des dispositifs de prévention (lutte contre l'isolement, aide aux aidants, maintien à domicile etc.) ; et en les faisant bénéficier d'un accompagnement social allocation personnalisée d'autonomie, aide à domicile, portage de repas, etc.) et médico-social (prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, entrée en EHPAD).

Les indicateurs de suivi

- ↪ **Mise en place d'un annuaire dématérialisé relatif aux problématiques du vieillissement**
- ↪ **Nombre de réunions d'informations dans les quartiers auprès des professionnels de santé dans le cadre de la présentation du PAERPA**
- ↪ **Nombre de consultations**
- ↪ **Nombre de rendez-vous pris**
- ↪ **Nombre de professionnels impliqués**

Pilote:

Ville de Bordeaux (Direction générations seniors et autonomie), Agence Régionale de Santé Aquitaine.

Partenaires :

Professionnels médico-sociaux

Echéancier : 2015 - 2017

Information et communication

ENJEU 1.2 : Conforter la place des seniors dans la ville

FICHE ACTION 4 : Assurer une meilleure représentativité des seniors dans les supports de communication de la Ville de Bordeaux : le senior, un citoyen comme les autres



Des articles sont publiés dans le magazine municipal mensuel Bordeaux Magazine édité à plus de 150 000 exemplaires et distribué dans les boîtes aux lettres.

Par ailleurs, un deuxième hors-série de Bordeaux Magazine consacré au seniors sera publié en 2015.

L'agenda culturel Délice est un trimestriel qui informe les seniors bordelais des manifestations majeures dans la ville.

Les indicateurs de suivi

- ↗ Nombre de parution d'articles dans Bordeaux Magazine et Bordeaux Délices
 - ↗ Publication d'un hors-série Bordeaux Magazine «seniors»
-

Pilote:

Ville de Bordeaux (Direction de la Communication)

Partenaires :

Ville de Bordeaux (Direction Générations seniors et Autonomie)

Echéancier : 2015 - 2017

Information et communication

ENJEU 1.2 : Conforter la place des seniors dans la ville

FICHE ACTION 5 : Valoriser la parole des seniors, leurs expériences, leurs savoirs, et porter la vieillesse comme un véritable atout de notre société

La Ville de Bordeaux souhaite valoriser la parole des seniors, leurs expériences, leurs savoirs, et porter la vieillesse comme un véritable atout de notre société.

Relever le pari de la «transmission» et encourager les passerelles entre les générations sont autant d'enjeux que la Ville de Bordeaux promeut à travers de la mise en oeuvre du projet Bordeaux Générations Seniors.

Les indicateurs de suivi

↳ Organisation de débats en accès libre à tous les publics, autour d'intervenants prestigieux âgés de 60 ans et plus

↳ Nombre de participants

Pilote:

Ville de Bordeaux (Direction de la Communication, Direction Générations seniors et Autonomie)

Partenaires :

OAREIL, Malakoff Médéric

Echéancier : 2015 - 2017

Information et communication

ENJEU 1.2 : Conforter la place des seniors dans la ville

FICHE ACTION 6 : Développer la consultation des seniors sur les outils de communication

L'action vise à encourager l'implication des seniors bordelais dans la promotion des activités et événementiels proposés par la Ville de Bordeaux, notamment à travers la mise en place d'un comité rédactionnel du Pass l'Info et leur rôle d'ambassadeurs.

Un «blog senior» sera créé afin de valoriser les réalisations créatives ou intellectuelles des seniors au sein des structures gérées par la Ville de Bordeaux.



Les indicateurs de suivi

- ↪ **Nombre de réunions du comité rédactionnel du Pass l'info**
 - ↪ **Création d'un blog senior**
 - ↪ **Nombre d'ambassadeurs seniors**
-

Pilote :

Ville de Bordeaux (Direction Générations seniors et Autonomie)

Partenaires :

Malakoff Médéric, Ambassadeurs seniors

Echéancier : 2015 - 2017

Information et communication

ENJEU 1.3 : Promouvoir la communication autour de la dynamique du vieillissement au niveau international

FICHE ACTION 7: Favoriser les échanges de bonnes pratiques dans le domaine du vieillissement avec les villes jumelées avec Bordeaux

L'adhésion au Réseau Villes Amies des Aînés affilié à l'Organisation Mondiale de la Santé permettra à la Ville de Bordeaux de bénéficier d'échanges de bonnes pratiques sur la thématique du vieillissement avec 40 villes du réseau francophone VAA et 258 villes ou communautés à travers le monde dans 28 pays directement avec l'OMS ou dans l'un des 12 réseaux affiliés ainsi que 700 municipalités amies des aînés au Québec dans le cadre du programme gouvernemental Municipalités Amies des Aînés.

De plus, Bordeaux s'engage à promouvoir les échanges de bonnes pratiques avec ses 20 villes jumelles situées sur tous les continents : Ashdod, Israël (1984), Bakou, Azerbaïdjan (1979), Bamako, Mali (1999), Bilbao, Espagne (2000), Bristol, Grande Bretagne (1947), Casablanca, Maroc (1988), Cracovie, Pologne (1993), Fukuoka, Japon (1982), Lima, Pérou (1956), Los Angeles, Etats-Unis (1964), Madrid, Espagne (1984), Munich, Allemagne (1964), Oran, Algérie (2003), Ouagadougou, Burkina Faso (2005), Porto, Portugal (1978), Québec, Canada (1962), Ramallah, Territoires Palestiniens (2007), Riga, Lettonie (1993), Saint Pétersbourg, Russie (1992), Wuhan, Chine (1998).

Les indicateurs de suivi

↻ **Nombre de bonnes pratiques échangées**

↻ **Nombre de villes jumelles impliquées dans la démarche**

Pilote:

Ville de Bordeaux (Direction Générale des Relations Internationales)

Partenaires:

Villes jumelées avec Bordeaux et Villes membres du réseau francophone et mondial Villes amies des aînés.

Echéancier : 2015 – 2017

Culture et loisirs

La Ville de Bordeaux propose une offre diversifiée d'activités culturelles et de loisirs accessible à un large public : 300 manifestations culturelles par an, 53 sites monuments et musées bordelais ouverts à la visite, 1 810 hectares inscrits sur la liste du patrimoine mondial dont 147 en secteur sauvegardé, 11 musées dont 7 municipaux, 15 lieux d'exposition dont 6 municipaux, 10 galeries d'art contemporain et 30 lieux de diffusion de l'architecture, 30 compagnies de danse, 70 compagnies de théâtre dont 5 conventionnées, 10 théâtres comprenant 18 scènes dont 1 centre dramatique national, 1 opéra national, 1 auditorium de 1440 places, 4 salles de musique dans l'aire urbaine bénéficiant du label «SMAC d'agglomération», 3 salles de musique indépendantes de plus de 200 places, 4 cinémas dont 1 cinéma d'art et d'essai, 11 bibliothèques municipales dont Mériadeck (2ème de France), 34 librairies, 37 labels aquitains regroupés au sein de la FEPPIA, 1 conservatoire à rayonnement régional, le Conservatoire Jacques Thibaud, 1 école d'enseignement supérieur d'art, 1 école nationale supérieure d'Architecture et de Paysage, 1 école supérieure de Théâtre de Bordeaux en Aquitaine, 1 pôle d'enseignement supérieur musique et danse, 20 ateliers d'arts plastiques dévolus aux pratiques amateurs, 22 structures d'enseignement musique et chant.

Outre une politique d'appui aux associations, centres sociaux et maisons de quartiers, elle contribue à l'animation territorialisée par le biais du Pass senior, avec ses 211 partenaires, dont 47 sur la thématique de la culture et des loisirs (accès privilégié à des théâtres, visites d'exposition commentées...).

La politique culturelle de la Ville de Bordeaux à destination des seniors se décline en sept grands axes :

- Un accompagnement des opérateurs sociaux et culturels du territoire;
- Une offre d'activités culturelles et de loisirs par le biais du Pass Senior;
- Une offre diversifiée d'activités de loisirs et de détente au sein de 25 clubs seniors répartis dans les huit quartiers de la Ville, 2 ateliers (rive droite et rive gauche) et d'un 3ème confié à l'UTL;
- Des manifestations tout au long de l'année telles que le Concert du Nouvel An, les Trophées du Pôle (Belote, Bordeaux Raid Culture, Dictée) ; Art Mature, Noël du Pôle , etc.
- Un séjour annuel en partenariat avec l'Agence nationale des chèques vacances.

Culture et loisirs

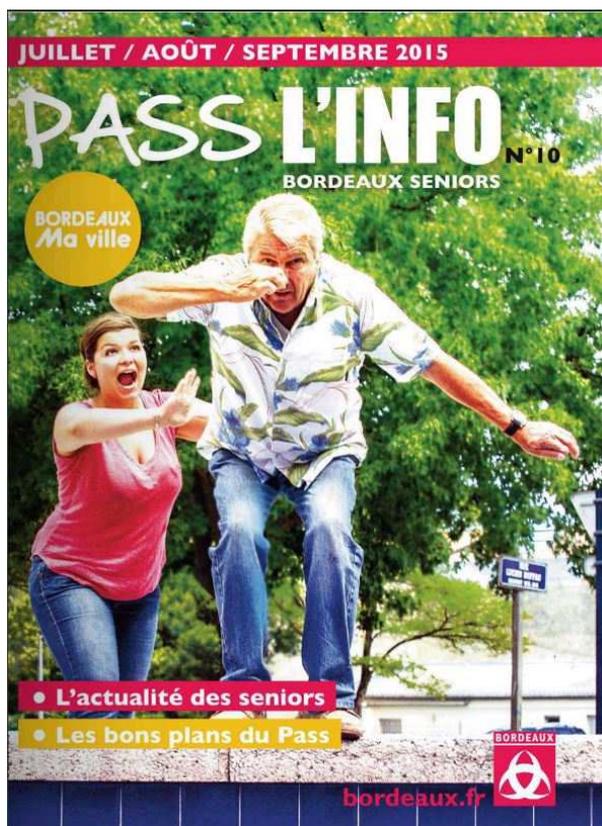
⇒ en 2 enjeux majeurs et 8 actions concrètes

Enjeux	Actions
<p>ENJEU 2.1 Améliorer l'accès à l'offre culturelle et de loisirs à destination des seniors</p>	<p><u>Action 8</u> : Développer l'offre d'activités de loisirs dans les clubs seniors et l'offre culturelle dans le Pass l'info.</p> <p><u>Action 9</u> : Créer un nouvel atelier en Centre Ville.</p> <p><u>Action 10</u> : Organiser des bals de prestige pour les seniors.</p> <p><u>Action 11</u> : Mettre en place une politique tarifaire adaptée aux ressources.</p> <p><u>Action 12</u> : Promouvoir des évènementiels (Dictée du Pôle, Bordeaux Raid Culture, Expo Art Mature, Semaine Bleue, Noël du Pôle, Concert du Nouvel an).</p> <p><u>Action 13</u> : Favoriser l'activité sportive et de loisirs du public Seniors dans le cadre de quai des sports par l'organisation d'activités sportives dédiées en matinée ou d'activités pour tous en après-midi</p> <p><u>Action 14</u> : Organiser des Olympiades afin de promouvoir la pratique sportive pour un vieillissement actif et en bonne santé.</p>
<p>ENJEU 2.2 Conforter la place des seniors dans la Ville.</p>	<p><u>Action 15</u> : Promouvoir des activités culturelles et de loisirs qui ne soient pas exclusivement dédiées à un public senior.</p>

Culture et loisirs

ENJEU 2.1 : Améliorer l'accès à l'offre culturelle et de loisirs à destination des seniors

FICHE ACTION 8 : Développer l'offre d'activités de loisirs dans les clubs seniors et l'offre culturelle dans le Pass l'info



La Ville de Bordeaux développe une offre d'activités culturelles et de loisirs dédiées aux personnes âgées de 60 ans et plus, dans les 25 clubs seniors, deux ateliers (Brach et Giono), en organisant tout au long de l'année des manifestations ou rencontres (Concert du Nouvel An, Trophées du Pôle (Belote, Bordeaux Raid Culture, Dictée intergénérationnelle), Exposition Art Mature, Semaine Bleue, Noël du Pôle, un séjour en partenariat avec l'Agence Nationale des Chèques vacances.

Cette offre est accessible gratuitement ou selon une tarification établie en fonction des ressources.

Elle est promue à travers le Pass l'Info trimestriel, édité en 10 000 exemplaires qui met en avant les activités de la Ville et les offres partenariales.

Les indicateurs de suivi

- ↗ Nombre de séquences d'activités délivrées dans les structures
- ↗ Nombre de participants
- ↗ Nombre de partenaires du Pass l'info sur la thématique culture et loisirs

Pilote:

Ville de Bordeaux (Direction Générale des Affaires Culturelles, Direction Générations Seniors et Autonomie)

Partenaires : Associations socio-culturelles, Malakoff Médéric

Echéancier : 2015 - 2017

Culture et loisirs

ENJEU 2.1 : Améliorer l'accès à l'offre culturelle et de loisirs à destination des seniors

FICHE ACTION 9 : Créer un nouvel atelier en centre ville

La Ville de Bordeaux propose aux seniors âgés de 60 ans et plus une offre d'activités de loisirs et de détente, délivrée par des professionnels diplômés de leurs disciplines, dans 2 Ateliers en gestion directe situés l'un sur la rive gauche (Atelier Brach), l'autre sur la rive droite (Atelier Giono). Un 3ème Atelier a été confié à l'UTL OAREIL qui propose également des activités au sein de la maison polyvalente Sarah Bernhardt.

Au regard de l'évolution démographique attendue pour 2020 (+ 7 000 seniors bordelais), la Ville de Bordeaux souhaite se doter d'un nouvel Atelier en centre-ville afin de poursuivre sa politique en faveur du vieillissement actif et de favoriser le bien vivre ensemble.



Les indicateurs de suivi

- ↪ Rédaction du cahier des charges
- ↪ Ouverture d'un atelier en centre-ville
- ↪ Nombre d'activités
- ↪ Nombre d'inscrits

Pilote:

Ville de Bordeaux (Direction Générations seniors et Autonomie)

Partenaires:

Intervenants professionnels

Echéancier : 2015 - 2017

Culture et loisirs

ENJEU 2.1 : Améliorer l'accès à l'offre culturelle et de loisirs à destination des seniors

FICHE ACTION 10 : Organiser des bals de prestige pour les seniors

Cette action répond à une forte demande des seniors bordelais en «bals de prestige» dans des lieux emblématiques de Bordeaux.



Les indicateurs de suivi

- ↪ Nombre de bals de prestige
- ↪ Nombre de participants

Pilote :

Ville de Bordeaux (Direction Générations seniors et Autonomie)

Partenaires:

Ville de Bordeaux (Direction de la communication), opérateurs musicaux

Echéancier : 2015 - 2017

Culture et loisirs

ENJEU 2.1 : Améliorer l'accès à l'offre culturelle et de loisirs à destination des seniors

FICHE ACTION 11 : Mettre en place une politique tarifaire adaptée aux ressources

La Ville de Bordeaux dispense des activités hebdomadaires de loisirs et de détente, sur l'ensemble du territoire, au sein de 25 clubs seniors et des Ateliers Brach et Giono.

Soucieuse de permettre au plus grand nombre d'accéder à une offre culturelle et de loisirs diversifiée, elle a décidé d'établir une nouvelle politique tarifaire liant équité sociale et maîtrise budgétaire.

Les indicateurs de suivi

- ↪ **Mise en œuvre de la nouvelle grille tarifaire**
 - ↪ **Nombre de participants par tranche de ressources**
 - ↪ **Evolution du nombre de participants à faibles ressources**
-
-

Pilote :

Ville de Bordeaux (Direction Générations seniors et Autonomie)

Partenaires :

Ville de Bordeaux (Direction de l'évaluation et de la performance)

Echéancier : à compter de septembre 2016

Culture et loisirs

ENJEU 2.1 : Améliorer l'accès à l'offre culturelle et de loisirs à destination des seniors

FICHE ACTION 12 : Promouvoir des évènementiels (Dictée du Pôle, Bordeaux Raid Culture, Expo Art Mature, Semaine Bleue, Noël du Pôle, Concert du Nouvel an)

La Ville de Bordeaux propose des manifestations tout au long de l'année: Le concert du Nouvel An, les trophées du Pôle (Belote, Bordeaux Raid Culture, Dictée), l'exposition Art Mature, le Noël du Pôle etc. figurent parmi les manifestations annuelles majeures de la Ville de Bordeaux.

Elle organise également des évènementiels durant la semaine bleue : ces sept jours annuels constituent un moment privilégié pour informer et sensibiliser l'opinion sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, sur les préoccupations et les difficultés rencontrées par les personnes âgées, sur les réalisations et les projets des associations. Cet événement est l'occasion pour les acteurs qui travaillent régulièrement auprès des aînés, d'offrir tout au long de la semaine des animations qui permettent de créer des liens entre générations en invitant le grand public à prendre conscience de la place et du rôle social que jouent les personnes âgées dans notre société.

Les indicateurs de suivi

↳ **Nombre d'évènementiels**

↳ **Nombre de participants**

Pilote:

Ville de Bordeaux (Direction Générations seniors et Autonomie)

Partenaires :

Ville de Bordeaux (Direction Générale des Affaires Culturelles, Direction de la communication), associations socioculturelles, Malakoff Médéric, Logévie, OAREIL,

Echéancier : 2015 – 2017

Culture et loisirs

ENJEU 2.1 : Améliorer l'accès à l'offre culturelle et de loisirs à destination des seniors

FICHE ACTION 13 : Favoriser l'activité sportive et de loisirs du public seniors dans le cadre de quai des sports par l'organisation d'activités sportives dédiées en matinée ou d'activités pour tous en après-midi



Le Quai des Sports, c'est plus de 50 activités sportives qui s'adressent à tous les âges et tous les niveaux. Pendant un mois, petits et grands peuvent jouer au football, à la pelote, au tennis ou bien s'initier au self défense, au baseball ou au football américain. Des activités mettant l'accent sur la forme et le bien-être sont proposées quotidiennement aux adultes et aux seniors (yoga, gymnastique suédoise, zumba...).

Le sport n'est pas le seul à être à l'honneur au Quai des Sports. Des loisirs éducatifs animés par des associations sensibilisent les participants aux questions de santé, de nutrition ou encore d'environnement. Le biblio.sport propose une sélection d'ouvrages ainsi qu'une programmation ludique.

Les indicateurs de suivi

- ↳ Nombre de séquences d'activités dédiées aux Seniors
- ↳ Nombre de participants Seniors

Pilote:

Ville de Bordeaux (Direction des Sports)

Partenaires:

Ville de Bordeaux (Direction Générale des Affaires Culturelles, Direction Générations Seniors Autonomie), AG2R La Mondiale,, Caisse d'Allocations familiales, Polyclinique Bordeaux Nord, Maisons de quartier, Associations sportives bordelaises.

Echéancier : 2015 - 2017

Culture et loisirs

ENJEU 2.1: Améliorer l'accès à l'offre culturelle et de loisirs à destination des seniors

FICHE ACTION 14 : Organiser des Olympiades afin de promouvoir la pratique sportive pour un vieillissement actif et en bonne santé



La Ville de Bordeaux souhaite créer un nouvel événementiel «les Olympiades», destiné à toutes les générations seniors afin de favoriser un vieillissement actif et en bonne santé et de renforcer le lien social.

Des activités ludiques seront proposées en partenariat avec les Maisons de quartier (randonnées pédestres, marche nordique, vélo, badminton, tennis de table, etc.).

Les indicateurs de suivi

- ↔ Nombre de Maisons de quartier partenaires
 - ↔ Nombre d'activités
 - ↔ Nombre de participants
-

Pilote:

Ville de Bordeaux (Direction Générations Seniors et Autonomie)

Partenaires :

Ville de Bordeaux (Direction des sports), Maisons de quartiers de la Ville de Bordeaux, OAREIL

Echéancier : 2016 – 2017

Culture et loisirs

ENJEU 2.2 : Conforter la place des seniors dans la Ville

FICHE ACTION 15 : Promouvoir des activités culturelles et de loisirs qui ne soient pas exclusivement dédiées à un public seniors



L'offre culturelle et de loisirs doit être accessible à tous et favoriser les échanges entre les générations. Il s'agit donc de promouvoir une politique publique en faveur du bien vivre ensemble, relayée par le Pass l'info.

Les indicateurs de suivi

- > Nombre d'activités culturelles et de loisirs
- > Nombre de participants : jeunes et seniors

Pilote:

Ville de Bordeaux (Direction Générations Seniors et Autonomie, Direction des Affaires Culturelles)

Partenaires :

OAREIL, associations socio-culturelles

Lien social et solidarité

L'inclusion sociale et le respect des aînés favorisent le vieillissement actif et donc le vieillissement en bonne santé.

C'est pourquoi, la Ville de Bordeaux et son CCAS ont créé un Pôle de lutte contre l'isolement des personnes âgées.

L'objectif assigné à ce pôle au sein de la Plateforme Autonomie Seniors est de repérer les personnes âgées isolées sur Bordeaux et de mettre en place des actions et des partenariats avec les associations afin de redynamiser et/ ou recréer du lien social.

Ce travail passe en premier lieu par l'identification d'un réseau de partenaires luttant contre l'isolement sur Bordeaux dans le but d'assurer une bonne coordination entre ces partenaires et le CCAS pour la mise en place d'actions ciblées en faveur des personnes âgées isolées.

Le pôle « Lutte contre l'isolement » œuvre également au repérage des personnes isolées, en s'appuyant sur le tissu associatif et professionnel.

Trois actions phares sont actuellement coordonnées par le pôle « Lutte contre l'isolement » :

- Tout au long de l'année : les « visites de convivialité » et les appels téléphoniques,
- Pendant l'été : le Plan Canicule Municipal,
- la création d'un livret «Bordeaux solidarité seniors» à destination des commerçants.

Par ailleurs, la Ville de Bordeaux, active depuis des années dans le domaine de la lutte contre l'isolement des personnes âgées, est engagée dans la Charte MONALISA.

Lien social et solidarité

⇒ en 5 enjeux majeurs et 13 actions concrètes

Enjeux	Actions
<p>ENJEU 3.1 : Soutenir les aidants</p>	<p><u>Action 16 :</u> Dans le cadre du CLS, recenser l'offre d'actions collectives et individuelles d'aide aux aidants (formation des aidants, groupe de soutien, café mémoire, réunion d'information ...). Répertorier l'offre et les disponibilités de répit (accueil de jour, temporaire, ESA,) et assurer une coordination des dispositifs afin de répartir l'offre et la demande sur le territoire.</p> <p><u>Action 17 :</u> Participer au forum des aidants organisé par les Caisses de retraite afin de recueillir le besoin des aidants</p> <p><u>Action 18 :</u> Permettre aux aidants familiaux de personnes âgées atteintes par la maladie d'Alzheimer de disposer de moments de répit par la formation de bénévoles.</p> <p><u>Action 19 :</u> Soutenir un collectif d'aidants au sein de l'EHPAD du Bon Pasteur et au sein de l'EHPAD Henri Dunant.</p>
<p>ENJEU 3.2 : Développer l'engagement des bénévoles</p>	<p><u>Action 20 :</u> Développer un pool de bénévoles auprès des seniors chargé de contribuer à la diversification des activités de loisirs et de détente au sein des Résidences et des Clubs Seniors.</p>
<p>ENJEU 3.3 : Lutter contre l'isolement des personnes âgées</p>	<p><u>Action 21 :</u> Dans le cadre de la Plateforme Autonomie Seniors, mettre en place une instance de coordination des actions portées au niveau local afin de lutter contre l'isolement des personnes âgées.</p>

	<p><u>Action 22</u> : Promouvoir et développer l'action Voisins Relais (action menée au sein de la Plateforme Autonomie Seniors en lien avec un collectif d'associations pour rompre la solitude des personnes âgées).</p> <p><u>Action 23</u> : Développer des projets d'animations individualisées au domicile des personnes âgées isolées ou favoriser leurs sorties dans la ville.</p> <p><u>Action 24</u> : Elaborer un livret «Bordeaux solidarité seniors» permettant aux commerçants de signaler les personnes âgées en situation de fragilité</p>
<p>ENJEU 3.4 : Faciliter l'intégration des personnes âgées immigrées dans la ville</p>	<p><u>Action 25</u> : Soutenir les actions collectives de médiation à destination des personnes âgées immigrées (café social)</p>
<p>ENJEU 3.5 : Promouvoir la solidarité auprès des personnes âgées.</p>	<p><u>Action 26</u> : Inscrire la dimension du vieillissement dans les enjeux du contrat de ville métropolitain.</p> <p><u>Action 27</u> : Installer une permanence à la cité municipale d'un écrivain public et organiser des interventions à domicile ponctuelles sur prescription du CLIC</p> <p><u>Action 28</u> : Encourager le développement de nouveaux services à la personne à domicile (conciergerie de quartier seniors)</p>

Lien social et solidarité

ENJEU 3.1: Soutenir les aidants

FICHE ACTION 16 : Dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS), recenser l'offre d'actions collectives et individuelles d'aide aux aidants (formation des aidants, groupe de soutien, café mémoire, réunion d'information ...). Répertorier l'offre et les disponibilités de répit (accueil de jour, temporaire, ESA) et assurer une coordination des dispositifs afin de répartir l'offre et la demande sur le territoire.

Les aidants familiaux, impliqués quotidiennement auprès de leurs proches âgés en perte d'autonomie, peuvent être confrontés à des situations difficiles et d'épuisement. Ils expriment souvent le besoin de mieux connaître les dispositifs d'information, de soutien et d'accompagnement. Plusieurs structures mènent des actions pour les aidants mais ces dernières manquent de lisibilité et de coordination. Par ailleurs, des solutions de répit ne sont pas utilisées pour des problèmes de transport non adapté.

Il s'agit alors de recenser l'offre d'actions collectives et individuelles d'aide aux aidants (formation des aidants, groupes de soutien, café mémoire, réunion d'information etc.) et l'offre et les disponibilité des solutions de répit (accueil de jour, temporaire, ESA,) et mener une réflexion sur le transport vers ces lieux de répit. L'objectif est d'assurer une coordination des dispositifs afin de répartir l'offre et la demande sur le territoire.

Les indicateurs de suivi

- ↪ Etat des lieux réalisé (aide aux aidants)
 - ↪ Etat des lieux réalisé (solutions de répit)
 - ↪ Etude sur les modalités et utilisation des transports vers les accueils de jour
 - ↪ Nombre de réunions des partenaires institutionnels réalisées par an
-

Pilote:

Conseil Départemental de la Gironde

Partenaires :

Ville de Bordeaux et son CCAS (Direction Générations Seniors et Autonomie), ARS Aquitaine, CARSAT Aquitaine, ASAD, Plateforme de répit, accueil de jour, accueil temporaire, URPS, AGIRC ARRCO, France Alzheimer, MAIA Club Nord Ouest, Télésanté Aquitaine

Echéancier : 2015 - 2017

Lien social et solidarité

ENJEU 3.1 : Soutenir les aidants

FICHE ACTION 17 : Participer au forum des aidants organisé par les Caisses de retraite afin de recueillir le besoin des aidants

Les caisses de retraite complémentaire AGIRC-ARCCO réunies en CRCAS (Comité Régional de Coordination de l'Action Sociale) organisent un forum sur l'aide aux aidants à Bordeaux, en 2016.

Il a pour objectif de :

- permettre aux aidants d'identifier les aides et les services susceptibles de leur proposer un accompagnement adapté et de les initier à des activités de bien-être et de répit,
- offrir aux professionnels un espace d'informations et de rencontre.

Durant ce forum, des conférences, des stands et des ateliers (y compris des ateliers aidants/aidés) seront proposés.

La Ville de Bordeaux participera à ce forum afin d'alimenter sa réflexion en vue de la création éventuelle d'une maison des aidants sur Bordeaux.

Les indicateurs de suivi

↪ **Nombre de participants au forum**

Pilote:

Comité Régional de coordination et d'action sociale (AGIRC ARCCO), MSA, CARSAT Aquitaine, ARS Aquitaine, Conseil Départemental de la Gironde

Partenaires:

Caisses de retraites, Ville de Bordeaux (Direction Générations Seniors et Autonomie)

Echéancier : 2016

Lien social et solidarité

ENJEU 3.1 : Soutenir les aidants

FICHE ACTION 18 : Permettre aux aidants familiaux de personnes âgées atteintes par la maladie d'Alzheimer de disposer de moments de répit par la formation de bénévoles

Cette action vise à former des bénévoles pour qu'ils interviennent auprès des aidants en effectuant des visites régulières au domicile afin de leur offrir du répit quelques heures par semaine.

Les indicateurs de suivi

👉 **Nombre de bénévoles formés**

Pilote :

Association Aide aux aidants du pavillon

Partenaires :

Ville de Bordeaux (Direction Générations Seniors et Autonomie), Conseil Départemental de la Gironde, Mutuelles.

Echéancier : 2015 - 2017

Lien social et solidarité

ENJEU 3.1 : Soutenir les aidants

FICHE ACTION 19 : Soutenir un collectif d'aidants au sein de l'EHPAD du Grand Bon Pasteur et au sein de l'EHPAD Henri Dunant

«Répondre aux attentes des aidants, c'est aussi prendre en compte les familles, les personnes malades et vieillissantes et la communauté de soin. C'est un premier pas qui doit nous engager à penser une société d'accompagnement de proximité centrée sur la prévention» - Serge Guerin.

La Ville de Bordeaux, consciente de cet enjeu sociétal, encourage les initiatives impulsées sur son territoire par l'EHPAD du Grand Bon Pasteur et par l'EHPAD Henri Dunant visant à soutenir des collectifs d'aidants.

Le collectif d'aidants de l'EHPAD Grand Bon Pasteur se réunit tous les mois afin d'échanger sur les thématiques du vieillissement et de la maladie. Ces temps d'échange et de partage d'expériences permettent aux professionnels du secteur médico-social d'améliorer les dispositifs déjà en place en complémentarité avec les associations bordelaises qui proposent un soutien aux aidants.

La Halte de Répit Détente Alzheimer de la Croix Rouge est un lieu d'accueil non médicalisé qui propose des activités adaptées aux personnes malades et d'offrir aux aidants du temps pour eux.

Les indicateurs de suivi

Nombre d'aidants accompagnés

Nombre d'actions menés avec les aidants

Pilote:

EHPAD Henri Dunant, EHPAD Grand Bon Pasteur, Halte-répit

Partenaires :

Ville de Bordeaux (Direction Générations seniors et Autonomie)

Echéancier : 2015 - 2017

Lien social et solidarité

ENJEU 3.2 : Développer l'engagement des bénévoles

FICHE ACTION 20 : Développer un pool de bénévoles auprès des seniors chargé de contribuer à la diversification des activités de loisirs et de détente au sein des Résidences et des Clubs Seniors.

L'action consiste à développer l'engagement de bénévoles auprès des seniors des résidences et clubs seniors de la Ville de Bordeaux afin de diversifier l'offre d'activités et de loisirs et renforcer les liens entre les générations.

Les indicateurs de suivi

- ↪ Nombre de bénévoles recrutés
 - ↪ Nombre d'actions mises en place par les bénévoles
-

Pilote :

Ville de Bordeaux (Direction Générations Seniors et Autonomie)

Partenaires :

France Bénévolat

Lien social et solidarité

ENJEU 3.3 : Lutter contre l'isolement des personnes âgées

FICHE ACTION 21 : Dans le cadre de la Plateforme Autonomie Seniors, mettre en place une instance de coordination des actions portées au niveau local afin de lutter contre l'isolement des personnes âgées

Depuis le 1er juin 2015, la Plateforme Autonomie Seniors a impulsé la création d'un pôle de lutte contre l'isolement. Ses objectifs sont de :

- repérer des personnes âgées isolées avec les partenaires,
- évaluer l'isolement de la personne à travers un questionnaire,
- mettre en relation des actions de lutte contre l'isolement en interne et en externe,
- gérer le Plan canicule municipal,
- coordonner l'action Voisins relais,
- gérer des visites de convivialité effectuées par 24 jeunes volontaires en service civique volontaire d'Unicité toutes les semaines auprès de 40 personnes âgées (à domicile ou en résidences clubs seniors).

Il se fixe comme premier axe de travail de dynamiser les partenariats existants avec l'ensemble des associations luttant contre l'isolement des seniors à Bordeaux. Le pôle a pour mission d'identifier et de rencontrer les différents partenaires associatifs luttant contre l'isolement sur Bordeaux. Ce travail de réseau permet de connaître les champs d'intervention des associations, d'identifier leurs missions, de connaître les différentes manifestations organisées dans le but d'assurer une bonne coordination entre ces partenaires et le CCAS pour la mise en place d'actions ciblées auprès des personnes âgées isolées.

Les indicateurs de suivi

↳ **Nombre de personnes âgées repérées comme isolées prises en charge**

Pilote:

Ville de Bordeaux et son CCAS (Direction Générations Seniors et Autonomie)

Partenaires :

ARS Aquitaine (dans le cadre du Contrat Local de Santé), Unicité, CHU de Bordeaux, Conseil Départemental de la Gironde, CARSAT Aquitaine, Associations de Lutte contre l'isolement (France Bénévolat, Petits Frères des pauvres, Saint Vincent de Paul), MSA, SAD, SSIAD, AGIRC ARRCO, URPS pharmaciens, médecins, AG2R La Mondiale périmètre REUNICA

Echéancier : 2015 - 2017

Lien social et solidarité

ENJEU 3.3 : Lutter contre l'isolement des personnes âgées

FICHE ACTION 22 : Promouvoir et développer l'action Voisins Relais (action menée au sein de la Plateforme Autonomie Seniors en lien avec un collectif d'associations pour rompre la solitude des personnes âgées)

L'opération « Voisins-Relais » a été créée à l'initiative de la Ville de Bordeaux et de son CCAS, des associations (Société Saint Vincent de Paul, Petits frères des Pauvres, France Bénévolat, Secours catholique, Faits de cœur's), du Centre de Ressources de l'EHPAD Grand Bon Pasteur et du Relais amical Malakoff Médéric afin de coordonner leurs actions auprès des seniors bordelais les plus isolés durant la saison estivale.

Cette action, labellisée au niveau européen, remporte un vif succès auprès des personnes suivies ainsi qu'auprès des bénévoles de chaque association. Les « Voisins-Relais » s'engagent en fonction de leurs disponibilités et pour une durée minimale de 15 jours à contacter par téléphone toutes les semaines entre une à quatre personnes âgées isolées inscrites sur le registre canicule.

La Ville de Bordeaux et son CCAS souhaite promouvoir et développer cette action tout au long de l'année.

Les indicateurs de suivi

- ↪ **Nombre d'actions de lutte contre l'isolement**
 - ↪ **Nombre de bénévoles impliqués dans l'action**
-
-

Pilote:

Ville de Bordeaux et son CCAS (Direction Générations Seniors et Autonomie)

Partenaires:

Société Saint Vincent de Paul, l'association Petits frères des Pauvres, France Bénévolat, Secours catholique, Centre de Ressources de l'EHPAD Grand Bon Pasteur, Faits de cœur's, Relais amical Malakoff Médéric.

Lien social et solidarité

ENJEU 3.3 : Lutter contre l'isolement des personnes âgées

FICHE ACTION 23 : Développer des projets d'animations individualisées au domicile des personnes âgées isolées ou favoriser leurs sorties dans la ville

La politique de maintien à domicile des seniors s'est fortement développée autour de la prise en charge médicale et sociale.

Les actions en faveur du lien social constituent également un enjeu majeur auquel souhaitent répondre les acteurs spécialisés dans la mise en place de dispositifs d'animations individualisées à domicile.

La Ville de Bordeaux soutient les initiatives expérimentales qui sont actuellement menées sur son territoire.

Les indicateurs de suivi

↪ **Nombre de partenaires identifiés**

↪ **Nombre de personnes âgées concernées par le dispositif**

Pilote:

ASPL (Association Prendre soin du lien), Unicité

Partenaires:

Ville de Bordeaux (Direction générations seniors et autonomie, Direction du développement social urbain), structures d'animation à domicile

Lien social et solidarité

ENJEU 3.3 : Lutter contre l'isolement des personnes âgées

FICHE ACTION 24 : Elaborer un livret «Bordeaux solidarité seniors» permettant aux commerçants de signaler les personnes âgées en situation de fragilité

La Ronde des quartiers est une association de commerçants et d'artisans qui s'est dotée depuis 2010 d'une structure professionnelle. Aujourd'hui, ce sont 1080 commerçants et artisans bordelais (parmi eux 400 sont des enseignes) qui ont adhéré à l'association. Les commerçants et artisans bordelais sont des acteurs de proximité incontournables : ils permettent la conservation d'un lien social entre la ville et les citoyens.

L'objectif de ce livret est de proposer aux commerçants les bons gestes et les bons comportements à adopter face à des situations sociales diverses (notamment pour les personnes âgées en situation d'isolement ou de fragilité).

Les indicateurs de suivi

↪ **Nombre de commerçants impliqués**

↪ **Nombre de situations signalées**

Pilote:

La Ronde des quartiers, Ville de Bordeaux (Direction Générations Seniors et Autonomie)

Partenaires :

Commerçants bordelais, URPS

Echéancier : 2016 - 2017

Lien social et solidarité

ENJEU 3.4 : Faciliter l'intégration des personnes âgées immigrées dans la ville

FICHE ACTION 25 : Soutenir les actions collectives de médiation à destination des personnes âgées immigrées (café social)

Le café social - espace migrants âgés, géré par l'Association ALIFS est destiné à accueillir les représentants de communautés étrangères âgés de plus de 60 ans et plus et à accompagner les Anciens Combattants d'Afrique domiciliés à Bordeaux.

Il s'agit d'un espace de sociabilité, d'écoute et de parole, pour répondre à leur besoin de lien et les aider dans leurs démarches.

Les indicateurs de suivi

↻ **Nombre d'actions collectives de médiation**

↻ **Nombre de personnes âgées concernées**

Pilote:

ALIFS (Association du lien interculturel, familial et social), Ville de Bordeaux (Direction du développement social urbain)

Partenaires:

Fonds Asile, Migration et Intégration (FAMI) Conseil Départemental de la Gironde

Echéancier : 2015 - 2017

Lien social et solidarité

ENJEU 3.5 : Promouvoir la solidarité auprès des personnes âgées

FICHE ACTION 26 : Inscrire la dimension du vieillissement dans les enjeux du contrat de ville métropolitain

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau contrat de ville 2015/2020 un travail a été engagé par la Métropole et les services de l'Etat pour élaborer une convention cadre définissant les grands enjeux liant l'Etat, la Métropole, les communes concernées et les partenaires engagés dans la politique de la ville.

Le calendrier et la procédure donnés par la réforme de la politique de la ville et la loi du 21 février 2014, invitent chacune des villes concernées par des quartiers prioritaires, à décliner dans une convention territoriale, les enjeux locaux et leur traduction plus opérationnelle. Sur Bordeaux, ce sont six quartiers qui ont été priorisés : Bacalan, les Aubiers, Grand Parc, St Michel, Carle Vernet et Benauges.

La ville de Bordeaux a engagé, dans cette logique, dès la fin 2014, à travers la construction du Pacte de cohésion sociale, des diagnostics sur ces six quartiers avec l'ensemble des acteurs concernés, et notamment ceux de la politique de la ville. La mise en œuvre de cette dynamique a permis de croiser les enjeux thématiques tels que définis à travers les 4 piliers de la politique de la ville (aide économique, cohésion sociale, renouvellement urbain et citoyenneté), avec les enjeux territoriaux de chacun des quartiers.

Plusieurs enjeux du vieillissement ont été inscrits dans ce contrat de ville :

- les seniors et l'emploi
- la promotion du bien-vieillir et l'accompagnement de la perte d'autonomie des personnes âgées,
- la Plateforme autonomie seniors

Les indicateurs de suivi

Nombre d'actions mises en place au bénéfice des personnes âgées

Pilote:

Ville de Bordeaux (Direction du développement social urbain)

Partenaires :

Ville de Bordeaux (Direction Générations Seniors et Autonomie)

Echéancier : 2015 – 2017

Lien social et solidarité

ENJEU 3.5 : Promouvoir la solidarité auprès des personnes âgées

FICHE ACTION 27 : Installer une permanence à la cité municipale d'un écrivain public et organiser des interventions à domicile ponctuelles sur prescription du CLIC

L'atelier Graphite est une association bordelaise reconnue d'intérêt général, qui propose des permanences d'écrivain public juriste dans les quartiers ainsi que des outils d'accès au droit. Les permanences sont accessibles gratuitement et sur rendez-vous pour les personnes orientées par les structures partenaires (mairies de quartier, CCAS, MDSI, centres d'animation, etc.).

Afin de faciliter la visibilité des écrivains publics sur la Ville de Bordeaux, une permanence à la cité municipale est installée.

Par ailleurs, la Plateforme Autonomie seniors organise, sur prescription, des interventions ponctuelles à domicile.

Les indicateurs de suivi

↪ **Nombre de permanences**

↪ **Nombre de personnes âgées accompagnées**

Pilote:

Ville de Bordeaux (Direction générations seniors et autonomie)

Partenaires :

Association l'Atelier Graphite, Malakoff Médéric

Echéancier : 2015 - 2017

Lien social et solidarité

ENJEU 3.5 : Promouvoir la solidarité auprès des personnes âgées

FICHE ACTION 28 : Encourager le développement de nouveaux services à la personne à domicile (conciergerie de quartier seniors)

Dans le cadre d'un partenariat national entre AG2R La Mondiale et l'AVISE autour du repérage, du soutien et de l'accompagnement de projets d'innovation sociale dans le champ des solidarités de proximité en faveur du bien vieillir, il a été décidé de réaliser une étude d'opportunité en vue de la mise en place sur le territoire communal de conciergeries de quartier accessibles et adaptées aux besoins des personnes âgées.

Le projet consiste à répondre aux problématiques du quotidien des personnes âgées et à lutter contre l'isolement social par une réponse de proximité.

Les indicateurs de suivi

- ↳ Réalisation d'une étude d'opportunité afin d'étudier les conditions de viabilité du projet de création de conciergeries de quartier accessibles et adaptées aux besoins des personnes âgées et du projet de création de structure de services de proximité
 - ↳ Mise en place des projets
-
-

Pilote:

AVISE , Association ATIS, AG2R La Mondiale

Partenaires :

Ville de Bordeaux (Direction Générations Seniors et Autonomie); Conseil Départemental, La Conciergerie solidaire

Echéancier : 2015 - 2017

Autonomie, services et soins

L'objectif est d'accompagner les seniors bordelais tout au long de leur parcours de vie et de prévenir et d'accompagner la dépendance.

Sur le territoire métropolitain, l'offre hospitalière de soins est satisfaisante et complétée par une offre limitrophe importante : 15 établissements d'hospitalisation complète à Bordeaux et alentours (39 au sein de la Métropole ; 57 en Gironde).

- Une forte concentration de l'offre de court séjour est observable sur la Ville et sa périphérie (11 établissements sur la ville et 11 autres situés en périphérie).
- Plus d'un quart des lits et places de Gironde et plus du tiers de la capacité en chirurgie.

Sur le territoire communal, une offre diversifiée de services d'aides et de soins à domicile est proposée:

- 43 services d'aides à domicile répartis sur les différents quartiers de Bordeaux,
- 1 service de portage de repas auprès de 500 bénéficiaires géré en direct par la Ville de Bordeaux complété par 5 structures privées,
- 2 services de soins infirmiers à domicile interviennent auprès de 330 personnes tous les jours. Et bien d'autres services encore : les systèmes de téléassistance, les équipes d'accompagnement des malades d'Alzheimer, les groupes de parole, les ateliers de prévention des chutes....
- 16 Résidences clubs seniors avec près de 800 logements
- 24 EHPAD.

La politique municipale s'appuie également sur le Contrat Local de Santé (CLS) conclu en décembre 2014 qui permet à tous les acteurs responsables de la santé sur le territoire d'agir ensemble autour d'objectifs prioritaires dans les domaines de la prévention, de l'accès aux soins et des accompagnements médico-sociaux.

Donner aux plus de 60 ans les clés pour bien vieillir est un des enjeux de ce contrat qui permettra de développer les actions de prévention, mieux les faire connaître pour les rendre accessibles au plus grand nombre.

Le projet PAERPA (Parcours de santé des Personnes âgées en risque de perte d'autonomie), dont la Ville de Bordeaux est l'une des 9 sites pilotes expérimentaux est porté par l'ARS (Agence Régionale de Santé). Il se donne pour objectif, pour les personnes de 75 ans et plus, de :

- pérenniser un maintien à domicile de qualité,
- éviter un recours excessif à l'hospitalisation souvent dommageable pour l'autonomie des personnes âgées,
- faciliter le retour à domicile après hospitalisation.

D'autres dispositifs viennent compléter cette politique municipale: le PRADO (Programme d'Accompagnement du Retour à Domicile), la prévention et l'éducation thérapeutique, le PRIP (Programme Régional Inter institutionnel de Prévention Aquitain) ainsi que la Plateforme Autonomie Seniors.

Autonomie, services et soins

⇒ en 8 enjeux majeurs et 13 actions concrètes

Enjeux	Actions
<p>ENJEU 4.1 : Rapprocher, mettre en cohérence les approches sanitaire, médico-sociale et sociale, Mobiliser les ressources du territoire afin de mieux informer les professionnels, les personnes âgées et leurs aidants et optimiser le parcours de santé des personnes âgées de 75 ans et plus</p>	<p><u>Action 29 :</u> Piloter dans le cadre du projet expérimental PAERPA, la coordination territoriale d'appui (mise en place d'une organisation mutualisée appelée « Plateforme Autonomie Seniors » regroupant les services CLIC-MAIA-CTA autour des 5 missions suivantes : accueil téléphonique, accueil physique, évaluation/coordination animation du réseau et intégration des partenaires)</p>
<p>ENJEU 4.2 : Améliorer le lien ville / hôpital</p>	<p><u>Action 30 :</u> Mettre en place un dispositif d'hébergement relais en sortie d'hospitalisation au sein de l'EHPAD La Clairière de Lussy permettant de limiter la période d'hospitalisation sur le territoire de Bordeaux. Trois autres Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (Le Platane du Grand Parc, Korian Clos Serena, Henri Dunant) ont été retenus pour mettre en place au sein de leur structure une chambre relais d'urgence.</p> <p><u>Action 31 :</u> Développer la télémédecine dans les 24 EHPAD de Bordeaux et poursuivre l'action dans les EHPAD Maryse Bastié et La Clairière de Lussy gérés par le CCAS.</p> <p><u>Action 32 :</u> Assurer le déploiement de « via trajectoire », service public gratuit et sécurisé proposant aux particuliers, aux médecins libéraux, aux professionnels hospitaliers du secteur médico-social une aide à l'orientation personnalisée en soins de suite et de réadaptation, en hospitalisation à domicile en unité de soins de longue durée ou en structure d'hébergement pour personnes âgées via internet.</p>

<p>ENJEU 4.3 : Accompagner le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie et leurs aidants familiaux.</p>	<p><u>Action 33 :</u> Poursuivre le dispositif « EHPAD dans et hors les murs » (Villa Pia) pour prévenir les risques de rupture et éviter les hospitalisations inutiles. Positionner l'EHPAD Villa Pia en centre de ressources (Accueil séquentiel, plateforme d'accompagnement et de répit partenaire de deux SSIAD et de l'association France Alzheimer) et en centre de proximité.</p>
<p>ENJEU 4.4 : Promouvoir le bien vieillir par des actions de prévention</p>	<p><u>Action 34 :</u> Dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS), développer et améliorer l'accès aux actions de prévention de la perte d'autonomie</p> <p><u>Action 35 :</u> Favoriser l'accès à des bilans de santé gratuits réalisés par la CPAM.</p>
<p>ENJEU 4.5 : Favoriser une prise en charge multidisciplinaire et adaptée des situations complexes des personnes âgées</p>	<p><u>Action 36 :</u> Dans le cadre du CLS, mettre en oeuvre des moyens facilitant les protections juridiques</p>
<p>ENJEU 4.6 : Développer une information de qualité et renforcer l'intégration des acteurs œuvrant auprès des personnes âgées</p>	<p><u>Action 37 :</u> Participer à un symposium Aquitain annuel des professionnels des seniors afin de croiser les rencontres professionnelles, favoriser l'émergence de projets collaboratifs, susciter des réflexions, et des propositions d'idées ou d'actions.</p> <p><u>Action 38 :</u> Poursuivre les réunions d'informations thématiques avec les professionnels du secteur gérontologique et du secteur de l'animation, et les réunions interprofessionnelles « Bien vieillir » par quartier.</p>
<p>ENJEU 4.7 : Renforcer la qualité de la prise en charge des personnes âgées fragiles</p>	<p><u>Action 39 :</u> Dans le cadre du CLS, favoriser la prévention et le dépistage des troubles bucco-dentaires, visuels et auditifs des personnes âgées en EHPAD et RPA</p>

<p>ENJEU 4.8 : Accompagner la perte d'autonomie</p>	<p><u>Action 40 :</u> Développer l'offre de service du portage de repas à domicile.</p> <p><u>Action 41 :</u> Transférer l'EHPAD Henri Dunant géré par la Croix Rouge sur le quartier de la Bastide.</p>
--	--

Autonomie, services et soins

ENJEU 4.1 : Rapprocher, mettre en cohérence les approches sanitaire, médico-sociale et sociale, Mobiliser les ressources du territoire afin de mieux informer les professionnels, les personnes âgées et leurs aidants et optimiser le parcours de santé des personnes âgées de 75 ans et plus.

FICHE ACTION 29 : Piloter dans le cadre du projet expérimental PAERPA, la coordination territoriale d'appui (Mise en place d'une organisation mutualisée appelée « Plateforme Autonomie Seniors » regroupant les services CLIC-MAIA-CTA autour des 5 missions suivantes : accueil téléphonique, accueil physique, évaluation/coordination, animation du réseau et intégration des partenaires

L'expérimentation PAERPA dont la ville de Bordeaux est l'un des 9 sites pilotes expérimentaux a pour objectif de mettre en œuvre de nouvelles pratiques professionnelles pour optimiser le parcours de santé des personnes âgées de plus de 75 ans et ainsi éviter les ruptures de prise en charge souvent plus nombreuses et lourdes de conséquences pour cette population fragile et de réduire les passages inopportuns aux urgences.

La Ville de Bordeaux assure la coordination territoriale d'appui de ce dispositif à travers l'organisation mutualisée appelée Plateforme Autonomie Seniors regroupant les services CLIC-MAIA-CTA.

Les indicateurs de suivi

- ↪ Nombre d'appels reçus
 - ↪ Nombre d'évaluations à domicile
 - ↪ Nombre de PPS
 - ↪ Nombre de réunions partenaires
-

Pilote:

Ville de Bordeaux (Direction Générations Seniors et Autonomie)

Partenaires :

ARS Aquitaine, Conseil Départemental de la Gironde, CARSAT Aquitaine, URPS, CPAM.

Echéancier : 2015 – 2017

Autonomie, services et soins

ENJEU 4.2 : Améliorer le lien ville / hôpital

FICHE ACTION 30 : Mettre en place un dispositif de chambres relais d'urgence en sortie d'hospitalisation au sein de 4 EHPAD (La Clairière de Lussy, Le Platane du Grand Parc, Korian Clos Serena, Henri Dunant)

Le dispositif PAERPA d'hébergement relais en urgence (en sortie d'hospitalisation ou en sortie d'un service d'accueil des urgences) concourt à limiter la période d'hospitalisation, afin que la personne âgée ne reste en médecine et chirurgie que le temps nécessaire à la réalisation des actes techniques et des soins qui y sont dispensés.

Ce dispositif s'adresse aux personnes âgées de 75 ans et plus, domiciliées sur Bordeaux présentant une pathologie aigue stabilisée.

L' action vise à mettre en place un dispositif de chambres relais d'urgence sur le territoire communal au sein de 4 EHPAD (La Clairière de Lussy, Le Platane du Grand Parc, Korian Clos Serena, Henri Dunant).

Les indicateurs de suivi

↪ **Nombre de personnes accueillies dans les chambres relais d'urgence par établissement**

↪ **Nombre de personnes âgées domiciliées dans les EHPAD qui n'ont pas eu recours à une hospitalisation**

Pilote:

Ville de Bordeaux (Direction générations seniors et autonomie), EHPAD La Clairière de Lussy, les EHPAD Le Platane du Grand Parc, Korian Clos Serena, Henri Dunant.

Partenaires:

ARS Aquitaine, Conseil Départemental de la Gironde, CARSAT Aquitaine, URPS, CPAM, Association des Doyennés, La Croix rouge française.

Echéancier : 2015 – 2017

Autonomie, services et soins

ENJEU 4.2 : Améliorer le lien ville / hôpital

FICHE ACTION 31 : Développer la télémédecine dans les 24 EHPAD de Bordeaux et poursuivre l'action dans les EHPAD Maryse Bastié et La Clairière de Lussy gérés par le CCAS.

L'ARS Aquitaine a travaillé à l'élaboration d'un projet régional de déploiement d'un dispositif de télémédecine autour de la personne âgée, entre les EHPAD de la région et des structures ou professionnels de second recours.

Ce projet répond aux enjeux suivants :

- développer la bienveillance (accès aux soins et qualité de prise en charge) ;
- repérer les problèmes médicaux afin de limiter les admissions aux urgences;
- adapter la prise en charge à l'évolution des pathologies et du degré de dépendance
- assurer une plus grande médicalisation et faciliter l'accès aux soins des résidents des EHPAD ;
- permettre la téléformation via le développement professionnel continu.

A l'aide de ce dispositif, une consultation peut être effectuée à distance entre un EHPAD demandeur et le centre expert, qui peut alors donner un avis sur le traitement à prodiguer à un résident. L'infirmière peut également être guidée et conseillée à distance par un professionnel expert, médecin ou infirmière, lors de la réalisation des soins (i.e. télé-assistance). Ainsi, dans un nombre de cas non négligeable, le patient n'a plus besoin d'être déplacé de l'EHPAD vers le centre expert pour bénéficier d'une consultation ou d'un soin spécialisé. L'accès au soin et à l'expertise est alors facilité et les coûts de traitement et de transports sanitaires diminués.

Sur Bordeaux, en 2015 , deux EHPAD (Maryse Bastié et La Clairière de Lussy) bénéficient de la télémédecine, l'objectif est de l'étendre à l'ensemble des 24 EHPAD de Bordeaux.

Les indicateurs de suivi

↳ Nombre de consultations en télémédecine

Pilote:

Ville de Bordeaux (Direction générations seniors et autonomie), les 24 EHPAD de Bordeaux

Partenaires :

ARS Aquitaine, Conseil Départemental de la Gironde, CARSAT Aquitaine, URPS, CPAM, Association des Doyennés, La Croix rouge française, Malakoff Médéric

Echéancier : 2015 – 2017

Autonomie, services et soins

ENJEU 4.2 : Améliorer le lien ville / hôpital

FICHE ACTION 32 : Assurer le déploiement de « Via trajectoire », service public internet gratuit et sécurisé proposant aux particuliers, aux médecins libéraux, aux professionnels hospitaliers du secteur médico-social une aide à l'orientation personnalisée en soins de suite et de réadaptation, en hospitalisation à domicile en unité de soins de longue durée ou en structure d'hébergement pour personnes âgées

ViaTrajectoire est un outil web d'aide à l'orientation et au transfert des patients hospitalisés requérant des soins de suite et réadaptation (SSR) ou de l'hospitalisation à domicile (HAD) ou devant être pris en charge en Unité de Soins Palliatifs (USP).

Il permet de consulter l'annuaire détaillé des EHPAD et Unités de Soins de Longue Durée (USLD) des régions utilisatrices de ViaTrajectoire (13 à ce jour en Aquitaine), de rechercher des structures selon divers critères et de remplir sa demande d'entrée en EHPAD, ou de l'adresser aux structures souhaitées.

L'ARS Aquitaine a délégué la maîtrise d'ouvrage du déploiement à TéléSanté Aquitaine. Une équipe dédiée à ViaTrajectoire s'est constituée afin d'assurer le déploiement de ViaTrajectoire sur tout le territoire aquitain et d'accompagner les utilisateurs.

Les indicateurs de suivi

👉 **Installation de la plateforme au sein des EHPAD La Clairière de Lussy et Maryse Bastié**

Pilote:

Ville de Bordeaux (Direction générations et autonomie), les EHPAD La Clairière de Lussy et Maryse Bastié, ARS Aquitaine

Partenaires :

TéléSanté Aquitaine

Echéancier : 2015 - 2017

Autonomie, services et soins

ENJEU 4.3 : Accompagner le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie et leurs aidants familiaux.

FICHE ACTION 33 : Poursuivre le dispositif « EHPAD dans et hors les murs » (Villa Pia) pour prévenir les risques de rupture et éviter les hospitalisations inutiles. Positionner l'EHPAD Villa Pia en centre de ressources (Accueil séquentiel, plateforme d'accompagnement et de répit partenaire de deux SSIAD et de l'association France Alzheimer) et en centre de proximité.

Géré par l'association le COS, l'EHPAD Villa Pia propose une expérimentation d'EHPAD dans et hors les murs qui s'appuie sur l'offre de service diversifiée dont il dispose pour accompagner des personnes âgées vivant à domicile, à proximité de l'établissement.

L'objectif, en partenariat avec un service de soins et d'aide à domicile, est de proposer une offre de service complète à ces personnes (télésurveillance, accueil de jour, hébergement de répit, intervention d'une infirmière hors heures ouvrables si nécessaire).

Les indicateurs de suivi

↳ Taux de fréquentation des accueils de jour séquentiels et de la plateforme d'accompagnement et de répit

Pilote:

EHPAD Villa Pia

Partenaires:

Ville de Bordeaux (Direction générations seniors et autonomie), Association France Alzheimer, ARS Aquitaine (PAERPA)

Echéancier : 2015 - 2017

Autonomie, services et soins

ENJEU 4.4 : Promouvoir le bien vieillir par des actions de prévention.

FICHE ACTION 34 : Dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS), développer et améliorer l'accès aux actions de préventions de perte d'autonomie

L'enjeu majeur est de mettre en place, le plus en amont possible, des actions favorisant le vieillissement en bonne santé de la population (prévention des chutes, de maladies chroniques, de leur aggravation). De nombreuses actions portant sur la prévention de la perte d'autonomie sont conduites par les partenaires du Contrat Local de Santé sur le territoire de Bordeaux. L'objectif est de favoriser l'accès aux actions de prévention proposées par les organismes intervenant sur le territoire de Bordeaux, tout en favorisant la coordination et le développement de ces actions.

Les mesures visent à :

- réaliser un état des lieux des dispositifs de prévention de la perte d'autonomie;
- renforcer le nombre d'offres de préventions de l'ASEPT;
- diversifier l'offre de services et de ses modalités individuelles et collectives;
- renforcer la coordination des acteurs et de l'articulation des offres de services sur la prévention;
- améliorer l'accès à l'information sur les actions de prévention et sur les dispositifs existants

Les indicateurs de suivi

↳ Réalisation et diffusion d'un état des lieux des actions de prévention conduites sur Bordeaux

↳ Nombre d'actions proposées par l'ASEPT (Association de Santé, d'éducation et Prévention des Territoires)

↳ Nombre et nature des actions collectives ou individuelles réalisées

↳ Nombre et nature des actions de partenariats organisés

Pilote: CARSAT Aquitaine

Partenaires :

ARS Aquitaine, ASEPT, Associations socioculturelles, Ville de Bordeaux et son CCAS, (Délégation promotion santé, Direction Générations Seniors et Autonomie), Conseil Départemental de la Gironde, CPAM de la Gironde, CHU de Bordeaux, organismes de retraite complémentaires, MSA, RSI, Associations caritatives, Centre de prévention Bien Vieillir, URPS

Echéancier : 2015 – 2017

Autonomie, services et soins

ENJEU 4.4 : Promouvoir le bien vieillir par des actions de prévention.

FICHE ACTION 35 : Favoriser l'accès à des bilans de santé gratuits réalisés par la CPAM



La santé est un vecteur essentiel de maintien de l'autonomie et d'intégration sociale.

La CPAM de la Gironde propose des bilans de santé gratuits à destination notamment des personnes âgées de 60 ans et plus.

La Ville de Bordeaux développe une communication auprès de ce public afin de mieux faire connaître l'offre et favoriser la participation du plus grand nombre à ce dispositif.

Les indicateurs de suivi

↪ Nombre de réunions d'information

↪ Nombre de bilans de santé

Pilote: CPAM

Partenaires : ARS Aquitaine, ASEPT, Ville de Bordeaux (Direction Générations seniors et autonomie).

Echéancier : 2015 – 2017

Autonomie, services et soins

ENJEU 4.5 : Favoriser une prise en charge multidisciplinaire et adaptée des situations complexes des personnes âgées

FICHE ACTION 36 : Dans le cadre du CLS, mettre en œuvre des moyens facilitant les protections juridiques

Les professionnels du territoire ont fait part des difficultés importantes dans l'accompagnement de situations urgentes pour lesquelles l'état de santé de la personne âgée s'est dégradé très rapidement. La prise en charge de ces situations en vue d'une sortie d'hospitalisation nécessite souvent une mise sous protection des personnes. Se pose alors le problème des délais de mise en œuvre de ces mesures.

Pourtant des dispositifs facilitant existent le mandat de protection future permet à une personne de désigner par avance la ou les personnes (mandataires) qu'elle souhaite voir être chargées de veiller sur sa personne et/ou sur tout ou partie de son patrimoine, pour le jour où elle ne serait plus en état, physique ou mental, de le faire seule. Il est nécessaire de faire connaître ce dispositif et d'accélérer la mise en place de mesures de protections juridiques.

Les mesures consistent à :

- faciliter la mise en œuvre des protections juridiques sur les situations juridiques urgentes;
- informer et promouvoir les protections juridiques et le mandat de protection future.

Les indicateurs de suivi

↳ **Formalisation d'un partenariat avec le tribunal d'instance et de grande instance**

↳ **Nombre de situations de personnes âgées ayant recours à ce dispositif**

Pilote:

ARS Aquitaine

Partenaires :

Ville de Bordeaux (Délégation promotion santé, Direction Générations Seniors et Autonomie) CARSAT Aquitaine, Conseil Départemental de la Gironde, CHU de Bordeaux, CPAM de la Gironde, SAD, SSIAD, UDAF, CODERPA, Chambre notariale, TGI, TI, Banque de France, URPS Médecins, AGIRC ARRCO, Malakoff Médéric.

Echéancier : 2015 – 2017

Autonomie, services et soins

ENJEU 4.5 : Développer une information de qualité et renforcer l'intégration des acteurs œuvrant auprès des personnes âgées.

FICHE ACTION 37 : Participer à un symposium Aquitain annuel des professionnels des seniors afin de croiser les rencontres professionnelles, favoriser l'émergence de projets collaboratifs, susciter des réflexions, et des propositions d'idées ou d'actions

Le Symposium des Professionnels des Seniors (SAPS) a pour ambition de rassembler l'ensemble des professions travaillant directement ou indirectement avec les seniors. L'objectif majeur de cet événement B to B est de produire et réfléchir sur les questions liées : au maintien à domicile, aux moyens existants ou à créer, à la préservation de l'autonomie et l'accompagnement de la dépendance. Pour ce faire, il s'agit de réunir des professionnels, associations, représentants d'utilisateurs, entreprises et faire émerger des projets collaboratifs visant l'amélioration des systèmes.

Les indicateurs de suivi

↳ Nombre d'ateliers

↳ Nombre de participants

↳ Nombre de projets collaboratifs

Pilote:

i-Perform,

Partenaires :

Ville de Bordeaux (Directions Générations Seniors et Autonomie), Professionnels, Associations, représentants des usagers, entreprises

Echéancier : 21 janvier 2016

Autonomie, services et soins

ENJEU 4.5 : Développer une information de qualité et renforcer l'intégration des acteurs œuvrant auprès des personnes âgées.

FICHE ACTION 38 : Poursuivre les réunions d'informations thématiques avec les professionnels du secteur gérontologique et du secteur de l'animation, et les réunions interprofessionnelles « Bien vieillir » par quartier

Afin de répondre à une forte demande de développement d'un mode d'organisation partagé (entre tous les partenaires chargés de l'information, de l'orientation de la population âgée et de la coordination sur le territoire pour l'ensemble des problématiques du vieillissement), des réunions d'informations thématiques avec des professionnels du secteur gérontologique et du secteur de l'animation sont mises en place.

Elles sont complétées par des réunions interprofessionnelles «Bien vieillir» par quartier.

Les indicateurs de suivi

- ↪ Nombre de réunions thématiques
 - ↪ Nombre de réunions interprofessionnelles
-

Pilote:

Ville de Bordeaux (Direction Générations Seniors et Autonomie)

Partenaires:

CHU de Bordeaux, CARSAT Aquitaine, Conseil Départemental de la Gironde, ARS Aquitaine, SSIAD, SAD, EHPAD de Bordeaux, URPS Médecins.

Echéancier : 2015 - 2017

Autonomie, services et soins

ENJEU 4.6 : Renforcer la qualité de la prise en charge des personnes âgées fragiles.

FICHE ACTION 39 : Dans le cadre du CLS, favoriser la prévention et le dépistage des troubles bucco-dentaires, visuels et auditifs des personnes âgées en EHPAD et RPA

D'après le Plan National «Bien vieillir», 37% des personnes de 65 ans présentent des caries et nécessitent des soins conservateurs, 35% présentent à la fois du tartre et de la plaque dentaire et 37% nécessitent des soins prothétiques avec un risque de retentissement sur l'état de santé. L'action NABUCCOD a montré l'impact d'une consultation de dépistage des troubles buccodentaires en EHPAD avec des résultats très positifs en termes de prévention (séance de formation des soignants des EHPAD).

L'objectif est de réaliser un état des lieux sur la commune de Bordeaux des personnes à risques de troubles visuels, bucco-dentaires et auditifs en lien avec l'ISPED, de faire une analyse des freins à la démarche de soins et à l'appareillage, de favoriser le développement des consultations gratuites de prévention et de dépistage en lien avec l'UFSBD en EHPAD et Résidences clubs seniors, et en relais pour les soins avec les dentistes libéraux du quartier et enfin de mettre en place des téléconsultations en EHPAD sur les thématiques de l'odontologie.

Les indicateurs de suivi

- ↳ Réalisation d'une étude sur les personnes à risque de troubles sensoriels
 - ↳ Réalisation d'un rapport d'analyse des freins la démarche de soins et à l'appareillage
 - ↳ Etude d'opportunité du développement des consultations de préventions en EHPAD et en EHPA
 - ↳ Nombre de téléconsultations réalisées
-

Pilote:

CHU de Bordeaux

Partenaires:

ARS Aquitaine, Conseil Départemental de la Gironde, Ville de Bordeaux (Direction Générations Seniors et Autonomie), CPAM de la Gironde, CARSAT Aquitaine, Mutualité Française, ASEPT, URPS Médecins, Dentistes, Pharmaciens, Ophtalmologues etc., UFSBD Grand Bon Pasteur, ISPED, AGIRC ARRCO, MSA, Mutualité française.

Echéancier : 2016-2017

Autonomie, services et soins

ENJEU 4.7 : Accompagner la perte d'autonomie

FICHE ACTION 40 : Développer l'offre de service du portage de repas à domicile

L'action consiste à développer l'offre de service du portage de repas à domicile qui est aussi un vecteur de lien social et de vigilance.

Les mesures concrètes visent à :

- augmenter le nombre de bénéficiaires afin de répondre à l'évolution croissante des besoins
- inventer une nouvelle offre diversifiée à la fois sur le plan nutritionnel et gustatif en fonction de la demande des bénéficiaires.

Les indicateurs de suivi

↪ Taux d'augmentation du nombre de bénéficiaires

↪ Mise en place d'une nouvelle offre diversifiée sur le plan nutritionnel et gustatif

Pilote:

Ville de Bordeaux (Directions Générations Seniors et Autonomie)

Partenaires :

SIVU

Echéancier : 2016

Autonomie, services et soins

ENJEU 4.7 : Accompagner la perte d'autonomie

FICHE ACTION 41 : Transférer l'EHPAD Henri Dunant géré par la Croix Rouge sur le quartier de la Bastide.

Une priorité de la mandature municipale est d'aboutir à l'implantation d'un EHPAD sur le quartier de la Bastide. L'opération consisterait dans le transfert sur le quartier de la Bastide de l'EHPAD Henri Dunant géré par la Croix rouge.

Les indicateurs de suivi

↪ **Réalisation du transfert**

↪ **Nombre de places en EHPAD créées sur Bordeaux**

Pilote:

Croix Rouge Française, Bordeaux Métropole Aménagement

Partenaires :

Ville de Bordeaux (Direction générale de l'aménagement)

Participation citoyenne et emploi

Social, loisirs, économie, culture, sport, promotion et défense des droits, éducation, développement local, qualité de la vie... la vie associative a peu à peu investi l'ensemble des champs de l'activité humaine.

Les associations, plus de 4000 actives sur Bordeaux, sont devenues des acteurs incontournables de l'engagement citoyen, partenaires privilégiés du développement local et de l'animation de la Ville. Elles oeuvrent pour l'intérêt général, la cohésion sociale et concourent à l'épanouissement individuel et collectif.

Soutenir la vie associative est plus que jamais un choix de société : affirmer la primauté du politique sur l'économique, préférer la solidarité des citoyens à l'émiettement des consommateurs, le don de soi à l'individualisme.

Ainsi, la Ville de Bordeaux aide et accompagne les associations au quotidien afin de mettre au coeur de la cité la notion de « mieux vivre ensemble ».

Elle marque son attachement à la vie associative et lui donne la visibilité qu'elle mérite au travers d'une charte qui constitue un engagement moral entre la Ville et les associations autour de valeurs universelles et de principes partagés.

Le partenariat qu'elle décline au travers d'engagements forts vise à :

- instituer une culture de coopération et de confiance réciproque dans la durée ;
- conforter le développement de la vie association et encourager les initiatives associatives ;
- inciter les bordelaises et les bordelais à participer à la vie locale.

Par ailleurs, l'employabilité des seniors contribue à la dynamique sociale, économique et territoriale.

La Ville de Bordeaux consciente de cet enjeu social et sociétal souhaite promouvoir et valoriser l'emploi des seniors sur son territoire et notamment sur les territoires les plus vulnérables, ceux du contrat de ville, où la question de la précarisation des retraites est la plus sensible.

Il s'agit de lutter contre les discriminations liées à l'âge, d'améliorer l'insertion des seniors dans l'emploi au niveau local, de favoriser l'accompagnement des seniors dans leur maintien ou leur retour à l'emploi, de développer le tutorat des jeunes par des seniors, de soutenir la création d'activités en auto-entrepreneuriat notamment dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.

A cet effet, l'accès à l'information et la formation doit être facilité. De plus, la coordination des acteurs (Pôle emploi, Maison de l'emploi, collectivités territoriales) doit être renforcée afin de relever le défi de l'intégration des seniors dans la ville par l'emploi.

Participation citoyenne et emploi

⇒ en 3 enjeux majeurs et 9 actions concrètes

Enjeux	Actions
<p>ENJEU 5.1: Soutenir l'employabilité des seniors</p>	<p><u>Action 42</u> : Organiser des temps forts dédiés aux seniors dans le cadre du Forum emploi commerce afin de les accompagner dans leurs démarches d'emploi</p> <p><u>Action 43</u> : Mettre à disposition au sein de la Maison de l'emploi un cyber espace pour accompagner les seniors dans l'utilisation des outils numériques dans leurs démarches de recherche d'emploi et dans le cadre de la valorisation de leur « e-réputation ».</p> <p><u>Action 44</u> : Organiser des Kfé pro Seniors sur le modèle des Kfé pro « jeunes diplômés » pour apporter des conseils de professionnels, à des personnes en recherche d'emploi.</p> <p><u>Action 45</u> : Mettre en relation les chercheurs d'emploi seniors avec des associations spécialisées dans l'accompagnement à l'emploi notamment dans le cadre de l'organisation d'un forum.</p> <p><u>Action 46</u> : Mettre en place des ateliers d'information à destination des seniors sur les nouvelles formes d'emploi (NEF).</p>
<p>ENJEU 5.2 Développer l'engagement bénévole des seniors</p>	<p><u>Action 47</u> : Améliorer l'information sur l'offre associative par la création d'un LABB dans les 8 mairies de quartier, et par la création d'un annuaire des associations sur le site internet Bordeaux.fr.</p> <p><u>Action 48</u> : Créer une plateforme de l'engagement sous forme dématérialisée</p>

<p>ENJEU 5.3 Conforter la place des seniors dans la ville</p>	<p><u>Action 49</u> : Encourager les actions de tutorat et de parrainage afin de valoriser les expériences et les savoir-faire des seniors.</p> <p><u>Action 50</u> : Poursuivre l'organisation de rencontres participatives afin de recueillir la parole des seniors</p>
--	---

Participation citoyenne et emploi

ENJEU 5.1 : Soutenir l'employabilité des seniors

FICHE ACTION 42 : Organiser des temps forts dédiés aux seniors dans le cadre du Forum emploi commerce afin de les accompagner dans leurs démarches d'emploi

L'action consiste à organiser des temps forts «seniors» dans le cadre du Forum emploi commerce qui se tiendra le 24 septembre 2015, place Pey Berland à Bordeaux.

Deux tables rondes auront lieu en matinée sur la thématique «l'emploi des seniors dans les commerces», l'une sur le thème «la retraite et le travail salarié : les règles à suivre», la seconde sur le thème «recruter des seniors : une force pour un commerce».

Deux tables rondes dans l'après-midi sur la thématique «senior je veux créer et ouvrir mon commerce» : l'une sur le thème «les défis pour créer son commerces», la seconde sur le thème «senior, comment financer mon projet?».

Trois ateliers rencontres «conseils» seront également proposés (mise en valeur du CV, simulation d'entretiens d'embauche, e-entretiens et des informations sur les entreprises susceptibles de proposer des postes au seniors dans le cadre du forum).

L'objectif est de favoriser l'employabilité des seniors.

Les indicateurs de suivi

↳ **Nombre de participants**

↳ **Nombre de seniors parmi les participants aux temps forts**

Pilote:

Ronde des quartiers, Pôle emploi Aquitaine

Partenaires :

Maison de l'emploi, Ville de Bordeaux (Direction du développement économique, Direction générations seniors et autonomie), Chambre de commerce et d'industrie, Association 60 000 Rebonds, Plateforme Ulule, Caisse de développement social, une entreprise de Crowdfund

Echéancier : 24 septembre 2015

Participation citoyenne et emploi

ENJEU 5.1 : Soutenir l'employabilité des seniors

FICHE ACTION 43 : Mettre à disposition au sein de la Maison de l'emploi un cyber espace pour accompagner les seniors dans l'utilisation des outils numériques dans leurs démarches de recherche d'emploi et dans le cadre de la valorisation de leur « e-réputation »

La Maison de l'emploi de Bordeaux contribue à l'insertion professionnelle des habitants de Bordeaux Métropole en leur permettant d'obtenir un emploi salarié ou de créer leur activité professionnelle.

Elle accompagne les seniors dans leurs démarches d'emploi afin de faciliter leur intégration professionnelle.

L'action consiste à mettre à disposition au sein de la Maison de l'emploi un cyber espace pour accompagner les seniors dans l'utilisation des outils numériques dans leurs démarches de recherche d'emploi et dans le cadre de la valorisation de leur «e-réputation».

Les indicateurs de suivi

- ↪ Nombre de visiteurs seniors
 - ↪ Nombre de participants aux ateliers
-

Pilote:

Maison de l'emploi

Partenaires :

Bordeaux Métropole

Echéancier : 2015 - 2017

Participation citoyenne et emploi

ENJEU 5.1 : Soutenir l'employabilité des seniors

FICHE ACTION 44 : Organiser un Kfé pro Seniors par an sur le modèle des Kfé pro « jeunes diplômés » pour apporter des conseils de professionnels à des personnes en recherche d'emploi

L'objectif est de créer une communauté d'acteurs de l'entreprise et du monde économique (principalement des directeurs de ressources humaines, des consultants et des intervenants dans le domaine du recrutement) sensibilisés aux questions de recrutement et s'appuyer sur eux pour proposer différentes actions :

- des conseils pour apprendre à réacquérir la confiance en eux.
- des séquences de job-dating, suivies de séances de débriefing et de coaching.

Les indicateurs de suivi

- ↪ Mise en place d'un Kfé pro par an
 - ↪ Nombre de participants au Kfé pro
-
-

Pilote:

Maison de l'emploi

Partenaires :

Bordeaux Métropole (Direction du développement économique)

Echéancier : 2015 - 2017

Participation citoyenne et emploi

ENJEU 5.1 : Soutenir l'employabilité des seniors

FICHE ACTION 45 : Mettre en relation les demandeurs d'emploi seniors avec des associations spécialisées dans l'accompagnement à l'emploi notamment dans le cadre de l'organisation d'un forum

La Maison de l'emploi a pour objectif de mettre en relation les demandeurs d'emploi seniors avec des associations spécialisées dans l'accompagnement à l'emploi afin de favoriser l'employabilité des seniors sur le territoire communal.

Le forum a été programmé le jeudi 8 octobre 2015.

Les indicateurs de suivi

↳ Nombre de personnes accueillies

Pilote:

Maison de l'emploi de Bordeaux

Partenaires :

Bordeaux Métropole (Direction du développement économique)

Echéancier : 2015 - 2017

Participation citoyenne et emploi

ENJEU 5.1 : Soutenir l'employabilité des seniors

FICHE ACTION 46 : Mettre en place des ateliers d'information à destination des seniors sur les nouvelles formes d'emploi (NEF)

La Maison de l'emploi propose aux seniors des ateliers d'information sur les nouvelles formes d'emploi (NEF) afin de faciliter leur intégration sur le marché de l'emploi.

Les indicateurs de suivi

- ↳ Mise en place d'un atelier d'information par an
 - ↳ Nombre de seniors concernés par l'action
 - ↳ Questionnaire d'évaluation
-
-

Pilote:

Maison de l'emploi

Partenaires:

Bordeaux Métropole (Direction du développement économique)

Echéancier : 2015 - 2017

Participation citoyenne et emploi

ENJEU 5.2 : Développer l'engagement bénévole des seniors

FICHE ACTION 47 : Améliorer l'information sur l'offre associative par la création d'un LABB dans les 8 mairies de quartier, et par la création d'un annuaire des associations sur le site internet Bordeaux.fr

Afin d'aider les citoyens bordelais à créer et à développer leur projet, la Ville de Bordeaux souhaite promouvoir la création de 8 LABB (Lieu des Associations et des Bénévoles Bordelais).

Trois LABB ont été créés en 2015 sur les quartiers :

- St Michel/Nansouty/St Genès,
- centre-ville (Athénée Joseph Wresinski),
- Bastide

Il est envisagé, au cours de la mandature municipale d'implanter un LABB sur les cinq autres quartiers de la Ville de Bordeaux.

Les LABB sont ouverts à tous ceux qui souhaitent s'investir dans le monde associatif. Ils proposent de multiples ressources et services pour accompagner les associations et les bénévoles au quotidien : rendez-vous des bénévoles et plateforme de l'engagement, espace de travail et d'échanges, conseils personnalisés et formations gratuites, aides logistiques, cafés associatifs, réservations de salles et espace multimédia.

Les indicateurs de suivi

- ↳ **Création d'un LABB dans chaque quartier**
 - ↳ **Mise en ligne d'un annuaire**
-

Pilote:

Ville de Bordeaux (Direction de la Vie Associative et Enfance)

Partenaires :

Associations bordelaises

Echéancier : 2015-2017

Participation citoyenne et emploi

ENJEU 5.2 : Développer l'engagement bénévole des seniors

FICHE ACTION 48: Créer une plateforme de l'engagement sous forme dématérialisée

L'action vise à favoriser l'implication des seniors dans le bénévolat par la mise en relation de l'offre et de la demande à travers la création d'une plateforme dématérialisée.

Les indicateurs de suivi

↳ **Mise en ligne de la plateforme de l'engagement**

Pilote:

Ville de Bordeaux (Direction de la Vie Associative et Enfance)

Partenaires:

Associations bordelaises

Echéancier : 2016

Participation citoyenne et emploi

ENJEU 5.3 : Conforter la place des seniors dans la ville

FICHE ACTION 49 : Encourager les actions de tutorat et de parrainage afin de valoriser les expériences et les savoir-faire des seniors



La mission locale de Bordeaux valorise les expériences et les savoir-faire des seniors en développant des actions de tutorat et de parrainage.

Les indicateurs de suivi

- ↪ Nombre de jeunes parrainés
- ↪ Nombre de parrains seniors

Pilote:

Mission locale de Bordeaux

Partenaires:

Ville de Bordeaux (Direction du développement social urbain), Bordeaux Métropole (Direction du développement économique)

Echéancier : 2015 - 2017

Participation citoyenne et emploi

ENJEU 5.3 : Conforter la place des seniors dans la ville

FICHE ACTION 50 : Poursuivre l'organisation de rencontres participatives afin de recueillir la parole des seniors

Le Pacte de cohésion sociale et territoriale, impulsé par la Ville de Bordeaux, s'appuie sur deux principes fondateurs :

- la connaissance et le partage d'un diagnostic de territoire
- la participation des habitants à toutes les étapes de la décision publique pour franchir un pas de plus vers la démocratie collaborative.

L'objectif est de toujours mieux connaître les besoins et de faire avec les citoyens et non pas à leur place. Il se base ainsi sur des diagnostics partagés et permanents enrichis de données diverses :

- l'Analyse des Besoins Sociaux : données statistiques relatives à chaque quartier (population, logement, niveau de revenus...),
- des diagnostics en marchant : récolte de la parole des habitants et des professionnels de terrain quant à leur ressenti, leur vécu du territoire en tant qu'experts d'usage lors d'une déambulation dans les rues de la ville,
- des ateliers participatifs du 9 mars 2015,
- des auditions publiques du 28 mai 2015,
- des échanges avec les acteurs de terrain.

La Ville de Bordeaux souhaite poursuivre l'organisation de démarches collaboratives afin de co-construire une politique publique adaptée à tous les âges de la vie.

Les indicateurs de suivi

↳ **Nombre de démarches participatives**

↳ **Nombre de participants**

Pilote:

Ville de Bordeaux (Direction du développement social urbain, Direction Générations Seniors et Autonomie)

Partenaires :

Associations, Conseils de quartier

Echéancier : 2015 -2017

Silver économie

La Silver économie est le développement économique à attendre du vieillissement de la population : nouveaux besoins, nouvelles demandes, innovations, réorganisations, nouvelles offres etc. La complexité du marché issu de la Silver économie est liée au fait qu'il s'agit d'une filière économique à entrées multiples.

Ainsi la Ville de Bordeaux agit comme un point central, facilitateur et accélérateur permettant la mise en réseau des différents acteurs : seniors, entrepreneurs, industriels, collectivités, caisses de retraites et mutuelles, universités et chercheurs etc. afin d'encourager les innovations qui vont accompagner l'avancée en âge et anticiper ou faire reculer la perte d'autonomie.

Les enjeux de la Silver économie sont multiples :

- ⇒ **démographique** : selon les chiffres de l'Analyse de Besoins, les personnes âgées de 60 ans et plus devraient être 55 000 en 2020 et représenteraient un tiers de la population en 2030. On estime à environ 3 420 le nombre de personnes de plus de 75 ans dépendantes, ce qui représente 17,7% de la population de référence (17% en Gironde), 54% de personnes de plus de 75 ans vivent seules à domicile, 5,1% de retraités vivent du minimum vieillesse. Si les taux restent les mêmes (entre âge et dépendance), le nombre de personnes concernées par l'aide à l'autonomie devrait être multiplié par deux entre 2010 et 2030, alors même que l'on devrait observer une raréfaction des potentialités d'aides informelles auprès des personnes âgées (la ville de Bordeaux compte actuellement près de 4 aidants âgés de 55 ans à 64 ans pour une personne aidée âgée de 85 ans et plus et devrait compter à l'horizon 2030 près de deux aidants pour une personne âgée).
- ⇒ **sociétal** : la transition démographique en cours implique une adaptation de la Ville à l'évolution de sa population et de ses besoins. Ainsi, 84% des 65 ans et plus veulent finir leur vie à domicile et 76% veulent être indépendants de leurs enfants. Il faut penser Bordeaux pour une population mixte : jeunes et seniors devront se partager l'espace public et les équipements urbains devront être adaptés (bancs publics, quartiers à circulation apaisée voire supprimée etc.). L'habitat doit également être envisagé sous un prisme évolutif, permettant le maintien de chacun à son domicile, par un réaménagement régulier en fonction des besoins de chaque âge de la vie. De nouveaux modes d'habitat adaptés sont à imaginer : habitat partagé, intergénérationnel etc...
- ⇒ **santé publique** : 67% des seniors attendent une aide de proximité et notamment un premier niveau d'information délivré par la ville sur les services facilitant le « bien vieillir ». C'est un des axes forts du Contrat Local de Santé de Bordeaux.
- ⇒ **économique** : la Ville de Bordeaux a un rôle d'animation territoriale auprès de ses entreprises en les sensibilisant aux besoins et attentes spécifiques des seniors et aux opportunités de marché qui en découlent avec le développement de produits et services innovants. Le gisement en termes d'emplois pour les bordelais est un facteur déterminant.

Silver économie

⇒ en 2 enjeux majeurs et 8 actions concrètes

Enjeux	Actions
<p>ENJEU 6.1 : Accompagner le parcours de vie des seniors</p>	<p><u>Action 51</u> Contribuer au développement de la filière locale Silver Economie et habitat par l'organisation d'un colloque européen annuel sur la thématique « Habitat et Silver économie ».</p> <p><u>Action 52</u> Expérimenter le numérique pour permettre le maintien à domicile.</p> <p><u>Action 53</u> Participer à l'évolution du parcours de formation des professionnels du milieu médico-social et des accompagnants à domicile.</p>
<p>ENJEU 6.2 : Favoriser l'innovation au service des seniors</p>	<p><u>Action 54</u> Créer une filière intégrée de la conception au portage de repas pour faire du lien social ; s'appuyer sur la filière agro-alimentaire pour développer des aliments spécifiques aux besoins des seniors.</p> <p><u>Action 55</u> Accueillir des entreprises de la silver économie dans le tissu des pépinières bordelaises :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Pépinière services à la personne (Ste Croix) ⇒ Pépinière nouveaux usages (Le campement) ⇒ Pépinière développer le numérique (Chartrons) <p><u>Action 56</u> Ouvrir les résidences de l'innovation à la silver économie.</p> <p><u>Action 57</u> Créer un incubateur territorial</p>

	<p><u>Action 58</u> Soutenir le maillage partenarial avec Atis et Aquitaine Active (dispositif Cap Amorcage) dans l'accompagnement des projets associatifs et leurs financements.</p>
--	---

Silver économie

ENJEU 6.1 : Accompagner le parcours de vie des seniors

FICHE ACTION 51 : Contribuer au développement de la filière locale Silver Economie et habitat par l'organisation d'un colloque européen annuel sur la thématique « Habitat et Silver économie »

Un colloque orienté sur la structuration de la filière de la silver économie dans le domaine de l'habitat au service du développement économique et de l'emploi est organisé le 19 octobre 2015 afin de :

- mettre en place les conditions propices à l'émergence de projets d'innovation et fédérer les acteurs ;
- ancrer le logement social au coeur des problématiques du vieillissement comme terrain et vecteur d'expérimentations sur le territoire pilote de la Ville de Bordeaux.

Les indicateurs de suivi

↳ **Organisation du Colloque Silver Economie et Habitat (19/10/215)**

Pilote:

Cilogis, Groupe Alliance Territoires, Ville de Bordeaux (Direction générations seniors et autonomie, Direction générale du numérique et des systèmes informatiques, Direction générale de l'aménagement)

Partenaires:

Caisse des dépôts et des consignations, Aquitaine développement innovation, CARSAT Aquitaine, Institut européen de la santé (EIH)

Echéancier : 19 octobre 2015

Silver économie

ENJEU 6.1 : Accompagner le parcours de vie des seniors

FICHE ACTION 52 : Expérimenter le numérique pour permettre le maintien à domicile

Le numérique connaît un développement important car il constitue un socle d'évolution des offres de services : les industriels de la Silver économie proposent des solutions permettant de répondre à l'évolution des besoins.

La Ville de Bordeaux souhaite soutenir les expérimentations dans le domaine du numérique afin d'accompagner le maintien à domicile.

Les indicateurs de suivi

↳ **Nombre d'expérimentations**

Pilote:

Ville de Bordeaux (Direction générale de l'innovation, du numérique et des systèmes d'information, Délégation innovation sociale)

Partenaires :

CARSAT Aquitaine, Malakoff Médéric

Echéancier : 2015 - 2017

Silver économie

ENJEU 6.1 : Accompagner le parcours de vie des seniors

FICHE ACTION 53 : Participer à l'évolution du parcours de formation des professionnels du milieu médico-social et des accompagnants à domicile

L'action vise à optimiser la prise en charge globale des personnes âgées accueillies dans des structures médico-sociales et également à domicile par le développement d'un parcours de formation des professionnels leur permettant d'acquérir les compétences les plus adaptées à l'évolution des besoins de la population des différentes générations seniors.

Les indicateurs de suivi

↳ **Nombre de cursus de formation intégrant les nouvelles technologies de la Silver Economie**

Pilote:

Conseil Régional Aquitaine

Partenaires :

Ville de Bordeaux (Délégation innovation sociale)

Echéancier : 2015 - 2017

Silver économie

ENJEU 6.2 : Favoriser l'innovation au service des seniors

FICHE ACTION 54 : Créer une filière intégrée de la conception au portage de repas pour faire du lien social ; s'appuyer sur la filière agro-alimentaire pour développer des aliments spécifiques aux besoins des seniors

Les industries agroalimentaires tiennent une place indiscutable au cœur de la Silver Economie, notamment parce que l'alimentation est un facteur clé de préservation du capital santé. Offrir des produits alimentaires adaptés aux seniors contribue à leur bien-vieillir et à leur maintien à domicile.

Il est à noter que la dénutrition concernerait jusqu'à 10 % des seniors vivant encore chez eux. La Ville de Bordeaux souhaite soutenir la création d'une filière intégrée afin de favoriser l'émergence de nouveaux produits adaptés à l'évolution des nouveaux besoins alimentaires des seniors.

Les indicateurs de suivi

↳ **Création de la filière intégrée**

Pilote:

Ville de Bordeaux (Délégation innovation sociale)

Partenaires :

Industries agroalimentaires

Echéancier : 2016 - 2017

Silver économie

ENJEU 6.2 : Favoriser l'innovation au service des seniors

FICHE ACTION 55 : Accueillir des entreprises de la Silver économie dans le tissu des pépinières bordelaises :

- ⇒ **Pépinière services à la personne (Ste Croix)**
- ⇒ **Pépinière nouveaux usages (Le campement)**
- ⇒ **Pépinière développer le numérique (Chartrons)**

La pépinière éco-créative Bordeaux Chartrons complète sur le territoire bordelais les services proposés par la Ville de Bordeaux et par l'association Emploi Bordeaux constituant un point d'entrée pour les porteurs de projets, depuis l'idée jusqu'à la création. La pépinière a pour objectif de soutenir et renforcer les chances de succès des créateurs d'entreprises dans les secteurs innovants durant leurs premières années d'activités, en leur proposant notamment un soutien méthodologique, un accompagnement personnalisé, des services mutualisés et des locaux à loyer modéré.

La Pépinière Bordeaux Sainte Croix fait partie du plan de maintien et de développement de l'artisanat dans le centre-ville, mis en place dans le cadre d'un partenariat entre la ville de Bordeaux et la section Gironde de la CMARA (Chambre de Métiers et de l'artisanat Région Aquitaine). Une nouvelle pépinière d'entreprises prioritairement consacrée aux métiers de l'économie verte et du développement durable : « Le Campement » a été implantée à Darwin. Elle accueille des structures de toutes natures juridiques qui s'inscrivent dans des démarches créatrices de valeurs, génératrices d'un potentiel d'emplois durables, et dont le projet et/ou les pratiques relèvent de l'une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- une innovation d'usage et/ou sociale;
- une inscription affirmée dans une approche de développement durable;
- une utilité sociale, sociétale, environnementale avérée, une approche Entrepreneuriale non fondée sur la lucrativité (entrepreneuriat social et ESS).

L'action consiste à accueillir des entreprises de la silver économie dans le tissu des pépinières bordelaises.

Les indicateurs de suivi

- ↻ **Nombre d'entreprises accueillies au sein des pépinières**
 - ↻ **Création d'un projet par an par pépinière**
-

Pilote:

Bordeaux Métropole (Direction du développement économique)

Partenaires :

Pépinières des Chartrons, Le Campement, Sainte Croix

Echéancier : 2016 - 2017

Silver économie

ENJEU 6.2 : Favoriser l'innovation au service des seniors

FICHE ACTION 56 : Ouvrir les résidences de l'innovation à la silver économie

Sur le modèle des résidences d'artistes, Cap Sciences propose d'inventer et d'expérimenter avec la Ville de Bordeaux des résidences d'innovation en amont d'un projet d'entrepreneariat. L'objectif des résidences est d'évaluer dans quelle mesure un programme d'accompagnement autour de dispositif DIWO (Do it with others) permet de faciliter et d'accéder à la démarche d'entrepreneariat et d'innovation.

L'action consiste donc à ouvrir les résidences de l'innovation à la silver économie.

Les indicateurs de suivi

↪ **Nombre de résidences ouvertes**

Pilote :

Bordeaux Métropole (Direction du développement économique)

Partenaires :

Cap Sciences

Echéancier : 2016 - 2017

Silver économie

ENJEU 6.2 : Favoriser l'innovation au service des seniors

FICHE ACTION 57 : Créer un incubateur territorial

L'action vise à créer un incubateur territorial afin d'accompagner des projets innovants à travers le financement de l'ingénierie de l'innovation, en offrant aux porteurs de projets un appui en matière de formation, de conseils et de recherche en financements.

Dans un premier temps, il s'agira de construire une solution où un service de délivrance de repas sera un vecteur de développement social de proximité et de maintien au domicile pour les personnes en perte d'autonomie. À travers une offre additionnelle au portage de repas, elle luttera contre l'isolement, favorisera les accompagnements médico-sociaux, l'évaluation de la dépendance individuelle et projective ainsi qu'une observation du bien vieillir permettant d'anticiper sur les mutations socio-économiques et sociodémographiques pressenties.

Ce projet sera développé au sein d'un incubateur territorial afin d'aboutir à une structure en capacité de proposer une animation de réseaux d'offres concourant aux objectifs précités, adossées au portage de repas.

Cette action se veut solidaire, inclusive et innovante autant par sa gouvernance que par la diversité de son offre de services complémentaires innovants ou expérimentaux, par des solutions de formations-insertion impliquant des seniors et éco-responsables à travers le recours à des filières en circuits courts de produits issus de cultures raisonnées ou bio.

Les indicateurs de suivi

↳ **Nombre d'innovations sociales répertoriées par l'incubateur**

Pilote:

Ville de Bordeaux et son CCAS (Direction générale des solidarités et de la Citoyenneté, Délégation à l'innovation sociale)

Partenaires:

Atis, Comptoir de l'innovation, Aquitaine Active

Echéancier : 2016 – 2017

Silver économie

ENJEU 6.2 : Favoriser l'innovation au service des seniors

FICHE ACTION 58 : Soutenir le maillage partenarial avec Atis et Aquitaine Active (dispositif Cap Amorçage) dans l'accompagnement de projets associatifs et leurs financements

Cap Amorçage est un financement européen mobilisable pour impulser la création d'activités de projets de l'économie sociale et solidaire.

Il accompagne et finance 25 projets par an.

L'action consiste à soutenir ce dispositif afin de favoriser l'émergence d'un projet associatif dans chaque LAAB au bénéfice du public senior.

Les indicateurs de suivi

↳ **Un projet accompagné par un LABB**

Pilote:

Bordeaux Métropole (Direction du développement économique)

Partenaires:

Atis, Aquitaine Active

Echéancier : 2016 - 2017

2.

BORDEAUX

Qualité de ville

Habitat

D'ici 2030, sur la ville de Bordeaux, 50 000 logements seront créés pour accueillir 100 000 nouveaux habitants. C'est un rythme de 2500 logements neufs par an dont 1000 sociaux et 600 en accession abordable (-3000€/m²). La ville de Bordeaux favorise également à la mixité de l'offre de logement : un budget de quatre millions d'euros a été alloué à la construction de logements sociaux.

Sur Bordeaux, 91% des 75 ans et plus vivent à domicile (environ 17 500 personnes), proportion proche de la France métropolitaine (90,5%).

	Personnes âgées de 75 ans et plus vivant à domicile		Personnes âgées de 75 ans et plus vivant en établissement	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Bordeaux	17 528	90,9	1 693	8,8
Bordeaux Métropole	53 807	91,6	4 837	8,2
Département de la Gironde	116 312	91,4	10 814	8,5
France métropolitaine	4 989 016	90,5	507 674	9,2

Environ trois personnes âgées de 65 ans ou plus sur cinq sont propriétaires de leur logement. En 2009, sur Bordeaux, la majorité des personnes de plus de 55 ans sont propriétaires de leur logement : 52% des 55-64 ans, 59% des 65-79 ans et 58% des personnes de 80 ans et plus. Par ailleurs, 15% des personnes de 55-64 ans sont locataires dans le parc social contre 16% des 65-79 ans et 13% des personnes âgées de 80 ans et plus.

Afin de permettre une transition optimale des logements aux cours de la vie, des normes qualitatives (typologies, surfaces, évolutivité, extérieurs) ont été prescrites. La volonté de travailler avec le paramédical et les associations ou entreprises de service à domicile a été affirmée. Partout dans Bordeaux, les propriétaires, y compris les personnes âgées de 60 ans et plus, peuvent bénéficier de subventions pour réaliser des travaux d'amélioration des logements qu'ils occupent ou qu'ils louent grâce aux dispositifs d'aides à la réhabilitation/ et ou rénovation ou adaptation mis en œuvre par la ville de Bordeaux et par Bordeaux Métropole par le biais de la société InCité.

Ces opérations de rénovation visent à encourager le maintien à domicile des personnes de 60 ans et plus. Les caisses de retraites interviennent également dans le financement des travaux de rénovation des logements du parc privé.

Par ailleurs, un vaste programme de rénovation du parc locatif composé de 15 résidences a été engagé afin d'en faire des lieux de vie, d'échanges et de convivialité ouverts sur la vie de quartier.

La Ville de Bordeaux et son CCAS ont également lancé un programme de modernisation et d'extension des capacités d'accueil des deux EHPAD en gestion directe (EHPAD La Clairière de Lussy et Maryse Bastié).

L'habitat

⇒ en **4** enjeux majeurs et **11** actions concrètes

Enjeux	Actions
<p>ENJEU 7.1 : Définir la politique en matière d'habitat adapté au vieillissement</p>	<p><u>Action 59 :</u> Réaliser un diagnostic, enjeux, orientations et actions.</p>
<p>ENJEU 7.2 : Favoriser le maintien à domicile</p>	<p><u>Action 60 :</u> Améliorer l'accessibilité et la sécurité des logements en aménageant les espaces extérieurs et les intérieurs des logements notamment à travers le programme de réhabilitation de 9 EHPA gérés par le CCAS de la Ville de Bordeaux</p> <p><u>Action 61 :</u> Soutenir l'adaptation des logements du parc privé au vieillissement par des aides aux travaux (conseil et financement).</p> <p><u>Action 62 :</u> Assurer une meilleure information et communication sur les aides existantes à l'adaptation et à l'amélioration globale des logements.</p> <p><u>Action 63 :</u> Favoriser la participation des seniors aux ateliers organisés par l'URPACT sur la thématique du logement</p> <p><u>Action 64 :</u> Soutenir la mise en œuvre d'un dispositif de mise en relation de l'offre et de la demande sur des logements accessibles et adaptés (Plateforme Adalogis).</p>
<p>ENJEU 7.3 : Favoriser le développement de l'offre de nouveaux modes d'habitat partagé (habitat participatif, colocation, habitat groupé)</p>	<p><u>Action 65 :</u> Promouvoir les colocations entre seniors, entre seniors et étudiants et les solutions intergénérationnelles.</p>

	<p><u>Action 66 :</u> Favoriser la mise en place de programmes d'habitat adaptable aux âges de la vie et aux diverses fonctionnalités évolutives (décloisonnements, division de logements, etc.) et mise en place d'un partenariat pro actif avec les bailleurs (notamment Logévie et Aquitanis).</p> <p><u>Action 67 :</u> Favoriser les réponses en habitat groupé qui permettent de mutualiser les services, de rompre l'isolement.</p> <p><u>Action 68 :</u> Soutenir la réalisation de logements favorisant la mixité générationnelle</p>
<p>ENJEU 7.4 : Favoriser l'inclusion sociale des personnes en situation de vieillissement prématuré et ou en perte d'autonomie</p>	<p><u>Action 69 :</u> Développer les pensions de famille dans chaque quartier afin d'accueillir des personnes en situation de vieillissement prématuré et ou en perte d'autonomie</p>

Habitat

ENJEU 7.1 : Définir la politique en matière d'habitat adapté au vieillissement

FICHE ACTION 59 : Réaliser un diagnostic sur l'habitat, enjeux, orientations et actions

Les seniors souhaitent vivre le plus longtemps possible à domicile, rester acteurs de la vie de la cité. Le développement d'un habitat favorable au vieillissement constitue donc une ambition majeure de la métropole bordelaise.

Afin de définir une politique de l'habitat adaptée à l'évolution des âges de la vie, la réalisation d'un diagnostic urbain est nécessaire.

L'action consiste donc à la réalisation par Bordeaux Métropole d'un diagnostic en vue de partager une vision globale de l'adaptation de son territoire au « bien vieillir ».

Les indicateurs de suivi

↳ Réalisation du diagnostic

↳ Elaboration de propositions d'actions

Pilote :

Bordeaux Métropole (Direction de l'habitat)

Partenaires :

A'urba

Echéancier : 2016 - 2017

Habitat

ENJEU 7.2 : Favoriser le maintien à domicile

FICHE ACTION 60 : Améliorer l'accessibilité et la sécurité des logements en aménageant les espaces extérieurs et les intérieurs des logements notamment à travers le programme de réhabilitation de 9 EHPA gérés par le CCAS de la Ville de Bordeaux

La Ville de Bordeaux et son CCAS ont engagé un vaste programme de rénovation du parc locatif de 15 résidences clubs. L'objectif est de faire de ces établissements d'accueil de personnes âgées autonomes des lieux de vie, d'échanges et de convivialité ouverts sur la vie de quartier et disposant d'équipements modernes (domotique, wifi, téléassistance).

Sont concernés au cours de la première phase 9 établissements : Buchou, Achard, Dubourdieu, Bonnefin, Alfred Smith, Billaudel, Notre Temps, Lumineuse et Alsace-Lorraine.

Les indicateurs de suivi

↳ **Nombre de logements réhabilités par résidence**

Pilote:

Ville de Bordeaux et son CCAS (Direction générations seniors et autonomie)

Partenaires :

Logévie, SNI

Echéancier : 2015 - 2017

Habitat

ENJEU 7.2 : Favoriser le maintien à domicile

FICHE ACTION 61 : Soutenir l'adaptation des logements du parc privé au vieillissement par des aides aux travaux (conseil et financement)

La Métropole bordelaise souhaite favoriser l'adaptation des logements du parc privé pour accompagner l'autonomie des personnes âgées. Les enjeux du vieillissement nécessitent en effet le développement d'une culture de la prévention vis à vis de l'ensemble des générations seniors. Le logement constitue la clé de la vie quotidienne des personnes âgées et donc un levier d'actions pour la préservation de leur autonomie.

Pour développer le nombre de logements adaptés au vieillissement, la Métropole bordelaise met en place des dispositifs d'accompagnement consistant dans des aides aux travaux, conseils et financements

Les indicateurs de suivi

↳ **Nombre de logements rénovés**

Pilote:

Bordeaux Métropole (Direction de l'habitat)

Partenaires:

Bailleurs privés, Pact 33, Incité

Echéancier : 2015 - 2017

Habitat

ENJEU 7.2 : Favoriser le maintien à domicile

FICHE ACTION 62 : Assurer une meilleure information et communication sur les aides existantes à l'adaptation et à l'amélioration globale des logements

Le site Bordeaux.fr est un relais d'informations pour les propriétaires bordelais souhaitant engager des travaux de rénovation dans leur logement. Pact 33, Incité et le CAUE de la Gironde transmettent également des informations aux publics concernés.

Face à l'évolution de la population âgée sur son territoire et aux enjeux de la transition démographique, la Métropole bordelaise souhaite améliorer l'information et la communication sur les dispositifs d'aides existants par une coordination des relais de diffusion.

Les indicateurs de suivi

↪ **Nombre de relais de diffusion**

Pilote :

Bordeaux Métropole (Direction de l'habitat)

Partenaires :

Incité, Pact 33, CAUE de la Gironde

Echéancier : 2015 - 2017

Habitat

ENJEU 7.2 : Favoriser le maintien à domicile

FICHE ACTION 63 : Favoriser la participation des seniors aux ateliers organisés par l'URPACT sur la thématique du logement

Le PACT (Protection, Amélioration, Conservation et Transformation de l'habitat) est un réseau associatif national au service des personnes et de leur logement. Il fédère près de 150 associations qui interviennent dans les domaines de :

- l'offre de logement à loyer maîtrisé,
- la lutte contre l'habitat insalubre et indécemment,
- l'accès durable des plus démunis à un logement.

Le PACT habitat et développement de la Gironde accompagne les particuliers pour trouver des solutions d'amélioration de leurs logements. Il conseille sur les possibilités financières et les financements existants.

L'union régionale PACT (URPACT) organise des ateliers sur la thématique du logement.

L'action vise à favoriser la participation des seniors à ces ateliers.

Les indicateurs de suivi

- ↪ **Nombre d'ateliers mis en place**
 - ↪ **Nombre de participants**
-

Pilote :

URPACT

Partenaires :

CARSAT Aquitaine, Ville de Bordeaux (Direction des Générations et de l'autonomie)

Echéancier : 2015 - 2017

Habitat

ENJEU 7.2 : Favoriser le maintien à domicile

FICHE ACTION 64 : Soutenir la mise en œuvre d'un dispositif de mise en relation de l'offre et de la demande sur des logements accessibles et adaptés (Plateforme Adalogis)

La plateforme Adalogis (site internet développé par le Pact 33) permet l'accès à une base de données qui recense les logements adaptés, leurs caractéristiques, leurs localisations et leurs propriétaires, et qui enregistre les informations concernant le demandeur, sa situation familiale, les caractéristiques de son handicap.

Elle a pour finalité, d'une part, de mieux connaître la demande en logements adaptés et ses caractéristiques pour mieux orienter la production quantitativement et qualitativement et d'autre part, d'organiser le turn over des logements adaptés.

L'action vise à mettre en œuvre ce dispositif au terme d'un partenariat entre le Conseil Départemental de la Gironde, la Métropole bordelaise et les bailleurs sociaux.

Les indicateurs de suivi

↳ **Mise en œuvre effective de la plateforme**

Pilote:

Bordeaux Métropole (Direction de l'habitat)

Partenaires :

Pact 33, Bailleurs, Conseil Départemental de la Gironde

Echéancier : 2016 - 2017

Habitat

ENJEU 7.3 : Favoriser le développement de l'offre de nouveaux modes d'habitat partagé (habitat participatif, colocation, habitat groupé)

FICHE ACTION 65 : Promouvoir les colocations entre seniors, entre seniors et étudiants et les solutions intergénérationnelles

Venu du Nord de l'Europe, le partage d'un appartement entre seniors ou entre générations se développe en France et timidement sur Bordeaux notamment par l'intermédiaire d'associations et/ ou institutionnel(Ensemble 2 Générations, Vivre Avec, 1,2 Toits).

La Ville de Bordeaux, afin de promouvoir sur son territoire le vivre ensemble soutient le développement de solutions intergénérationnelles ou d'habitat partagé.

Les indicateurs de suivi

↳ **Nombre de binômes**

Pilote:

Ville de Bordeaux (Directions Générations Seniors et Autonomie), Bordeaux Métropole

Partenaires :

Ensemble 2 Générations, Vivre Avec, 1 2 Toits

Echéancier : 2015 - 2017

Habitat

ENJEU 7.3 : Favoriser le développement de l'offre de nouveaux modes d'habitat partagé (habitat participatif, colocation, habitat groupé)

FICHE ACTION 66 : Favoriser la mise en place de programmes d'habitat adaptables aux âges de la vie et aux diverses fonctionnalités évolutives (décloisonnements, division de logements, etc.) et mise en place d'un partenariat pro actif avec les bailleurs

La Métropole bordelaise souhaite encourager le développement de programmes d'habitats adaptables aux âges de la vie par la mise en place d'un partenariat pro-actif avec les bailleurs à l'instar de la résidence intergénérationnelle à thématique musicale livrée par Logévie en juillet 2015 «Concert'O» sur le quartier de Bassins à Flots.

Différents types de logements sont proposés aux seniors :

- des T3 seniors colocation : deux aînés peuvent partager le salon ou la cuisine et ont une salle de bain privée. L'idée est de rompre l'isolement des seniors ;
- des T2 seniors évolutifs : les appartements disposent d'une cloison mobile pour créer une chambre d'appoint ponctuelle dans le salon.

Au total, ce sont 52 logements : 24 pour les seniors (2 en colocation et 22 en logement individuel), équipés pour favoriser le bien vieillir (volets roulants motorisés, douches à l'italienne, seuil de porte sans ressaut, parcours lumineux entre la chambre et les toilettes, barre de maintien et de relèvement etc.). Trois maisons individuelles sont adossées à la résidence.

Les indicateurs de suivi

↳ **Nombre de partenariats avec les bailleurs sociaux**

↳ **Nombre de logements**

Pilote:

Bordeaux Métropole (Direction de l'habitat)

Partenaires :

Bailleurs sociaux

Echéancier : 2015 - 2017

Habitat

ENJEU 7.3 : Favoriser le développement de l'offre de nouveaux modes d'habitat partagé (habitat participatif, colocation, habitat groupé)

FICHE ACTION 67 : Favoriser les réponses en habitat groupé qui permettent de mutualiser les services, de rompre l'isolement

Des initiatives telles que H'Nord, Sarah Le Trèfle, Bord'ha, L'sud ou Le Col soutiennent des projets de logement social en société coopérative ou des projets co-construits selon les besoins de la personne (handicap, vieillesse etc.).

La Métropole bordelaise souhaite favoriser le développement sur son territoire ce type d'habitat.

Les indicateurs de suivi

↳ **Nombre de programmes d'habitat partagé**

Pilote :

Bordeaux Métropole (Direction de l'habitat)

Partenaires :

Bailleurs, Groupes d'habitat participatif

Echéancier : 2015 - 2017

Habitat

ENJEU 7.3 : Favoriser le développement de l'offre de nouveaux modes d'habitat partagé (habitat participatif, colocation, habitat groupé)

FICHE ACTION 68 : Soutenir la réalisation de logements favorisant la mixité générationnelle

L'action vise à encourager le développement de logements favorisant la mixité intergénérationnelle sur le modèle de l'aménagement par Aquitanis de 49 logements rue des Menuts à St-Michel afin de faire cohabiter des jeunes et des anciens combattants migrants, ou de l'aménagement de logements à destination des jeunes étudiants ou apprentis dans le cadre de programmes de réhabilitation de résidences clubs gérées par le CCAS de la Ville de Bordeaux.

Les indicateurs de suivi

↳ **Nombre de logements**

Pilote :

Bordeaux Métropole (Direction de l'habitat)

Partenaires signataires :

Bailleurs (Aquitanis, Logévie, SNI)

Echéancier : 2015 - 2017

Habitat

ENJEU 7.4 : Favoriser l'inclusion sociale des personnes en situation de vieillissement prématuré et ou en perte d'autonomie

FICHE ACTION 69 : Développer les pensions de famille dans chaque quartier afin d'accueillir des personnes en situation de vieillissement prématuré et ou en perte d'autonomie

L'action consiste à développer les pensions de famille dans chaque quartier afin d'accueillir des personnes en situation de vieillissement prématuré ou en perte d'autonomie à l'instar du projet Galilée (Quartier Belcier - OIN) qui est un programme mixte composé d'une pension de famille gérée par la Croix Rouge et de logements familiaux conventionnés par Domofrance.

Les indicateurs de suivi

↪ **Nombre de logements mis à disposition de personnes en situation de vieillissement prématuré**

Pilote:

Croix Rouge, Domofrance

Partenaires:

Bailleurs

Echéancier : 2015 - 2017

Transport et mobilité

17% des déplacements bordelais sont réalisés par des seniors : la diversité de leur besoins et des profils – justifiée par l'hétérogénéité du groupe – demande d'élaborer des réponses adaptées.

Les seniors ont des attentes multiples mais restent focalisés sur deux choix modaux :

- la voiture : choix modal par excellence, certains seniors considèrent la fin de la voiture comme la mort sociale. En effet, pour eux, la voiture est synonyme d'émancipation et de liberté. En 2030, ils seront plus de 25% des plus de 65 ans à être titulaire d'un permis de conduire et il est à noter qu'ils sont plus sujets aux risques liés à la conduite. La sécurité routière est donc un des enjeux importants de ce choix modal. Cette sécurité est bien souvent demandée par les plus de 65 ans qui souhaitent circuler en toute liberté.
- la marche : pour les seniors, l'automobile reste perçue comme le moyen de transport le plus sécurisant jusqu'à ce qu'ils deviennent piétons. Mode de déplacement naturel, la marche constitue l'élément primordial de la mobilité y compris pour les seniors. La sécurisation de l'espace public est un enjeu de ce choix modal. Il constitue également un enjeu de l'aménagement de l'espace public. Cela fait écho à la loi de 2005 sur l'accessibilité et récemment à l'ordonnance de 2014 et plus précisément aux nécessités de poser sur la ville un autre regard. L'espace urbain pourrait être considéré comme un espace dédié aux adultes alors que la ville est aussi un lieu de rencontre, un lieu où se tisse des liens. D'où la nécessité de le rendre le plus accessible et hospitalier possible en réalisant les aménagements nécessaires.

Plusieurs pistes de réflexion permettent d'appréhender la nouvelle demande de mobilité des seniors bordelais : encourager une offre de transport flexible et une meilleure appréhension des transports en commun et des nouvelles technologies, élaborer des Plans de déplacement résidentiel ou associatif (l'idée étant de connaître les habitudes de déplacement de son/ses voisins afin de pouvoir si besoin mutualiser les modes de transport à l'instar du groupage du service Mobibus).

Transport et mobilité

⇒ en 3 enjeux majeurs et 7 actions concrètes

Enjeux	Actions
<p>ENJEU 8.1 : Faciliter les déplacements des personnes âgées</p>	<p><u>Action 70 :</u> Aménager des itinéraires cyclables sécurisés.</p> <p><u>Action 71 :</u> Développer les conseils de l'utilisation du vélo en ville.</p> <p><u>Action 72 :</u> Mettre en place une politique tarifaire spécifique.</p>
<p>ENJEU 8.2 : Promouvoir les innovations au service de la mobilité</p>	<p><u>Action 73 :</u> Favoriser la mobilité des seniors notamment à travers la plateforme expérimentale Wimoov.</p> <p><u>Action 74 :</u> Organiser une session exécutive relative aux systèmes de transports intelligents en faveur de la mobilité pour tous.</p>
<p>ENJEU 8.3 : Améliorer l'information et la communication</p>	<p><u>Action 75 :</u> Mettre en place des actions de communication ciblées sur l'offre de mobilité</p> <p><u>Action 76 :</u> Dispenser des conseils en mobilité (offre, service, outils numériques) auprès des seniors afin de permettre une meilleure utilisation des différents modes de déplacements (TC, marche, vélo, covoiturage etc.) et favoriser l'utilisation par les seniors des outils numériques afin qu'ils puissent accéder à des nouveaux modes de déplacement.</p>

Transport et mobilité

ENJEU 8.1 : Faciliter les déplacements des personnes âgées

FICHE ACTION 70 : Aménager des itinéraires cyclables sécurisés



Les indicateurs de suivi

↪ Réalisation d'une enquête de satisfaction

Pilote:

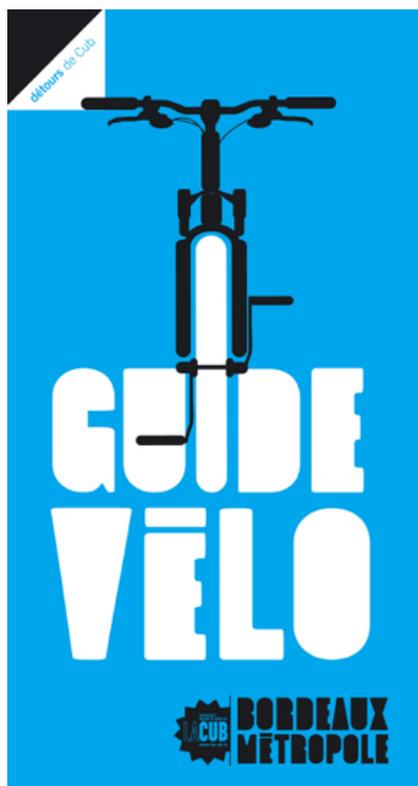
Bordeaux Métropole (Pôle proximité)

Echéancier : 2015 - 2017

Transport et mobilité

ENJEU 8.1 : Faciliter les déplacements des personnes âgées

FICHE ACTION 71 : Développer les conseils de l'utilisation du vélo en ville



Les indicateurs de suivi

↻ Réalisation d'un bilan comptage vélo (annuel)

Pilote:

Bordeaux Métropole (Pôle mobilité)

Echéancier : 2015 - 2017

Transport et mobilité

ENJEU 8.1 : Faciliter les déplacements des personnes âgées

FICHE ACTION 72 : Mettre en place une politique tarifaire spécifique

Le réseau TBC propose des tarifs préférentiels pour les personnes âgées de 60 ans et plus à travers notamment le Pass Senior TBC.

Cette tarification spécifique doit se développer afin de permettre aux seniors de se déplacer aisément sur le territoire métropolitain.

Bordeaux Métropole s'engage à mener une réflexion en lien avec le délégataire afin de mettre en place une politique tarifaire spécifique au bénéfice des personnes âgées de 75 ans et plus.

Les indicateurs de suivi

↳ **Nombre de Pass Senior TBC délivrés**

Pilote:

Bordeaux Métropole (Pôle Mobilité)

Partenaires :

Keolis

Echéancier : 2016 - 2017

Transport et mobilité

ENJEU 8.2 : Promouvoir les innovations au service de la mobilité

FICHE ACTION 73 : Favoriser la mobilité des seniors notamment à travers la plateforme expérimentale Wimoov

L'action consiste à créer sur le territoire métropolitain une plateforme mobilité à destination des seniors en risque de perte d'autonomie dont le pilotage est assuré par Wimoov.

L'objectif est d'apporter des solutions innovantes et adaptées pour améliorer la mobilité d'aujourd'hui et de demain des personnes âgées et ainsi faciliter l'accès aux besoins quotidiens, lutter contre l'isolement et maintenir le lien social.

Une expérimentation a été lancée en septembre 2015 afin d'accompagner 50 seniors au minimum, d'ajuster les parcours et les modalités de collaboration avec les prescripteurs (Plateforme Autonomie Seniors de Bordeaux, CCAS de la Ville de Lormont, le CLIC de la Rive Droite, AG2R La Mondiale périmètre Réunica), de construire et fédérer une offre de services homogène sur le territoire en s'appuyant sur des structures ayant déjà mis en place des actions d'aide à la mobilité des personnes âgées et en accompagnant des porteurs de projet dans le développement de leurs activités.

A partir de 2016 et au vu de l'expérimentation qui sera menée en décembre 2015, il pourra être envisagé de déployer cette action sur le territoire métropolitain.

Les indicateurs de suivi

↳ **Nombre de personnes suivies ou conseillées par la plateforme**

Pilote:

Wimoov, AG2R La Mondiale

Partenaires :

Macif, ARS Aquitaine, Conseil Départemental de la Gironde, Bordeaux Métropole, CARSAT Aquitaine, CCAS de la Ville de Lormont, Fondation Total

Echéancier : 2015 - 2017

Transport et mobilité

ENJEU 8.2 : Promouvoir les innovations au service de la mobilité

FICHE ACTION 74 : Organiser une session exécutive relative aux systèmes de transports intelligents en faveur de la mobilité pour tous.

Du 5 au 9 octobre 2015 aura lieu à Bordeaux le 22ème congrès mondial des systèmes et services de transport intelligent. Ce congrès se concentrera sur les avantages des technologies ITS pour tous les usagers des moyens de transports.

Seront présents plus de 3 000 congressistes dans le cadre de plus de 200 sessions, avec notamment 1 000 exposés de spécialistes.

Les principaux thèmes abordés :

- technologies et services (services Galileo par exemple) spatiaux pour les ITS,
- enjeux du déploiement des ITS coopératifs,
- transport multimodal des personnes et des marchandises,
- tendances urbaines et évolution des ITS,
- solutions pour une mobilité durable,
- les big et open data.

Les indicateurs de suivi

↪ 10 000 visiteurs attendus au congrès ITS dont 3 500 congressistes

↪ 300 stands d'exposition

↪ Entre 25 et 30 démonstrations et 8 visites techniques

↪ Plus de 200 sessions de 4 conférenciers chacune en moyenne, dont plus de 10 sessions ayant pour thème la mobilité pour tous

Pilote :

ITS France, Bordeaux Métropole

Partenaires:

Région Aquitaine, Ville de Bordeaux, Conseil Départemental de la Gironde, Bordeaux Métropole, ITS France, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, ASFA, CATAPULT, Continental, HERE, Aximum, Forum 8, Egis, NXP, SPIE, Cerema, IFSTTAR, ERTICO, Union Européenne

Echéancier : du 5 au 9 octobre 2015

Transport et mobilité

ENJEU 8.3 : Améliorer l'information et la communication

FICHE ACTION 75 : Mettre en place des actions de communication ciblées sur l'offre de mobilité

La mobilité est l'un des facteurs clé du «bien vieillir». Elle conditionne l'activité professionnelle (pour les jeunes seniors), la qualité de vie (consommation, activité culturelle), le lien social et la citoyenneté (accès aux services publics, entretien des liens relationnels et familiaux ou, pour les plus âgés, la santé, l'accès aux soins.

Ainsi, dans le contexte d'évolution de la population âgée sur le territoire métropolitain, Bordeaux Métropole envisage de renforcer les actions de communication ciblées sur l'offre de mobilité.

Les indicateurs de suivi

↳ **Comparatif des voyages avant et après la campagne de communication**

Pilote:

Bordeaux Métropole

Partenaires:

Keolis

Echéancier : 2016 - 2017

Transport et mobilité

ENJEU 8.3 : Améliorer l'information et la communication

FICHE ACTION 76 : Dispenser des conseils en mobilité (offre, service, outils numériques) auprès des seniors afin de permettre une meilleure utilisation des différents modes de déplacements (transports en commun, marche, vélo, covoiturage etc.) et favoriser l'utilisation par les seniors des outils numériques afin qu'ils puissent accéder à des nouveaux modes de déplacement

Le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) améliore sensiblement la lisibilité des informations sur l'offre de mobilité.

La fracture numérique et les difficultés d'appropriation des TIC par les seniors ne concernent que les plus âgés et les technophobes.

Cette évolution pose tout de même la question de l'égalité dans l'accès. C'est pourquoi Bordeaux Métropole s'engage à promouvoir l'utilisation par les seniors des outils numériques afin qu'ils puissent accéder à de nouveaux modes de déplacement.

Les indicateurs de suivi

↳ Réalisation d'une enquête de satisfaction

Pilote:

Bordeaux Métropole

Partenaires :

Keolis

Echéancier : 2016 - 2017

Bâtiments et espaces publics

L'espace public révèle l'histoire, la mémoire collective de la ville. C'est aussi l'expression de sa diversité. Intrinsèquement lié au territoire urbain, l'espace public structure la cité.

Dans un contexte de transition démographique, la Ville de Bordeaux souhaite favoriser l'innovation urbaine afin de créer les conditions du bien vivre ensemble.

Pour relever ce défi, la mobilisation de tous les acteurs bordelais, élus, citoyens, décideurs, architectes, urbanistes, experts est encouragée.

Bâtiments et espaces publics

⇒ en 2 enjeux majeurs et 7 actions concrètes

Enjeux	Actions
<p>ENJEU 9.1 : Définir la politique de la ville en matière d'urbanisme adapté au vieillissement</p>	<p><u>Action 77 :</u> Réaliser un diagnostic sur le bien vieillir à Bordeaux</p> <p><u>Action 78 :</u> Intégrer la dimension du vieillissement dans les documents d'urbanisme.</p>
<p>ENJEU 9.2 : Conforter la place des seniors dans la ville</p>	<p><u>Action 79:</u> Poursuivre l'amélioration de l'accès pour tous aux bâtiments publics</p> <p><u>Action 80 :</u> Favoriser l'accessibilité des espaces publics aux seniors en créant des parcours sécurisés et adaptés</p> <p><u>Action 81 :</u> Développer une signalétique adaptée aux déficiences sensorielles et à la perte d'orientation.</p> <p><u>Action 82 :</u> Promouvoir des actions dans le cadre du label Destination pour tous obtenu par la ville de Bordeaux.</p> <p><u>Action 83 :</u> Prendre en compte le vieillissement dans les marchés d'aménagement ou de restructuration des espaces publics métropolitains.</p>

Bâtiments et espaces publics

ENJEU 9.1 : Définir la politique de la ville en matière d'urbanisme adapté au vieillissement

FICHE ACTION 77 : Réaliser un diagnostic sur le bien vieillir à Bordeaux

L'A'urba, agence d'urbanisme de Bordeaux, a publié en 2006 un diagnostic «Vieillir dans la Métropole Bordelaise». Il convient d'actualiser ce diagnostic.

Ce travail de prospective devra interroger l'avenir de l'agglomération et aura pour finalité de faire mieux intégrer les composantes du vieillissement démographique dans les stratégies de développement territorial et les projets d'aménagements urbains. Elle viendra compléter les thématiques du Plan local d'urbanisme (PLU) de la Ville de Bordeaux.

Les indicateurs de suivi

↳ Réalisation d'un diagnostic urbain

Pilote:

A'urba

Partenaires :

Bordeaux Métropole

Echéancier : 2016 - 2017

Bâtiments et espaces publics

ENJEU 9.1 : Définir la politique de la ville en matière d'urbanisme adapté au vieillissement

FICHE ACTION 78 : Intégrer la dimension du vieillissement dans les documents d'urbanisme

L'espace public est une forme «d'infrastructure support de la structure de la ville», en tant que lieu de cohésion sociale.

Les instruments d'urbanisme doivent introduire une certaine souplesse pour assurer l'évolution et l'adaptation des espaces publics aux enjeux du vieillissement.

La Métropole bordelaise souhaite donc intégrer la dimension du vieillissement dans les documents d'urbanisme afin d'offrir à ses habitants à tous les âges de la vie un espace de qualité tant au niveau architectural que dans l'usage qui pourra être fait au quotidien.

Les indicateurs de suivi

↳ **Conformité des aménagements avec les orientations des documents d'urbanisme**

Pilote:

Bordeaux Métropole (Direction générale de l'aménagement urbain)

Partenaires :

A'urba

Echéancier : 2015 - 2017

Bâtiments et espaces publics

ENJEU 9.2 : Conforter la place des seniors dans la ville

FICHE ACTION 79 : Poursuivre l'amélioration de l'accès pour tous aux bâtiments publics



Les indicateurs de suivi

↳ Nombre de bâtiments publics adaptés aux enjeux du vieillissement et du handicap

Pilote:

Ville de Bordeaux

Partenaires :

Associations partenaires de la Charte Ville et handicap

Echéancier : 2015 - 2017

Bâtiments et espaces publics

ENJEU 9.2 : Conforter la place des seniors dans la ville

FICHE ACTION 80 : Favoriser l'accessibilité des espaces publics aux seniors en créant des parcours sécurisés et adaptés

L'accessibilité des espaces publics est l'un des principes permettant à tous d'exercer des actes de la vie quotidienne et l'un des éléments de la qualité de l'environnement.

Dans un contexte socio-démographique d'accroissement en nombre de la population âgée en perte d'autonomie, la Ville de Bordeaux considère que la place des seniors et leur mobilité dans la cité est la condition de leur intégration dans la vie sociale.

C'est pourquoi elle veille à ce que la conception des aménagements urbains favorise une qualité d'usage pour tous.

Les indicateurs de suivi

↳ **Mise en place d'un plan piéton**

↳ **Nombre d'aménagements dans la ville**

Pilote:

Bordeaux Métropole

Partenaires :

A'urba

Echéancier : 2015 - 2017

Bâtiments et espaces publics

ENJEU 9.2 : Conforter la place des seniors dans la ville

FICHE ACTION 81: Développer une signalétique adaptée aux déficiences sensorielles et à la perte d'orientation

L'avancée en âge de la population génère des situations de handicap telles que la perte de mobilité ou l'apparition de déficiences sensorielles. Néanmoins, le vieillissement de la population n'est pas synonyme de maladie ou de handicap systématique. Cependant, on observe une corrélation entre l'avancée en âge et la prévalence de situations de handicap. Celles-ci influencent les pratiques spatiales des personnes âgées qui évoluent dans un environnement rarement adapté.

La question de l'accessibilité pour tous constitue une demande sociale forte reconnue par les acteurs sociaux et territoriaux. C'est pourquoi Bordeaux Métropole souhaite développer une signalétique adaptée aux déficiences sensorielles et à la perte d'orientation afin de favoriser l'accessibilité comme un indicateur de qualité et de bien être sur son territoire.

Les indicateurs de suivi

↳ **Réalisation d'une signalétique adaptée aux déficiences sensorielles et à la perte d'autonomie**

Pilote:

Bordeaux Métropole

Echéancier : 2016 - 2017

Bâtiments et espaces publics

ENJEU 9.2 : Conforter la place des seniors dans la ville

FICHE ACTION 82 : Promouvoir les actions inscrites dans le cadre du label Destination pour tous obtenu par la ville de Bordeaux

La Ville de Bordeaux propose une offre globale et adaptée aux personnes en situation de handicap (moteur et mental dans un premier temps) : transports, hébergements, restaurants, services, sites touristiques adaptés sont ainsi identifiés pour permettre à tous de découvrir la Ville.

Un site optimisé pour les smartphones accompagne cette démarche. Il permet de géolocaliser les lieux et équipements accessibles.

Bordeaux est aujourd'hui la première ville française labellisée et bénéficie également du label tourisme handicap attribué à 44 sites répartis sur son territoire.

L'action consiste à promouvoir les actions inscrites dans le cadre du label Destination pour tous.

Les indicateurs de suivi

↳ **Nombre d'actions mises en place**

Pilote:

Ville de Bordeaux

Partenaires:

Office du tourisme de la Ville de Bordeaux

Echéancier : 2015 - 2017

Bâtiments et espaces publics

ENJEU 9.2 : Conforter la place des seniors dans la ville

FICHE ACTION 83 : Prendre en compte le vieillissement dans les marchés d'aménagement ou de restructuration des espaces publics métropolitains

La Ville de Bordeaux s'engage à prendre en compte le vieillissement dans les marchés d'aménagement ou de restructuration des espaces publics en concertation avec les associations de personnes âgées et les conseils de quartier.

Les indicateurs de suivi

↳ **Concertation avec les associations de personnes âgées et les conseils de quartier**

Pilote:

Ville de Bordeaux

Partenaires :

Associations de personnes âgées, Conseils de quartier

Echéancier : 2016 - 2017

SIGNATURES

Vu la délibération du conseil municipal de la Ville de Bordeaux en date du XX 2015,

Vu la délibération du conseil d'administration du Réseau Francophone Villes Amies des Aînés en date du XX 2015,

Alain JUPPE, Maire de Bordeaux, Président de Bordeaux Métropole,

François REBSAMEN, Maire de Dijon, Président du Réseau Francophone Villes Amies des Aînés,

Copyright photos

1176

117

D-2015/654

Contrat local de santé Campagne 2015. Financement par l'ARS de l'action "Renforcer les actions de prévention des nuisances sonores et risques auditifs auprès des enfants et adolescents scolarisés sur Bordeaux". Convention. Autorisation. Décision.

Monsieur Nicolas BRUGERE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le contrat local de santé de Bordeaux et son plan d'action opérationnel 2014-2016 ont été adoptés par le conseil municipal le 24 novembre 2014. L'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine a participé activement à l'élaboration de ce contrat et soutient sa déclinaison opérationnelle en participant notamment en 2015 au financement de l'action de prévention intitulée « Renforcer les actions de prévention des nuisances sonores et risques auditifs auprès des enfants et adolescents scolarisés sur Bordeaux » pour la somme de 3 000 €.

En effet, les troubles auditifs apparaissent de plus en plus tôt et sont fréquents chez les jeunes. Ceci est dû en grande partie à l'écoute régulière et précoce de musique amplifiée (un enfant sur cinq en primaire déclare aujourd'hui s'endormir avec son MP3...). Cette situation est évidemment très préjudiciable à leur développement personnel.

Un programme de sensibilisation a ainsi été décliné en 2015 auprès des enseignants et de leurs élèves des classes primaires bordelaises (Journée Nationale de l'Audition à la Maison Éco-citoyenne avec l'AROEVEN, la Mutualité Française, la Rockschool-Barbey, formation des enseignants, intervention dans les classes à l'aide d'un outil spécifique, diffusion du spectacle éducatif «Yes Ouïe Can » ...).

Face au succès et à l'intérêt de ces interventions, ce programme devrait être reconduit en 2016. Une fiche spécifique sur le bruit vient d'être validée afin de pérenniser ce type d'action dans le cadre de la convention éducative Ville / Education Nationale auprès des enfants et adolescents.

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à procéder à l'encaissement de la participation de l'ARS au titre du financement pour 2015 de l'action " Renforcer les actions de prévention des nuisances sonores et risques auditifs auprès des enfants et adolescents scolarisés sur Bordeaux" du contrat local de santé, compte 74718.

- à signer le contrat pluriannuel d'objectifs 2015 afférent à cet engagement.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONTRAT ANNUEL D'OBJECTIFS 2015

- Vu La loi organique n° 2001 – 692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu La loi n° 2004 - 806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique ;
- Vu La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu La loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015 ;
- Vu Le code de la santé publique ;
- Vu Le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu Le décret n° 2012-271 du 27 février 2012 relatif au fonds d'intervention régional des agences régionales de santé ;
- Vu L'arrêté du 1er mars 2012 portant adoption du projet régional de santé d'Aquitaine ;
- Vu L'arrêté du 30 avril 2015 fixant pour l'année 2015 le montant des crédits attribués aux agences régionales de santé au titre du fonds d'intervention régional et le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale ;
- Vu La circulaire N° SG/2015/152 du 28 avril 2015 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional en 2015 ;

Entre

L'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine
Espace Rodesse
103 bis rue Belleville
CS 91704
33063 BORDEAUX CEDEX

Représentée par son Directeur Général Michel LAFORCADE

Et désignée sous le terme « l'ARS »

D'une part,

Et

La Ville de Bordeaux
N° SIRET : 21330063500017

Dont le siège social est situé
Place Rohan
33000 Bordeaux

Représentée par l'Adjoint au Maire en charge de la santé, représentant légal, Nicolas BRUGERE,

Et désignée sous le terme « le titulaire »

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Considérant l'action initiée et conçue par le titulaire conforme à son objet statutaire.

Considérant les orientations générales de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine dans les domaines de la santé publique et notamment les priorités retenues pour la campagne de financement 2015 "Prévention et Promotion de la Santé".

Considérant que l'action ci-après présentée par le titulaire participe à cette politique.

ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

Par le présent contrat, le titulaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, l'action suivante, comportant les obligations mentionnées à l'annexe, lesquelles font partie intégrante du contrat :

- Action n° 2014103 intitulée « Renforcer les actions de prévention des nuisances sonores et risques auditifs auprès des enfants et adolescents scolarisés sur Bordeaux ».

Dans ce cadre, l'ARS contribue financièrement à ce service à hauteur du montant fixé à l'article 4.

ARTICLE 2 – DUREE DU CONTRAT

Le contrat a une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2015.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE DETERMINATION DU COUT DES ACTIONS

3.1 – Le coût total estimé éligible de l'action sur la durée du contrat est évalué à 4 892,00 €, conformément au budget prévisionnel figurant à l'annexe.

3.2 – Le besoin de financement public doit prendre en compte tous les produits affectés à l'action. Les budgets prévisionnels de l'action indiquent le détail des coûts éligibles à la contribution financière de l'ARS, établis en conformité avec les règles définies à l'article 3.3, et l'ensemble des produits affectés.

3.3 – Les coûts à prendre en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre de l'action conformément au dossier de demande de subvention présenté par le titulaire. Ils comprennent, notamment, tous les coûts directement liés à la mise en œuvre de l'action qui :

- sont liés à leur objet et sont évalués en annexe ;
- sont nécessaires à leur réalisation ;
- sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
- sont engendrés pendant le temps de leur réalisation ;
- sont dépensés par le titulaire ;
- sont identifiables et contrôlables ;

3.4 – Lors de la mise en œuvre de l'action le bénéficiaire peut procéder à une adaptation du budget prévisionnel par des transferts entre natures de charges éligibles telles que les achats, les locations, les dépenses de publications, les charges de personnel, les frais de déplacement.... Cette adaptation des dépenses réalisée dans le respect du montant total des coûts éligibles mentionné au point 3.1, ne doit pas affecter la réalisation de l'action et ne doit pas être substantielle.

Le titulaire notifie ces modifications à l'ARS par écrit dès qu'il peut les évaluer et en tout état de cause avant le 30 novembre de l'année en cours.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE DETERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE

4.1 – L'ARS contribue financièrement pour un montant de 3 000,00 €, équivalent à 61% du montant total estimé des coûts éligibles.

ARTICLE 5 – MODALITES DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE

5.1 – Pour l'année 2015, l'ARS verse en une seule fois, à la signature du présent contrat, le montant de la subvention qu'elle alloue au titulaire, soit la somme de **3 000,00 € (trois mille euros)**

5.2 – La contribution financière sera créditée au compte du titulaire selon les procédures comptables en vigueur. Les versements seront effectués à la **Ville de Bordeaux** sur le compte :

code établissement	code guichet	numéro de compte	clé	domiciliation
30001	00215	C3300000000	82	Banque de France Bordeaux

L'ordonnateur de la dépense est le Directeur Général de l'ARS.

Le comptable assignataire est l'agent comptable de l'ARS.

5.3 – Pour 2015, le financement du présent contrat est assuré par le Fonds d'Intervention Régional et imputé au budget de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine sur le compte d'imputation budgétaire **65731- Actions de santé publique menées dans le cadre des plans et programmes nationaux** et la destination : **300 1 20 - Prévention des Risques liés à l'environnement: habitat, milieux intérieurs**, pour un montant de **3 000,00 € (trois mille euros)**.

ARTICLE 6 – JUSTIFICATIFS

Le titulaire s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de l'exercice (soit le 30 juin au plus tard) les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

Concernant l'action :

— Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans le présent contrat. Il est signé par le président ou toute personne habilitée. Il se compose de 3 feuillets :

- un bilan qualitatif de l'action
- un tableau de données chiffrées
- une annexe explicative du tableau.

ARTICLE 7 – AUTRES ENGAGEMENTS

7.1 – Le titulaire s'engage à remplir ses obligations vis à vis des personnels extérieurs à son établissement qu'il estimerait devoir rémunérer dans le cadre du présent contrat. Il reconnaît vis à vis de ces personnels ses obligations légales et réglementaires (Codes du Travail et de la Sécurité Sociale) et avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur. Il reconnaît que l'ARS Aquitaine a appelé son attention sur ce point.

7.2 – Le titulaire communiquera sans délai à l'ARS Aquitaine copie des déclarations faisant référence :

- aux changements de personnes chargées de l'administration ;
- aux nouveaux établissements fondés ;
- au changement d'adresse du siège social ;
- à toute nouvelle domiciliation bancaire.

7.3 – En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution du présent contrat par le titulaire, pour une raison quelconque, celui-ci doit en informer l'ARS sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 8 – SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle des conditions d'exécution du contrat par le titulaire sans l'accord écrit de l'ARS, et/ou de retard, l'ARS peut respectivement exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre du présent contrat, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par le titulaire et avoir préalablement entendu ses représentants. L'ARS en informe le titulaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 – EVALUATION

Conformément à l'article 6 du présent contrat, le titulaire s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de l'exercice (soit le 30 juin au plus tard) un bilan qualitatif et quantitatif de l'action.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1er, sur l'impact de l'action au regard de l'intérêt général.

L'ARS procède à l'examen des documents d'évaluation.

ARTICLE 10 – CONTROLE DE L'A.R.S.

L'ARS contrôle à l'issue du contrat que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du service.

L'ARS peut exiger le remboursement de la quote-part équivalente de la contribution financière.

Pendant et au terme du contrat, un contrôle sur place peut être réalisé par l'ARS, dans le cadre de l'évaluation prévue à l'article 9 ou dans le cadre du contrôle financier annuel. Le titulaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

ARTICLE 11 – CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT

La conclusion éventuelle d'un nouveau contrat est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 9 et au contrôle de l'article 10.

Le titulaire s'engage à fournir cette évaluation, pouvant être intermédiaire, au moment du dépôt de la nouvelle demande.

ARTICLE 12 – AVENANT

Le présent contrat ne peut être modifié que par avenant signé par l'ARS et le titulaire. Les avenants ultérieurs feront partie du présent contrat et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui le régissent. La demande de modification du présent contrat est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 13 – RESILIATION DU CONTRAT

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant du présent contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 14 – RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution du présent contrat est du ressort du tribunal administratif de Bordeaux.

Le 2015

Fait à Bordeaux, le

Pour la **Ville de Bordeaux**

Pour l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine,

ANNEXES

LA FICHE ACTION COMPREND :

- DESCRIPTION DE L'ACTION
- BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION
- LE BILAN DE L'ACTION

3-1. Description de l'action 2015

Remplir une fiche par action

Nom de la structure qui porte l'action :

Numéro Siret :

Personne responsable de l'action

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Présentation de l'action

Nouvelle action

Renouvellement de l'action n°

Territoire(s) de santé concernés par l'action

24

33

40

47

64 Béarn Soule

64 Navarre Côte Basque

Intitulé de l'action :

Inscription dans le cadre d'une politique publique

Thème principal :

Thème(s) secondaire(s) (2 choix maximum) : Santé scolaire

Environnement- bruit

Plans nationaux (3 choix maximum) : JEUNES - Plan interministériel "Priorité Jeunesse"

Cette action s'intègre-t-elle dans un contrat local de santé ?

oui

non

Si oui lequel ?

Contexte

▪ Quels éléments justifient cette action (chiffres, observations, études...) ?

La qualité de l'apprentissage scolaire et le développement des enfants et adolescents dépendent, dès leur plus jeune âge d'une bonne audition et de locaux scolaires adaptés.

Un déficit précoce, des locaux trop réverbérant ou mal isolés, une exposition régulière à des niveaux sonores élevés (baladeurs par exemple) sont autant d'éléments qu'il s'agit de dépister et prévenir du mieux possible.

De nombreuses études récentes montrent également une augmentation significative et préoccupante de troubles de l'audition acquis chez les adolescents (déficit auditif de plus en plus précoce dans les fréquences aiguës, 19 % de TSA chez les 16/24ans...).

- Qui a identifié ce besoin (l'association, les usagers, etc.) ?

Les acteurs institutionnels (Etat, Mission Bruit, Collectivité), associations nationales (ex: JNA, Agisson ...) , associations locales (AROEVEN, Rockscool Barbey, Mutualité Française...), milieu enseignant...

- Cette action a lieu sur quels types de territoires ?
- Quelles sont la (ou les) commune(s) concernée(s) par la réalisation de l'action ? Renseigner le nom de la ou des commune(s) en toutes lettres

Bordeaux

- Cette action s'intègre-t-elle dans un autre type de contrat (ASV, ville, agglomération, communauté de communes, pays) ou un programme départemental (ZEP, PDI, etc.) ou un réseau ? oui non
Si oui, le(s)quel(s) :

cf. réseau associatif ci-dessus

Objectifs de l'action

Sensibiliser les enseignants et les scolaires bordelais (primaires, collégiens, lycéens) sur la qualité de l'environnement sonore, l'audition, la prévention des risques auditifs, en produisant dans leur classe le dispositif d'information "Polisson", en relayant notamment la Journée Nationale de l'Audition sur Bordeaux (JNA mars 2016), en organisant une semaine de manifestations autour de cette journée (avec la Maison Ecocitoyenne comme lieu ressource), en proposant une formation spécifique sur l'année 2016 à destination des animateurs de centres d'animation et de loisirs? ...

Modalités de mise en œuvre de l'action

Au sens de l'ARS Aquitaine, une action concerne une même thématique ou un même public. Elle peut comporter différentes modalités d'intervention.

Exemple : une action sur la nutrition peut consister à animer des ateliers avec du public (1^{ère} modalité d'intervention) et former des professionnels (2^{ème} modalité d'intervention).

- 1^{ERE} MODALITE D'INTERVENTION (INTITULE) :

Type :

Description :

Fréquence de l'intervention

Nombre d'heures d'intervention prévues :

Date du début d'intervention Date de fin d'intervention

Lieu(x) de réalisation (Préciser le(s) quartier(s), la liste des établissement(s), ...)

Auprès de qui intervenez-vous ?

Public

Tranche d'âge

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Nourrissons (0-2 ans) | <input type="checkbox"/> Enfants (2-5 ans) | <input checked="" type="checkbox"/> Enfants (6 -9 ans) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Préadolescents (10-12 ans) | <input type="checkbox"/> Adolescents (13-18 ans) | |
| <input type="checkbox"/> Jeunes 16-25 ans en insertion professionnelle | | |
| <input type="checkbox"/> Adultes (18-55 ans) | <input type="checkbox"/> Personnes de plus de 55 ans | |

Spécificités

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Femmes enceintes | <input type="checkbox"/> Parents | <input type="checkbox"/> Patients |
| <input type="checkbox"/> Personnes handicapées | <input type="checkbox"/> Aidants | <input type="checkbox"/> Habitants |
| <input type="checkbox"/> Etudiants, Apprentis | <input type="checkbox"/> Chômeurs | <input type="checkbox"/> Homosexuels |
| <input type="checkbox"/> Personnes prostituées | <input type="checkbox"/> Personnes détenues ou sous main de justice | |
| <input type="checkbox"/> Gens du voyage | <input type="checkbox"/> Personnes immigrées | |
| <input type="checkbox"/> Personnes sans domicile fixe | | <input type="checkbox"/> Usagers de drogues |
| <input type="checkbox"/> Personnes en difficultés socio-économiques | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Enseignants | | |

Ou Tout public

Professionnels/relais

- | |
|---|
| <input type="checkbox"/> Personnes relais/pairs |
| <input type="checkbox"/> Professionnels du social |
| <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels de l'éducation |
| <input type="checkbox"/> Professionnels de santé |
| <input type="checkbox"/> Autre profession |

Auprès de combien de personnes avez-vous prévu d'intervenir ? 900

2^{EME} MODALITE D'INTERVENTION (INTITULE) : Spectacle " Yes Ouie Can"

Type : Ateliers collectifs de prévention/promotion de la santé

Description :

Diffusion de deux séances du spectacle pédagogique et ludique "Yes Ouie Can" afin de sensibiliser les collégiens et lycéens Bordelais à la prévention des risques auditifs chez les jeunes (liés à l'écoute de musique amplifiée notamment). Spectacle créé et représenté par la compagnie " virus de Dordogne" depuis plusieurs années.

Fréquence de l'intervention Répétitive (une même action ponctuelle répétée à des moments différents, dans des lieux diff

Nombre d'heures d'intervention prévues : 6,00

Date du début d'intervention 01/03/2016

Date de fin d'intervention 30/03/2016

Lieu(x) de réalisation (Préciser le(s) quartier(s), la liste des établissement(s), ...)

1 séance au Théâtre Barbey (200 places assises).

1 séance à la maison Ecocitoyenne (150 places).

Sélection des établissements identique à celle indiquée dans la modalité d'intervention précédente...

Auprès de qui intervenez-vous ?

Public

Tranche d'âge

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Nourrissons (0-2 ans) | <input type="checkbox"/> Enfants (2-5 ans) | <input type="checkbox"/> Enfants (6 -9 ans) |
| <input type="checkbox"/> Préadolescents (10-12 ans) | <input checked="" type="checkbox"/> Adolescents (13-18 ans) | |
| <input type="checkbox"/> Jeunes 16-25 ans en insertion professionnelle | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Adultes (18-55 ans) | <input type="checkbox"/> Personnes de plus de 55 ans | |

Spécificités

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Femmes enceintes | <input type="checkbox"/> Parents | <input type="checkbox"/> Patients |
| <input type="checkbox"/> Personnes handicapées | <input type="checkbox"/> Aidants | <input type="checkbox"/> Habitants |
| <input type="checkbox"/> Etudiants, Apprentis | <input type="checkbox"/> Chômeurs | <input type="checkbox"/> Homosexuels |
| <input type="checkbox"/> Personnes prostituées | <input type="checkbox"/> Personnes détenues ou sous main de justice | |
| <input type="checkbox"/> Gens du voyage | <input type="checkbox"/> Personnes immigrées | |
| <input type="checkbox"/> Personnes sans domicile fixe | | <input type="checkbox"/> Usagers de drogues |
| <input type="checkbox"/> Personnes en difficultés socio-économiques | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Enseignants | | |

Ou Tout public

Professionnels/relais

- | |
|---|
| <input type="checkbox"/> Personnes relais/pairs |
| <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels du social |
| <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels de l'éducation |
| <input type="checkbox"/> Professionnels de santé |
| <input type="checkbox"/> Autre profession |

1186

Auprès de combien de personnes avez-vous prévu d'intervenir ? 350

▪ **3^{EME} MODALITE D'INTERVENTION (INTITULE) :** Formation d'animateurs de centres d'animation et de loisirs bordelais à la "Pr

Type : Ateliers collectifs de prévention/promotion de la santé

Description :

Ateliers de formation réalisés par l'association AROEVEN afin d'inciter ces animateurs à animer et développer avec leurs équipes des interventions ciblées sur le thème des sons, de la gestion des nuisances sonores, de la prévention des risques auditifs. Utilisation d'outils spécifiques réalisés par cette association. 5 interventions par période de 3h00 à raison de 12 participants par demi-journée.

Fréquence de l'intervention Répétitive (une même action ponctuelle répétée à des moments différents, dans des lieux diff

Nombre d'heures d'intervention prévues : 15,00

Date du début d'intervention 02/01/2016 Date de fin d'intervention 20/12/2016

Lieu(x) de réalisation (Préciser le(s) quartier(s), la liste des établissement(s), ...)

Lieu et liste animateurs non encore fixés (définis selon les mêmes conditions que celles exposées pour les interventions précédentes...).

Auprès de qui intervenez-vous ?

Public

Tranche d'âge

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Nourrissons (0-2 ans) | <input type="checkbox"/> Enfants (2-5 ans) | <input type="checkbox"/> Enfants (6 -9 ans) |
| <input type="checkbox"/> Préadolescents (10-12 ans) | <input type="checkbox"/> Adolescents (13-18 ans) | |
| <input type="checkbox"/> Jeunes 16-25 ans en insertion professionnelle | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Adultes (18-55 ans) | <input type="checkbox"/> Personnes de plus de 55 ans | |

Spécificités

- | | | |
|---|---|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Femmes enceintes | <input type="checkbox"/> Parents | <input type="checkbox"/> Patients |
| <input type="checkbox"/> Personnes handicapées | <input type="checkbox"/> Aidants | <input type="checkbox"/> Habitants |
| <input type="checkbox"/> Etudiants, Apprentis | <input type="checkbox"/> Chômeurs | <input type="checkbox"/> Homosexuels |
| <input type="checkbox"/> Personnes prostituées | <input type="checkbox"/> Personnes détenues ou sous main de justice | |
| <input type="checkbox"/> Gens du voyage | <input type="checkbox"/> Personnes immigrées | |
| <input type="checkbox"/> Personnes sans domicile fixe | <input type="checkbox"/> Usagers de drogues | |
| <input type="checkbox"/> Personnes en difficultés socio-économiques | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Animateurs des centres d'animation et de loisirs bordelais, enseignants primaires | | |

Ou Tout public

Professionnels/relais

- | |
|---|
| <input type="checkbox"/> Personnes relais/pairs |
| <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels du social |
| <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels de l'éducation |
| <input type="checkbox"/> Professionnels de santé |
| <input type="checkbox"/> Autre profession |

Auprès de combien de personnes avez-vous prévu d'intervenir ? 60

▪ **4^{EME} MODALITE D'INTERVENTION (INTITULE) :**

Type :

Description :

Fréquence de l'intervention

Nombre d'heures d'intervention prévues :

Date du début d'intervention

Date de fin d'intervention

1187

Lieu(x) de réalisation (Préciser le(s) quartier(s), la liste des établissement(s), ...)

Auprès de qui intervenez-vous ?

Public

Tranche d'âge

- Nourrissons (0-2 ans) Enfants (2-5 ans) Enfants (6 -9 ans)
 Préadolescents (10-12 ans) Adolescents (13-18 ans)
 Jeunes 16-25 ans en insertion professionnelle
 Adultes (18-55 ans) Personnes de plus de 55 ans

Spécificités

- Femmes enceintes Parents Patients
 Personnes handicapées Aidants Habitants
 Etudiants, Apprentis Chômeurs Homosexuels
 Personnes prostituées Personnes détenues ou sous main de justice
 Gens du voyage Personnes immigrées
 Personnes sans domicile fixe Usagers de drogues
 Personnes en difficultés socio-économiques
 Autre :

Ou Tout public

Professionnels/relais

- Personnes relais/pairs
 Professionnels du social
 Professionnels de l'éducation
 Professionnels de santé
 Autre profession

Auprès de combien de personnes avez-vous prévu d'intervenir ?

Moyens mis en œuvre (prévus)

▪ Moyens humains

FONCTION	QUALIFI-CATION	NBRE	ETP	STATUT	NATURE DE CONTRAT (CDI, CDD, contrat aidé, ...)	ACTIVITE(S) REALISEE(S)
formateurs AROEVEN	bac + mini	3,00	100%	Salarié(s)	CDI, CDD	interventions 1 et 3
Comédiens		3,00		Salarié(s)		intervention 2
personnel municipal		6		Mis à disposi		organisation des interventions 1, 2 et 3 et a
Psychologues CIDB		2		Salarié(s)	CDI	interventions gratuites dans une douzaine d

▪ Moyens matériels

Outils utilisés ou créés (plaquette, CD Rom...) : outil "poli'son" créé par l'AROEVEN à destination des élèves et enseig
spectacles sensibilisation "yes ouie can"

Locaux et équipements : Locaux municipaux, supports Maison Ecocitoyenne...

Autres (à préciser) :

A noter l'intervention gratuite de deux psychologues de l'environnement du CIDB, dans une douzaine de classe, pour sensibiliser les enfants mais aussi alimenter leur évaluation de "la perception de l'environnement sonore à l'école primaire et des pratiques d'écoute de la musique".

Partenariats prévus

Préciser s'il s'agit de partenaires institutionnels : ville, conseil général, conseil régional, éducation nationale, CPAM ...) ou de professionnels/personnes relais (travailleurs sociaux, enseignants, pairs, médecins...)

NOM	INSTITUTIONNEL ou RELAIS ?	RECHERCHE ou ACQUIS ?	TACHES REALISEES (humain, prêt de matériel, appui technique, etc. ...)
Mutualité Française	Relais	Acquis	actions gratuites sensibilisation JNA, participation comité
Rockschool-Barbey	Relais	Acquis	actions gratuites sensibilisation JNA, participation comité
DSDEN 33	Institutionnel	Acquis	Validation des outils et formations
CIDB	Relais	Acquis	actions gratuites sensibilisation, étude de la perception de l
AROEVEN	Relais	Acquis	participation comité technique (en sus des interventions
JNA	Relais	Acquis	Conseil organisation Journée Nationale Audition

Participation des bénéficiaires

- Les bénéficiaires sont-ils associés au projet ? oui non

Si oui, avec quel degré d'implication?

- Informé, le public cible bénéficie des services mis à disposition par l'action sans intervenir dans le choix ou le contenu du projet
- Consultés, les bénéficiaires ont exprimé leurs besoins de santé et participent activement aux activités du projet, sans être inclus dans le choix des activités ou les modalités de leur exécution
- Les bénéficiaires sont associés aux prises de décisions, à la définition des priorités et objectifs, à la manière dont les activités sont menées

Modalités d'évaluation de l'action prévues

Si vous souhaitez apporter des précisions à ce tableau synthétique sur le protocole d'évaluation, vous pouvez joindre une annexe.

OBJECTIFS	CRITERES	INDICATEURS (ex : %, nombre, ...)	VALEURS ATTENDUES
sensibiliser les enfants et adolescents scolarisés sur Bordeaux sur les nuisances sonores et risques auditifs. former les enseignants volontaires à l'utilisation des outils	Impact, efficience, efficacité vis à vis des enfants du primaire en particulier (étude perception, réalisation de toutes les actions...)	nombre d'enfants sensibilisés; d'enseignants formés ; spectacles présentés...	cf. modalités d'intervention ci-dessus

- Par qui sera réalisée l'évaluation ?

- Un budget spécifique est-il prévu pour l'évaluation ? oui non

Si oui indiquer le montant :

▪ Quel(s) outil(s) avez-vous prévu d'utiliser pour l'évaluation ?

- Guide d'autoévaluation INPES « comment améliorer la qualité de vos actions en promotion de la santé ? »
- Outil de catégorisation des résultats (Promotion santé suisse)
- Outil Preffi EQUIHP (Outil européen)
- Outil spécifique à ce type d'action Référentiel qualité interne à l'organisme
- Autre(s) outil(s), précisez : cf. psychologue environnement

Veillez nous indiquer toute information complémentaire qui vous semblerait pertinente

Area reserved for providing additional information, currently blank.

NOTA

Si vous avez un reliquat sur la subvention perçue en 2014, reporter son montant dans la colonne "PRODUITS", Ligne "78 - Reprises sur amortissements et provisions"

3-2. Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits

Action n° Intitulée renforcer les actions de prévention des nuisances Année ou exercice 2015

CHARGES	Montant ¹	PRODUITS	Montant ¹
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	4.892 €	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services	4.892 €		
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation²	4.892 €
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s) -	
61 - Services extérieurs	0 €	-	
Locations		ARS Aquitaine	3.000 €
Entretien et réparation		Région(s) : -	
Assurance		-	
Documentation		Département(s) : -	
		-	
62 - Autres services extérieurs	0 €	-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI ³	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		Commune(s) : -	1.892 €
Services bancaires, autres		-	
		-	
63 - Impôts et taxes	0 €	Organismes sociaux (détailler):-	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes		Fonds européens -	
64- Charges de personnel	0 €	-	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
66- Charges financières		76 - Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77- produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	4.892 €	TOTAL DES PRODUITS	4.892 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES⁴			
86- Emplois des contributions volontaires en nature	0 €	87 - Contributions volontaires en nature	0 €
860-Secours en nature		870-Bénévolat	
861-Mise à disposition gratuite de biens et services		871-Prestations en nature	
862-Prestations			
864-Personnel bénévole		875-Dons en nature	
TOTAL	4.892 €	TOTAL	4.892 €
La subvention de 3.000 €	représente	61 %	du total des produits
(montant demandé à l'ARS/total des produits) x 100			

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

³ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

⁴ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais « au pied » du compte de résultat.

Envoyez-nous la description de votre action 2015 à :

ars-aquitaine-projets-pps@ars.sante.fr

6-1. Bilan qualitatif de l'action 2015

A retourner dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée⁵. Le compte-rendu doit obligatoirement être établi, avant toute nouvelle demande de subvention.

Certains champs présents dans ce bilan reprennent la demande initiale. La demande initiale ne doit pas être modifiée après le dépôt de la demande.

Nom de la structure qui porte l'action : SCHS Ville de Bordeaux

Numéro Siret : 21330063500017

Intitulé de l'action : renforcer les actions de prévention des nuisances sonores et risques auditifs auprès des enfants et adolescents

N° de l'action :

Personne responsable de l'action (uniquement si changement depuis la demande)

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Etat d'avancement de l'action

▪ Cette action est :

Si elle a été annulée, reportée ou modifiée dans son contenu, pourquoi ?

Contexte

▪ Les besoins identifiés au départ se sont-ils révélés exacts ? Oui non

Commentaires :

▪ Territoire(s) de santé où l'action a eu lieu : 24 33 40 47
 64 Béarn Soule 64 Navarre Côte Basque

S'il y a un écart avec les communes prévues initialement, précisez pourquoi :

▪ Cette action s'est-elle intégrée dans un contrat local de santé ? Oui non

Si oui, lequel et comment ?

⁵Cf. Arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

- Cette action s'est-elle intégrée dans un autre type de contrat (ASV, ville, agglomération, communauté de communes, pays) ou un programme départemental (ZEP, PDI, etc.) ou un réseau ? oui non

Si oui, le(s)quel(s) et comment ?

Objectifs et résultats

- Qui a réalisé l'évaluation ?
- Avez-vous changé les modalités d'évaluation depuis la demande initiale ? oui non
Si oui pourquoi ?
- Quel a été le budget dédié à l'évaluation ?
Initial : _____ Final : _____
- Quel(s) outil(s) avez-vous utilisé pour l'évaluation ?
 - Guide d'autoévaluation INPES « comment améliorer la qualité de vos actions en promotion de la santé ? »
 - Outil de catégorisation des résultats (Promotion santé suisse)
 - Outil Preffi
 - Outil spécifique à ce type d'action
 - Autre(s) outil(s), précisez :
 - EQUIHP (Outil européen)
 - Référentiel qualité interne à l'organisme
- Est-ce le(s) même(s) que celui (ceux) que vous aviez renseigné au moment de la demande ?
 oui non
Si non pourquoi ?

Merci de joindre à ce tableau synthétique tout document d'évaluation que vous auriez élaboré.

OBJECTIFS	CRITERES	INDICATEURS (ex : %, nombre, ...)	VALEURS ATTENDUES	VALEURS FINALES
sensibiliser les enfants et adolescents scolarisés sur Bordeaux sur les nuisances sonores et risques auditifs. former les enseignants volontaires à l'utilisation des outils +	Impact, efficience, efficacité vis à vis des enfants du primaire en particulier (étude perception, réalisation de toutes les actions...)	nombre d'enfants sensibilisés; d'enseignants formés ; spectacles +	cf modalités d'intervention ci-dessus	

Modalités de mise en œuvre de l'action

▪ **1^{ERE} MODALITE D'INTERVENTION (rappel) :** Ateliers " les sons, le bruit : nuisances sonores, mieux vivre ensemble"

Type (rappel) : Ateliers collectifs de prévention/promotion de la santé

Nombre d'heures d'intervention :

Prévues (rappel) : 36,00

Réalisées :

Lieux de réalisation de l'intervention (Préciser le(s) quartier(s), la liste des établissement(s), ...)

Date du début d'intervention :

Date de fin d'intervention :

Etes-vous intervenu auprès de personnes que vous aviez « ciblé » ? (tranche d'âge, spécificités, ...)

Après de combien de personnes êtes-vous intervenu ?

Nombre prévu (rappel) : 900

Nombre atteint :

Si cette intervention n'a pas été mise en œuvre comme prévu, précisez pourquoi :

▪ **2^{EME} MODALITE D'INTERVENTION (rappel) :** Spectacle " Yes Ouie Can"

Type (rappel) : Ateliers collectifs de prévention/promotion de la santé

Nombre d'heures d'intervention :

Prévues (rappel) : 6,00

Réalisées :

Lieux de réalisation de l'intervention (Préciser le(s) quartier(s), la liste des établissement(s), ...)

Date du début d'intervention :

Date de fin d'intervention :

Etes-vous intervenu auprès de personnes que vous aviez « ciblé » ? (tranche d'âge, spécificités, ...)

Après de combien de personnes êtes-vous intervenu ?

Nombre prévu (rappel) : 350

Nombre atteint :

Si cette intervention n'a pas été mise en œuvre comme prévu, précisez pourquoi :

▪ **3^{EME} MODALITE D'INTERVENTION (rappel) :** Formation d'animateurs de centres d'animation et de loisirs bordelais à la "Pr

Type (rappel) : Ateliers collectifs de prévention/promotion de la santé

Nombre d'heures d'intervention :

Prévues (rappel) : 15,00

Réalisées :

Lieux de réalisation de l'intervention (Préciser le(s) quartier(s), la liste des établissement(s), ...)

Date du début d'intervention

Date de fin d'intervention

Etes-vous intervenu auprès de personnes que vous aviez « ciblé » ? (tranche d'âge, spécificités, ...)

Auprès de combien de personnes êtes-vous intervenu ?

Nombre prévu (rappel) : 60

Nombre atteint :

Si cette intervention n'a pas été mise en œuvre comme prévu, précisez pourquoi :

▪ 4^{ÈME} MODALITE D'INTERVENTION (rappel) :

Type (rappel) :

Nombre d'heures d'intervention :

Prévues (rappel) :

Réalisées :

Lieux de réalisation de l'intervention (Préciser le(s) quartier(s), la liste des établissement(s), ...)

Date du début d'intervention

Date de fin d'intervention

Etes-vous intervenu auprès de personnes que vous aviez « ciblé » ? (tranche d'âge, spécificités, ...)

Auprès de combien de personnes êtes-vous intervenu ?

Nombre prévu (rappel) :

Nombre atteint :

Si cette intervention n'a pas été mise en œuvre comme prévu, précisez pourquoi :

Moyens mis en œuvre

▪ Les moyens humains ont-ils pu être mobilisés ?
Si non, pourquoi ?

oui

non

▪ Les moyens matériels ont-ils pu être mobilisés ?
Si non, pourquoi ?

oui

non

▪ Pour les moyens financiers : préciser les financements réellement perçus et consommés dans le tableau (fiche 6-2)

Partenariats

▪ Les partenariats prévus ont-ils pu être tous mobilisés ?
Si non, le(s)quel(s) et pourquoi ?

oui

non

▪ Des partenaires imprévus ont-ils participé à l'action ?
Si oui, le(s)quel(s) et comment ?

oui

non

Participation des bénéficiaires

- Les bénéficiaires ont-ils participé à l'action tel que cela avait été prévu ? oui non
Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?

Impacts

- L'action prévoit-elle le transfert à un autre contexte (généralisation, extension à un autre territoire, etc.) ? oui non
Si oui, lequel ? Si non, pourquoi ?

- Quels sont les impacts et retombées de votre action ? (ex : développement de nouveaux partenariats, intérêt d'un autre public, ...)

- Au cours de votre action, quel(s) autre(s) problème(s) de santé et/ou besoin(s) avez-vous constaté ?

Veuillez nous indiquer toute information complémentaire qui vous semblerait pertinente

NOTA :

Indiquez dans la colonne "PRODUITS - Réalisé" le montant de la subvention effectivement perçue. Le solde éventuel doit être reporté dans la colonne "CHARGES - Réalisé", ligne 68 "Dotation aux amortissements". La colonne "PRODUITS - Prévision" se remplit automatiquement des données recueillies plus haut.

6-2. Tableau de synthèse

Action n° Intitulée renforcer les actions de prévention des nuisances sonores Année ou exercice 2015

CHARGES	Prévision ⁶	Réalisation ⁶	%	PRODUITS	Prévision ⁶	Réalisation ⁶	%
Charges directes affectées à l'action				Ressources directes affectées à l'action			
60 : Achat	4 892 €	0 €	0,00%	70 - Vente de marchandises, produits finis, prestations de services			0,00%
Prestations de services	4 892 €		0,00%	74 - Subventions d'exploitation	4 892 €	0 €	0,00%
Achats matières et fournitures			0,00%	Etat préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)			
Autres fournitures			0,00%				
61 - Services extérieurs	0 €	0 €	0,00%				0,00%
Locations immobilières et mobilières			0,00%	ARS Aquitaine *	3 000 €		0,00%
Entretien et réparation			0,00%	Région(s) :			0,00%
Assurance			0,00%	Département(s) :			0,00%
Documentation			0,00%	Intercommunalité(s) EPCI ⁸			0,00%
Divers			0,00%	Commune(s) :	1 892 €		0,00%
62 - autres services extérieurs	0 €	0 €	0,00%	Organismes sociaux (détailler)	0 €		0,00%
Rémunérations intermédiaires et honoraires			0,00%	Fonds européens			0,00%
Publicité, publication			0,00%	L'agence de services et de paiement (ex CNASEA - emplois aidés)			0,00%
Déplacements, missions			0,00%	Autres établissements publics			0,00%
Services bancaires, autres			0,00%	Aides privées			0,00%
63 - impôts et taxes	0 €	0 €	0,00%	75 - Autres produits de gestion courante			0,00%
Impôts et taxes sur rémunération			0,00%	Don't cotisations, dons manuels ou legs			
Autres impôts et taxes			0,00%	76 - Produits financiers			0,00%
64 - Charges de personnels	0 €	0 €	0,00%	77 - Produits exceptionnels			0,00%
Rémunération des personnels			0,00%	78 - Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures			0,00%
Charges sociales			0,00%				
Autres charges de personne			0,00%				
65 - Autres charges de gestion courante			0,00%				
66 - Charges financières			0,00%				
67 - charges exceptionnelles			0,00%				
68 - Dotation aux amortissements			0,00%				
Charges indirectes							
Charges fixes de fonctionnement			0,00%				
Frais financiers			0,00%				
Autres			0,00%				
TOTAL DES CHARGES	4 892 €	0 €	0,00%	TOTAL DES PRODUITS	4 892 €	0 €	0,00%
				CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0 €	0 €	0,00%	87 - Contributions volontaires en nature	0 €	0 €	0,00%
860 - Secours en nature			0,00%	870 - Bénévolat			0,00%
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services			0,00%	871 - Prestations en nature			0,00%
862 - Prestations			0,00%				
864 - Personnel bénévole			0,00%	875 - Dons en nature			0,00%
TOTAL	4 892 €	0 €	0,00%	TOTAL	4 892 €	0 €	0,00%
La subvention de				représente % du total des produits			
				(montant attribué/total des produits) x 100			

⁶ Ne pas indiquer les centimes d'euros

⁷ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements obtenus d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

⁸ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

Envoyez-nous le Bilan de votre action 2015 à :

ars-aquitaine-projets-pps@ars.sante.fr

6-3. Données chiffrées : annexe

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.)

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :

Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée : *

Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :

Je soussigné(e), (nom et prénom)
représentant(e) légal(e) de la structure
certifie exactes les informations du présent compte rendu.

Fait le : à

Signature.....

**Imprimer cette page pour la signer et
l'envoyer par voie postale**

* Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires en nature affectées ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur « www.associations.gouv.fr »

D-2015/655**Contrat local de santé. Promotion de la santé. Soutien des associations de promotion de la santé. Programmation pour l'année 2016. Autorisation. Décision.**

Monsieur Nicolas BRUGERE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la stratégie locale en santé définie par le contrat local de santé, la Ville entend soutenir le travail des associations œuvrant en faveur de la santé de tous les Bordelais, par l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations bénéficiaires présentées dans le tableau ci-dessous. Le montant total de cette programmation s'élève à 36 100 €.

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à attribuer aux organismes cités les sommes d'un montant total de 36 100 € réparties comme indiqué ci-dessous,
- à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes, compte 6574/522
- à signer les conventions de partenariat afférentes à ces engagements

ASSOCIATIONS	PROGRAMMATION 2016
AMI Accompagnement psychologique et Médiation Interculturelle	5 000 €
CISSA Collectif Inter associatif sur la Santé en Aquitaine	2 500 €
CACIS Centre Accueil Consultation Information Sexualité	2000 €
Comité Féminin Gironde pour le dépistage du cancer du sein	1 000 €
Mana	13 500 €
Médecins du Monde	3 000 €
Mouvement Vie libre "Soif d'en sortir"	500 €
SOS Amitiés	2 500 €

ASSOCIATIONS	PROGRAMMATION 2016
Union Française pour la Santé Bucco Dentaire	6 100 €
TOTAL	36 100 €

ADOpte A L'UNANIMITE

M. BRUGERE. -

Il s'agit d'un montant de subventions de 36.000 euros à différentes associations que nous soutenons régulièrement, du Comité Féminin pour le dépistage du cancer du sein, à l'Union Française pour la Santé Bucco-dentaire...

M. LE MAIRE. -

Oppositions ?

Abstentions ?

Il n'y en a pas. Je vous remercie.

Pour cette année 2016, afin de rendre encore plus visible le soutien de la Ville auprès des associations œuvrant à la promotion de santé, nous vous proposons une présentation des subventions de fonctionnement relatives à l'axe 4 du Pacte de cohésion sociale et territorial : Bien-être, santé et environnement préservé, pour un montant total de **36 100 €**.

Ces associations contribuent par leur engagement socle à promouvoir la santé au sens de l'engagement OMS de la Ville mais également et plus spécifiquement sur les questions d'accès aux droits et aux soins.

Ce soutien au fonctionnement de ces associations est complété tout au long de l'année par un soutien financier opérationnel et une collaboration étroite sur des projets spécifiques au travers des axes prioritaires du Contrat Local de Santé, et plus spécifiquement en direction des quartiers politique de la Ville, notamment Lac et Bastide au travers des Ateliers Santé Ville afin de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Descriptif de la nature des activités soutenues :

AMI Accompagnement psychologique et Médiation Interculturelle

Soutien à leur action globale : consultations psychosociologiques et formation, régulation de professionnels médico-sociaux.

CISSA Collectif Inter associatif sur la Santé en Aquitaine

Soutien à cette association pour son action de représentation et de défense des droits des usagers du système de santé et des associations de malades.

Comité Féminin Gironde pour le dépistage du cancer du sein

Cette association promeut le dépistage organisé du cancer du sein et organise des actions en faveur de la recherche contre le cancer.

CACIS Centre Accueil Consultation Information Sexualité

Aide au fonctionnement de cette association, centre de planification qui d'une part propose des consultations gratuites, anonymes et confidentielles et d'autre part, sensibilise et accompagne les jeunes bordelais dans leur vie affective et sexuelle.

Association Mana et son "Ecole des femmes"

Soutien à leur fonctionnement notamment pour leurs actions de prévention, promotion de la santé et accès aux droits et aux soins. Cette association comprend deux autres pôles d'actions : interprétariat et soins transculturels en conventionnement notamment avec le CHU.

Médecins du Monde

Soutien à leurs actions, en particulier de prévention collective sur la périnatalité ou la santé reproductive mais également sur l'accompagnement des personnes dans leur accès aux droits et aux soins.

Mouvement Vie libre "Soif d'en sortir"

Soutien à cette association d'aide et d'accompagnement d'anciens alcooliques guéris ou d'abstinents volontaires bordelais et de prévention et information sur l'alcool et la santé publique.

SOS Amitiés

Soutien à leur action globale : écoute 24/24h et 7/7j, régulation et recrutement des écoutants et psychologues bénévoles.

Union Française pour la Santé Bucco Dentaire de la Gironde

Soutien à leur fonctionnement : chirurgiens dentistes bénévoles qui interviennent en particulier dans les écoles primaires de la Ville pour sensibiliser et dépister les élèves bordelais. Aide pour l'acquisition de leur équipement : camion de dépistage et de l'analyse et restitution des résultats. Cette association contribue à la cohérence du programme de prévention bucco-dentaire de la Ville se déroulant de la maternelle jusqu'au collège, en partenariat avec la CPAM, et la faculté odontologie et le service de santé scolaire.

D-2015/656

**Santé Scolaire. Action sur le développement durable
empreinte écologique. Convention entre la Ville de Bordeaux
et Le Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine.
Signature. Financement. Autorisation**

Monsieur Nicolas BRUGERE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Comme les années précédentes, la Ville de Bordeaux poursuit sa politique de sensibilisation des jeunes générations au développement durable en menant une action auprès des scolaires bordelais par le calcul de l'empreinte écologique et les éco-gestes quotidiens.

Cette action sera mise en œuvre au cours du dernier trimestre de cette année scolaire 2015-2016.

Pour ce faire, la Ville demande à l'association le CREAQ (**Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine**), d'assurer les interventions dans les écoles par du personnel qualifié et de fournir le matériel pédagogique nécessaire au bon déroulement de cette action éducative, moyennant une participation aux investissements induits par le montage de cette opération.

Cette action sera menée auprès de 20 écoles élémentaires, soit 500 élèves de classes des cycles II et III.

A ce titre, une convention est établie entre la Ville et le CREAQ, définissant les modalités des intervenants, ainsi que le financement qui s'élèvera à 2000 euros TTC, pris en charge par la Ville, ouvert au compte 6228 – rubrique 254.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONVENTION
ACTION SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
EMPREINTE ÉCOLOGIQUE



Entre d'une part :

La Ville de Bordeaux,
Représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes
par délibération du Conseil Municipal n° en date du 14 décembre 2015

Et d'autre part :

Le CREAQ
(Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine)
Représentée par sa Présidente, Madame Dominique PROST

Association loi 1901 à but non lucratif et d'intérêt général pour la promotion dans la région Aquitaine, des stratégies de lutte contre le changement climatique et de décroissance de l'empreinte écologique.

Siège social : maison de la Nature et de l'Environnement - 3, rue de Tauzia 33800 Bordeaux.

Tél : 05 57 95 97 04 – mail : asso@creaq.org – site internet : www.creaq.org

Code APE : 9499Z - N° SIRET : 41993219900013

• **IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :**

Il est convenu que la Ville de Bordeaux et le CREAQ s'associeront dans une action de sensibilisation aux gestes quotidiens favorables au développement durable pour les classes des cycles II et III des écoles élémentaires y participant et portant sur l'éco-consommation, la maîtrise de l'énergie, la préservation de la ressource en eau et la gestion des déchets.

CECI AYANT ÉTÉ EXPOSÉ, IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ :

ARTICLE 1 : Objet

La Ville de Bordeaux souhaite développer pour les élèves des écoles élémentaires de la ville, des séances de sensibilisation sur les gestes quotidiens favorables au développement durable.

Pour ce faire, elle demande à l'association CREAQ d'impulser une action pour l'année scolaire 2015-2016, assurée par des personnes qualifiées.

ARTICLE 2 : Objectif de l'action

Destinée aux élèves des cycles II et III des écoles élémentaires volontaires de Bordeaux, la formation a pour objet de sensibiliser les élèves à l'impact de nos gestes quotidiens et de les aider à découvrir ceux contribuant à rendre concrète la notion d'éco-responsabilité.

ARTICLE 3 : Description des actions

L'ensemble des bénéficiaires pourra s'appuyer sur un support de réflexion qui a été intitulé : **le carnet de DD**, distribué par le CREAQ.

Pour l'année scolaire 2015-2016, trois formules sont proposées aux écoles :

- *La première* consiste en une intervention assurée par un animateur du CREAQ pour les élèves de cycle III.
- *La deuxième*, plus approfondie coordonnée par le CREAQ, se déroule en quatre étapes, et implique les élèves de cycle III et les familles sur les thèmes suivants : écomobilité, déchets, répartition des richesses et ressources mondiales.

1 ère étape : le remue-méninges (p. 2 et 3)

Il s'agit d'une phase d'éveil et de questionnement à mener en classe par l'enseignant.

2 ème étape : le calcul de l'empreinte écologique (p. 4 à 15)

3 ème étape : Bilan des résultats de l'empreinte : comment tendre vers le Développement Durable (p. 16 à 17)

4 ème étape : Phase de prolongation de la démarche avec remise de documentations aux enseignants, aux parents et aux élèves.

- *La troisième* développée cette année concerne les élèves de cycle II - CP-CE1. La séance se déroulera sur 1H30.

Ses objectifs sont :

- ✓ d'appréhender les impacts de l'homme sur la nature
- ✓ de découvrir le lien entre consommation de l'homme et matières naturelles
- ✓ d'aborder la notion d'empreinte écologique

ARTICLE 4 : Bénéficiaires et période de l'action

Il s'agit d'une opération limitée à 500 élèves des cycles II et III des écoles élémentaires volontaires, pour l'année scolaire 2015-2016.

Elle se déroulera pendant le deuxième et le troisième trimestre.

ARTICLE 5 : Obligations des deux parties

↳ L'association CREAQ s'engage à :

- intervenir dans les écoles à la date convenue entre les parties et non modifiable à moins de 15 jours avant la dite intervention.

- transmettre les informations et les documents aux écoles.

- la préparation, l'organisation, la conception, la logistique, le bon déroulement des interventions et la valorisation finale.

↳ La Ville de Bordeaux s'engage à imprimer les carnets de DD à la date convenue.

ARTICLE 6 : Financement de l'opération

Le CREAQ sera financé pour un montant fixe et forfaitaire de 2000 euros pour 20 classes

□. 20 classes..... 2 000 €

Une facture sera adressée par l'association CREAQ à la Ville de BORDEAUX.

Le délai de paiement est fixé à 45 jours maximum à réception de la facture.

ARTICLE 7 : Responsabilité

Pendant toute la durée de l'opération, la couverture des accidents ou dommages survenant au(x) participant(s) ou provoqués par eux à des tiers, incombe à celui dont la responsabilité civile est engagée.

Fait à BORDEAUX, en cinq exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux,

Le Maire Alain JUPPE

Pour l'association CREAQ

Madame la Présidente

Madame Dominique PROST

D-2015/657

Santé scolaire. Initiation aux gestes de premiers secours. Convention entre la Ville de Bordeaux et L'Union Départementale des sapeurs pompiers 33. Signature. Financement. Autorisation

Monsieur Nicolas BRUGERE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Au cours des dix dernières années scolaires, la Ville de Bordeaux a mis en place une initiation aux gestes de premiers secours dans les écoles élémentaires.

Devant la parfaite réussite de l'opération, nous vous proposons de renouveler et réorienter cette action au cours de l'année scolaire 2015-2016, vers une sensibilisation à l'utilisation de défibrillateurs.

En effet, la Ville de Bordeaux a déployé ces dernières années des défibrillateurs accessibles sur des lieux publics avec des formations mises en place par la Croix Rouge lors de grandes manifestations.

L'initiation aux premiers secours des élèves de CM2, selon une approche appropriée à leur âge, a pour objectif de sensibiliser ces futurs adultes à ces gestes citoyens et solidaires du secourisme au travers de l'observation du fonctionnement d'un défibrillateur.

Comme les années passées, les formations seront assurées par l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers de la Gironde (UDSP 33).

A ce titre, une convention est établie entre la Ville et l'UDSP 33, définissant les modalités des intervenants, ainsi que le financement qui s'élèvera à 5600 euros TTC, pris en charge par la Ville, ouvert au compte 6228 – rubrique 254.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

ADOpte A L'UNANIMITE



CONVENTION DE FORMATION

INITIATION AUX GESTES DE PREMIERS SECOURS

Réf. INI

Entre d'une part :

La Ville de Bordeaux,

Représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal n° en date du 14 décembre 2015

Et d'autre part :

Monsieur le Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde

56 cours du Maréchal Juin – Entrée 3 – Apt 37 – 33000 BORDEAUX

SIREN : 410 997 936 – N° Agrément DRTEFP : 72 33 0520833

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

Conformément à la loi de modernisation de la sécurité civile.

Conformément au décret n°91 834 du 30 août 1991 relatif à la formation aux premiers secours,

À l'arrêté du 8 juillet 1992 relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours,

L'UDSP 33, affiliée à la FNSPF (Fédération Nationale des Sapeurs Pompiers de France), est agréée pour dispenser les formations aux premiers secours (arrêté préfectoral du 28 septembre 1993 n°1154/ADMG/MTL/PC).

Article 2 :

Destinée aux élèves de CM2 des écoles de Bordeaux, la formation « initiation aux gestes de premiers secours » a pour objet l'acquisition des compétences suivantes : savoir donner l'alerte, apprécier la conscience, libérer les voies aériennes, vérifier la respiration, mettre en position latérale de sécurité, masser, observer la défibrillation.

Article 3 :

La durée de la formation est fixée à 2 heures qu'il est impératif de répartir dans le temps pour des raisons pédagogiques et ce, à la convenance du contractant et du moniteur.

Article 4 :

La formation donnera droit à une attestation de participation.

Article 5 :

Le contractant s'engage à mettre à la disposition du moniteur les locaux où se déroulera la formation. L'UDSP 33 s'engage pour sa part à fournir le matériel spécifique à la formation « initiation aux gestes de premiers secours ».

Article 6 :

La présente convention est établie pour l'année scolaire 2015-2016 pour :

r 80 classes (70,00 € / classe)..... 5 600,00 € TTC

Une facture sera adressée par l'UDSP 33 à la Mairie de BORDEAUX.

Le délai de paiement est fixé à 60 jours maximum à réception de la facture.

Article 7:

Ces séances de formation se dérouleront sous la responsabilité des enseignants.

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde et ses formateurs déclinent toute responsabilité pour tout évènement survenant en dehors des séances de formation.

Article 8 :

Pendant toute la durée de la formation, la couverture des accidents ou dommages survenant au(x) participant(s) ou provoqués par eux à des tiers, incombe à celui dont la responsabilité civile est engagée.

Fait à BORDEAUX, en cinq exemplaires, le

Le Maire de Bordeaux

Alain JUPPE

Le Président de l'UDSP 33

Le Capitaine David BRUNNER

D-2015/658

Education de la Santé. Thème "Prévention sur les risques des accidents domestiques". Convention entre la Ville de Bordeaux, la Croix Rouge Française et la Prévention MAIF.

Monsieur Nicolas BRUGERE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Au cours des dix dernières années, la Ville de Bordeaux a mis en place une action d'éducation à la santé sur le thème « Prévention sur les risques des accidents domestiques ». Elle souhaite cette année développer de nouveau cette opération auprès des élèves des moyennes et grandes sections des écoles maternelles ainsi que des cours préparatoires et cours élémentaires 1^{ère} année des écoles élémentaires de la Ville.

Je vous rappelle que la Ville initie déjà une formation aux gestes de premiers secours auprès des élèves des cours moyens des écoles élémentaires à l'aide d'une formation animée par l'U.D S.P.G. (Union Départementale des Sapeurs Pompiers de la Gironde).

L'action projetée est basée sur un projet pédagogique, soutenue par la PREVENTION MAIF à l'aide d'outils pédagogiques adaptés mis gracieusement à notre disposition et à celle des enfants, et laissés aux écoles. Cette action sera relayée par des intervenants de la CROIX ROUGE FRANÇAISE et de la Prévention MAIF.

Elle a pour objectif l'identification et l'explication des risques domestiques, la formation et l'enseignement aux enfants, l'information aux parents, des gestes et comportements préventifs à avoir face aux risques d'accidents de la vie courante.

Pour ce faire, la Ville demande à l'Unité locale de la CROIX ROUGE FRANÇAISE de Bordeaux et à l'antenne Gironde de la PREVENTION MAIF d'assurer par des personnels qualifiés, formés et habilités, la partie opérationnelle de ces actions, moyennant une participation aux investissements induits par le montage de cette opération pour la CROIX ROUGE FRANÇAISE.

A ce titre, une convention est établie entre la Ville, la CROIX ROUGE FRANÇAISE de Bordeaux et la PREVENTION MAIF, définissant les modalités des interventions, ainsi que le financement attribué par la Ville de Bordeaux à la Croix-Rouge qui s'élèvera à 3000 € au titre de participation financière pour la bonne exécution de cette opération.

Par conséquent, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et à procéder au paiement de la somme de 3000 euros sur la rubrique 254 – compte 6228 - sur le budget de l'année 2016.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONVENTION

ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX, LA CROIX- ROUGE FRANCAISE ET LA PREVENTION MAIF

Entre :

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal n° en date du 14 décembre 2015.

La CROIX ROUGE FRANCAISE – l'Unité locale de Bordeaux - 50 rue Ferrère 33000 BORDEAUX

représentée par son Président Monsieur Fouad MOUFAKKIR,

et

L'antenne PREVENTION MAIF de 33 Gironde, 16 cours du Général de Gaulle -33170 Gradignan, représentée par Madame Marie-Christine Bodel, sa présidente.

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Il est convenu que la Ville de Bordeaux, la CROIX ROUGE FRANCAISE et la Prévention MAIF s'associeront dans une action de sensibilisation aux risques domestiques pour les moyennes et les grandes sections des écoles maternelles, les cours préparatoires et cours élémentaires 1^{ère} année des écoles élémentaires de la Ville de Bordeaux participant à cette opération.

CECI AYANT ÉTÉ EXPOSÉ, IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ :

ARTICLE I : Objet

La Ville de Bordeaux souhaite continuer à développer pour les élèves des moyennes et grandes sections des écoles maternelles, cours préparatoires et élémentaires 1^{ère} année des écoles élémentaires de la ville, des séances de prévention sur les risques et accidents domestiques.

Pour ce faire, elle demande à la PREVENTION MAIF de continuer pour l'année scolaire 2015/2016 d'assurer la présentation des risques par le spectacle théâtral Bobodoudou.

La partie opérationnelle de cette action sera assurée par la CROIX ROUGE. et la Ville de Bordeaux.

Par ailleurs, la PREVENTION MAIF propose à la demande aux petites et moyennes sections des écoles maternelles l'exposition « La maison des dangers » et les pictogrammes récents européens.

ARTICLE II : Objectifs et description de l'opération

Objectifs de cette opération pour l'année scolaire 2015/2016 :

Basée sur un projet pédagogique élaboré par la Prévention MAIF et avec la participation de la délégation locale de Bordeaux de la CROIX-ROUGE FRANCAISE, il a pour objet :

- l'identification et l'explication des risques domestiques ;
- la formation et l'enseignement aux enfants, l'information aux parents, des gestes et comportements préventifs à avoir face aux risques d'accidents domestiques.

La Ville de Bordeaux souhaite cette année faire bénéficier en priorité de ce projet pédagogique les élèves des moyennes et grandes sections des écoles maternelles et ceux des cours préparatoires et cours élémentaires 1^{ère} année des écoles élémentaires.

Elle demande à l'Unité locale de Bordeaux de la CROIX-ROUGE FRANCAISE d'en être l'opérateur dans les écoles maternelles avec la participation de la Prévention MAIF.

Les séances seront dispensées par des formateurs ou initiateurs CROIX-ROUGE FRANCAISE formés par ses soins et par des intervenants qualifiés de la Prévention MAIF.

ARTICLE III : Bénéficiaires de l'opération :

Les enfants scolarisés en moyenne et grande section des écoles maternelles et cours préparatoires et cours élémentaires 1^{ère} année des écoles élémentaires de la Ville de Bordeaux participent à cette opération, soit environ 2 000 jeunes élèves.

ARTICLE IV : Période et effectifs détaillés

Les séances de formation seront effectuées durant le 2^{ème} trimestre de l'année scolaire 2015-2016, la formation des initiateurs se déroulant au cours du 1^{er} trimestre.

Il est prévu qu'environ 30 séances seront nécessaires afin de sensibiliser l'ensemble des élèves concernés, se décomposant :

- par séance de représentation d'une heure du spectacle Bobodoudou concernant 250 élèves pour les grandes sections des classes maternelles, les cours préparatoires et cours élémentaires 1^{ère} année des écoles élémentaires,

Ces groupes d'élèves sont organisés en 4 séances d'une heure : soit 1000 enfants pour la journée.

- ou par groupes de vingt cinq enfants pour les moyennes sections des écoles maternelles, des bénévoles de la CROIX ROUGE et des représentants de la PREVENTION MAIF organiseront des actions autour d'une activité ludique «La pêche à la ligne des objets dangereux» et la lecture des pictogrammes.

ARTICLE V : Evaluation de l'action

L'Unité locale de Bordeaux de la CROIX-ROUGE FRANCAISE ainsi que la Prévention MAIF communiqueront à la Ville de Bordeaux une évaluation quantitative et qualitative de leur action.

ARTICLE VI : Communication sur l'opération

Toutes publications, communications avec les médias faites par l'une des trois parties sur l'opération citée dans l'article 2 devront mentionner le partenariat entre la Ville de Bordeaux, la Prévention MAIF et la délégation locale de Bordeaux de la CROIX-ROUGE FRANCAISE.

Toutes publications, articles de presse devront être adressés aux partenaires non initiateurs de cette communication pour information.

ARTICLE VII : Financement

Une allocation de Trois mille Euros (3000 €) sera attribuée par la Ville de Bordeaux à la délégation locale de Bordeaux de la CROIX-ROUGE FRANCAISE à titre de participation financière.

Le versement de cette contribution sera effectué en une seule fois avant le 30 juin 2016.

La PREVENTION MAIF, association loi 1901, assure gratuitement le spectacle et la distribution de documents pour les classes.

ARTICLE VIII : Obligations des 3 parties

Ville de Bordeaux

- Versement de la contribution sus mentionnée
- Communication de la liste des écoles, des interlocuteurs, des effectifs et du nombre de séances par école dans des locaux bien identifiés ainsi que la coordination des relations avec les services concernés de l'Education Nationale.
- Approvisionnement par la PREVENTION MAIF et la Ville en brochures et autres matériels en temps et heures dans toutes les écoles concernées par l'opération.

L'Unité locale de la CROIX-ROUGE de Bordeaux

- Réalisation de l'opération telle que décrite dans l'article II de cette convention et pour laquelle une allocation lui est attribuée.
- Conduite des séances par des formateurs, initiateurs et intervenants qualifiés de la CROIX-ROUGE FRANCAISE.
- Edition d'un rapport d'activité adressé à la Ville tel que décrit dans l'article V de la convention.
- Les bénévoles CROIX ROUGE, Unité locale de Bordeaux, intervenant dans l'action, sont pris en charge par l'assurance de l'association CROIX ROUGE FRANCAISE.

PREVENTION MAIF

La Prévention MAIF s'engage à fournir gracieusement les matériels pédagogiques adaptés (supports vidéo, brochures, expositions, dépliants) nécessaires au bon déroulement de l'opération, dont certains resteront aux écoles de la Ville de Bordeaux ou aux élèves.

Selon la disponibilité des membres de l'Antenne, elle s'engage à soutenir les actions et interventions organisées par la Ville de Bordeaux.

ARTICLE IX : Sanctions

En cas d'inexécution de l'une des clauses de la présente convention par l'Unité locale de la CROIX-ROUGE de Bordeaux, la Ville de Bordeaux se réserve le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie de l'allocation versée, sans préjudice pour elle de tout recours de droit commun et/ou de ne pas renouveler le financement lors de l'exercice suivant.

En cas d'inexécution de l'une des clauses de la présente convention par la Ville de Bordeaux l'allocation prévue par la Ville de Bordeaux pour la CROIX-ROUGE FRANCAISE, l'Unité locale de Bordeaux, restera acquise à celle-ci, sans préjudice pour elle de tout recours de droit commun.

Fait à Bordeaux en quatre exemplaires, le

**Pour la
CROIX-ROUGE FRANCAISE
Unité locale de Bordeaux**
Monsieur Fouad MOUFAKKIR
Président de la délégation locale

**Pour la
PREVENTION MAIF**
Madame Marie-Christine BODEL
Présidente de l'antenne gironde

**Pour la
Ville de Bordeaux**
Monsieur Alain Juppé
Le Maire